Radioscout du Maroc

Scoutisme et Nations Unies

Relations, Partenariats et Initiatives

Un guide pour les Organisations Scoutes Nationales

scoutisme mondial

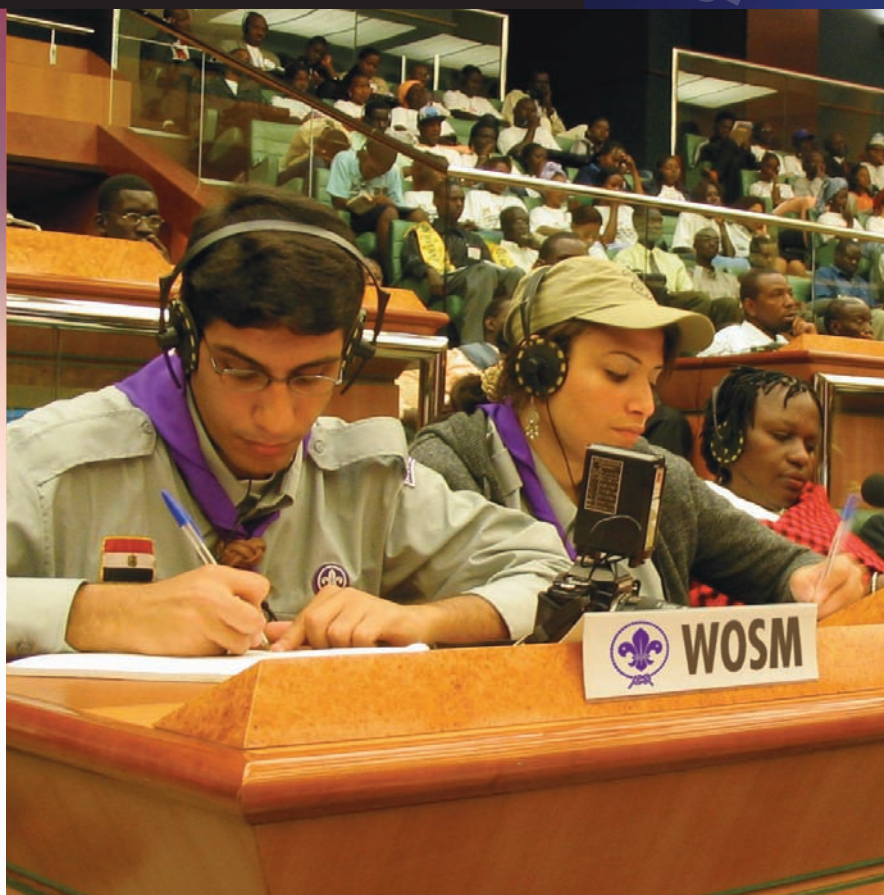

STRATEGIE
REALISER
NOTRE MISSION

Scoutisme et Nations Unies

Relations, Partenariats et Initiatives

Un guide pour les Organisations Scoutes Nationaless

STRATEGIE
REALISER
NOTRE MISSION

© Droits réservés 2005
Organisation Mondiale du Mouvement Scout

Bureau Mondial du Scoutisme
Rue du Pré-Jérôme 5
Case postale 91
CH-1211 Genève 4 Plainpalais

Tél.: (+41 22) 705 10 10
Fax: (+41 22) 705 10 20

worldbureau@world.scout.org
www.scout.org

Les Organisations et Associations Scoutes Nationales membres de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout peuvent reproduire ce document. Elles sont tenues d'en indiquer la source.

Avec le soutien de
l'Amitié Internationale Scoute et Guide
Bruxelles

World Organization of the Scout Movement
Organisation Mondiale du Mouvement Scout

Ce qui concerne les Nations Unies a été tiré des sites Internet des différentes agences, dont les adresses figurent dans la section de présentation des agences, ainsi que dans la liste des contacts. Ce document reprend également un certain nombre de documents publiés par le Bureau Mondial du Scoutisme.

Contenu

PREFACE 4

AVANT-PROPOS 5

INTRODUCTION 6

Qu'est-ce que ce guide? 6
Pourquoi? 6
Pour qui? 6

A PROPOS DES NATIONS UNIES 7

QU'EST-CE QUE LES NATIONS UNIES? 7
COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ? 7
QUELLES SONT LES AGENCES DES NATIONS UNIES? 8
OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (MDGS) 10

L'OMMS ET LA FAMILLE DES NATIONS UNIES 14

HISTORIQUE DES RELATIONS ENTRE L'OMMS ET LE SYSTEME DES NATIONS UNIES 14
STATUT FORMEL DE L'OMMS DANS LE CADRE DE L'ONU ET DE SES AGENCES SPECIALISEES 14
NIVEAUX D'ACCREDITATION ET DE COOPERATION 16
STRUCTURE OPERATIONNELLE DE L'OMMS POUR SES RELATIONS AVEC L'ONU 22

TRAVAILLONS ENSEMBLE 23

NIVEAU MONDIAL 23
NIVEAUX REGIONAL ET NATIONAL 33
COOPERATION DES ONG AVEC LE SYSTEME ONUSIEN 39

TRAVAILLER POUR LE FUTUR 42

ANNEXES 44

A. MISSION DU SCOUTISME 44
B. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE MONDIALE DU SCOUTISME CONCERNANT L'ONU 44
Partenaires 44
Enfants et Jeunes 45
Culture et Education 46
Paix, Sécurité et Droits de l'Homme 47
Environnement 50
Santé 52
Travail et Développement 54
Réfugiés et Personnes Déplacées 55
C. ACCORDS FORMELS SIGNES ENTRE L'OMMS ET LES AGENCES DES NATIONS UNIES 56
Statut Consultatif Général ECOSOC (1998) 56
Protocole d'Accord avec la FAO (2000) 57
Protocole d'Accord avec l'OIT/IPEC (2004) 60
Protocole d'Accord pour le 50ème Anniversaire de l'ONU (1994) 64
Protocole d'Accord avec le PNUE (2004) 67
Kit conjoint avec l'UNESCO pour la Décade pour une Culture de la Paix (2002) 71
Protocole d'Accord avec le HCR (1995) 72
Accord de Partenariat avec l'UNICEF pour la Thérapie de Réhydratation Orale (1994) 77
Protocole d'accord avec l'UNICEF (2005) 78
Protocole d'accord avec la Campagne du Millénaire de l'ONU (2005) 82
Protocole d'Accord avec l'OMS et AHM pour lutter contre la Lèpre (1997) 88
D. COMPOSITION ACTUELLE DE L'EQUIPE ONU DE L'OMMS 92
E. ADRESSES UTILES 94
F. GLOSSAIRE DES ACRONYMES 97
G. EMPLACEMENT DES PROGRAMMES ET AGENCES 98
H. AGENDA DE LA JEUNESSE DES NATIONS UNIES 99
Autonomiser les Jeunes pour le Développement et la Paix 99
Le Programme Mondial d'Action pour la Jeunesse – Un Guide pour l'Action 100
Les Conférences Mondiales de la Jeunesse 100
La Jeunesse – Un Défi et une Ressource 101
L'ONU: travaillant pour et avec les jeunes 102

Préface

La Stratégie pour le Scoutisme adoptée lors de la 36ème Conférence Mondiale du Scoutisme en 2002 incluait dans ses trois priorités principales le « Profil du Scoutisme – Renforcer la communication, les partenariats et les ressources ». L'un des résultats attendus est « un accroissement qualitatif et quantitatif des partenariats entre les Organisations Scoutes Nationales (OSN) et les organisations pertinentes aux niveaux international, régional et national pour des projets promouvant le Scoutisme et ses actions dans la communauté », de même qu' « une meilleure coordination et stabilité pour ce qui est de la présence du Scoutisme dans les plateformes mondiales et régionales d'organisations de jeunesse ».

De manière à atteindre ces objectifs, la Stratégie énonce clairement que « les relations du Scoutisme avec le système onusien et les autres organisations internationales sont maintenues et développées ». Depuis 1947, l'année où l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) a reçu le statut consultatif auprès de l'ECOSOC (Conseil Economique et Social), les OSN membres et le Scoutisme Mondial lui-même ont été impliqués dans de nombreux programmes, actions et projets avec différents acteurs du système onusien et de nombreux accords de coopération ont été passés de manière à assurer et à accroître la coopération à long terme. Grâce à l'adoption de la Stratégie, ces relations et partenariats se sont développés de manière significative.

Le but de ce document est d'informer les membres de l'OMMS des réalisations majeures dans ce domaine au cours des dernières décennies. Il est également conçu comme un guide qui aidera les OSN et les Scouts du monde entier à mieux comprendre la manière dont fonctionne le système des Nations Unies et comment l'OMMS travaille avec lui.

Ce document est aussi conçu pour aider les autres organisations qui voudraient forger des partenariats innovants avec l'OMMS et ses membres. Cette publication montre comment différentes organisations pourraient joindre leurs forces de manière ouverte et collaborative pour atteindre des buts communs, sans pour autant compromettre leur mission, intégrité ou identité respectives.

Avant-propos

Changeons le monde!

En tant que scouts, suivant la tradition de notre fondateur Lord Baden-Powell, nous faisons de notre mieux pour « laisser ce monde dans un meilleur état que celui dans lequel nous l'avons trouvé ».

Partout le scoutisme œuvre pour la paix et pour une société juste, qui n'exclut personne et qui prend soin de chacun, qui respecte les Droits de l'Homme et de l'environnement, pour les générations actuelles et futures.

Avec ses 28 millions de membres actifs au niveau de la communauté dans plus de 215 pays et territoires, le scoutisme est le mouvement global le mieux placé pour réaliser les objectifs de développement de la communauté internationale.

Néanmoins, pour accomplir cette mission, nous avons besoin d'alliés, notamment d'autres acteurs internationaux et globaux, en particulier les agences et les programmes des Nations Unies (comme l'UNICEF, l'UNESCO, la FAO, le BIT, le HCR, l'UNEP, l'UNDP et d'autres) qui partagent nos craintes et connaissent nos défis. Il faut aussi travailler avec les autres mouvements de la société civile et les organisations qui partagent notre vision. Un exemple pourrait être l'alliance des présidents de sept grands organisations et mouvements de jeunesse.

Nous voulons que nos partenaires voient le mouvement scout comme un partenaire crédible et digne de confiance. Outre les activités des scouts au niveau local dans les projets communautaires et de développement, nous voulons que nos partenaires voient leur travail avec le mouvement scout comme un investissement dans un mouvement d'éducation influent fondé sur des valeurs, donc comme un investissement pour de futurs citoyens et dirigeants responsables et engagés.

Le travail accompli et les accords signés au niveau mondial entre l'OMMS et d'autres organisations internationales devrait ouvrir des portes et faciliter la collaboration et l'action conjointe au niveau local, avec des avantages réciproques, en optimisant les ressources et en maximisant l'impact.
Changer le monde pour le meilleur est un défi immense. Travailler ensemble améliorera nos chances de succès.

Dr. Eduardo Missoni - Secrétaire Général

Introduction

En 1947, l'OMMS a reçu, comme 41 autres Organisations Non Gouvernementales (ONG), le statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social (ECOSOC) des Nations Unies. Depuis, de nombreux organes des Nations Unies ont créé des Comités des ONGs pour les aider à comprendre les besoins de la société civile. De plus, dans certaines institutions comme l'OIT ou ONUSIDA, les ONG font partie des comités directeurs. En 1992, plus de 700 ONG avaient obtenu un statut consultatif et ce nombre va croissant. Aujourd'hui, il y a 2531 ONG avec un statut consultatif ECOSOC, mais seulement 134 avec un statut consultatif général, dont l'OMMS.

Qu'est-ce que ce guide?

Dans les dernières années, de nombreuses initiatives ont été prises par notre mouvement pour développer plus avant notre coopération avec les Nations Unies et ses agences spécialisées, fonds et programmes. Pourquoi ces initiatives ont-elles été prises ? Comment est-ce que le Bureau Mondial du Scoutisme collabore avec les Nations Unies et ses agences ? Comment est-ce que les Régions sont impliquées ? Que se passe-t-il au niveau local ? Ce guide tente de répondre à ces questions et d'expliquer l'histoire, le présent et les plans futurs de partenariat avec les Nations Unies.

Pourquoi?

Des rapports spéciaux sur les relations de l'OMMS avec le système des Nations Unies ont été publiés en 1996 et 1999. Nos partenariats et activités au sein du système des Nations Unies et avec d'autres ONG se sont accrus durant ces 10 dernières années. Le moment semble bien choisi pour créer un guide plus complet des Nations Unies.

Comme souligné dans la Priorité Numéro 7 de la Stratégie pour le Scoutisme, le Profil du Scoutisme, il est vital d'établir et de maintenir des partenariats, en particulier avec le système des Nations Unies, qui est notre partenaire principal, comme il est mentionné dans les résolutions de la Conférence Mondiale du Scoutisme (cf. Annexe B). Il nous faut aussi tenir les gens informer, pour que ce profil permette de renforcer les communications et les ressources.

Pour qui?

Le but de ce guide est d'aider chaque Organisation Scoute Nationale à comprendre le système des Nations Unies. Nous espérons qu'au travers de la présentation des projets, initiatives et autres collaborations, les Associations Scoutes pourront mieux comprendre l'importance de la relation entre le Scoutisme et les Nations Unies, le lien avec la Stratégie et la manière dont elles peuvent en bénéficier au niveau local. Ce guide pourrait être donné aux personnes intéressées qui travaillent au niveau local avec l'ONU, de manière à ce qu'elles comprennent mieux ce qui se passe au niveau mondial.

A propos des Nations Unies

QU'EST-CE QUE LES NATIONS UNIES?

Au premier coup d'oeil, le système des Nations Unies peut sembler très compliqué (voir diagramme simplifié ci-après). Il peut être utile de comprendre d'abord les buts et principes qui ont mené à la création des Nations Unies pour mieux comprendre la structure actuelle et les façons de travailler du système.

Le terme "Nations Unies", inventé par le président des Etats-Unis Franklin D. Roosevelt, a été utilisé pour la première fois dans la « Déclaration des Nations Unies » du 1er janvier 1942, durant la Seconde Guerre Mondiale.

L'Organisation des Nations Unies a été créée le 24 octobre 1945 par 51 pays qui s'engageaient à préserver la paix par la coopération internationale et la sécurité collective. De nos jours, presque tous les Etats du monde font partie de l'ONU : il y a actuellement 191 Etats parties.

Lorsque les Etats deviennent membres des Nations Unies, ils s'engagent à accepter les obligations de la Charte de l'ONU, un traité international qui pose les principes fondamentaux des relations internationales.
Selon la Charte, l'ONU a quatre buts :

1. **Maintenir la paix et la sécurité internationale;**
2. **Développer des relations amicales entre les Nations;**
3. **Coopérer pour résoudre les problèmes internationaux et promouvoir le respect des Droit de l'Homme;**
4. **Être un centre qui harmonise les actions entre les Nations.**

COMMENT CELA FONCTIONNE-T-IL ?

L'Organisation des Nations Unies n'est pas un gouvernement mondial et elle ne vote pas de lois. Par contre, elle offre les moyens de résoudre les conflits internationaux et de formuler des politiques sur des sujets qui nous touchent tous. A l'ONU, tous les Etats membres – petits et grands, riches et pauvres, avec des systèmes politiques différents – ont une voix et un vote dans ce processus.

L'Organisation des Nations Unies a **six organes principaux**. Cinq – **l'Assemblée Générale**, le **Conseil de Sécurité**, le **Conseil Economique et Social**, le **Conseil de Tutelle** et le **Secrétariat** – sont basés à New York. Le sixième, la **Cour Internationale de Justice**, est à La Haye, aux Pays-Bas.

QUELLES SONT LES AGENCES DES NATIONS UNIES?

Les Etats ont d'abord établi des organisations internationales sur des sujets spécifiques. L'Union Internationale des Télécommunications a été fondée en 1865 sous le nom d'Union Internationale des Télégraphes, et l'Union Postale Internationale a été établie en 1874. Les deux sont maintenant des agences spécialisées de l'ONU. Le Fond Monétaire International, la Banque Mondiale et 12 autres organisations indépendantes sont ce que l'on appelle des « agences spécialisées » liées aux Nations Unies par des accords de coopération. Ces agences, dont l'Organisation Mondiale de la Santé et l'Organisation Internationale de l'Aviation Civile, sont des organismes autonomes créés par des accords intergouvernementaux. Elles ont de larges responsabilités internationales dans les domaines économique, social, culturel, éducatif, de la santé et d'autres sujets liés.

De plus, nombre de bureaux de l'ONU, de programmes et de fonds – comme le Haut Commissariat aux Réfugiés (UNHCR), le Programme de l'ONU pour le Développement (PNUD) et le Fond des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) – ont pour but d'améliorer les conditions économiques et sociales des peuples du monde. Ils rendent des comptes à l'Assemblée Générale ou au Conseil Economique et Social.

Chacune de ces organisations a son propre organe directeur, son budget et son secrétariat. Avec les Nations Unies, elles sont connues sous le nom de Famille de l'ONU ou Système Onusien. Elles fournissent une assistance technique et d'autres formes d'aide pratique dans quasiment tous les domaines de l'économie et du social.

Ci-dessous se trouve une liste de quelques agences onusiennes (pas une liste exhaustive), départements et programmes avec lesquels les Scouts pourraient collaborer. Ces organismes sont contrôlés par l'un des six organes principaux mentionnés plus haut.

Sous l'Assemblée Générale et l'ECOSOC:

Programmes et Fonds (sous AG et ECOSOC):

CNUCED – Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement
UNDCP – Programme des Nations Unies pour le Contrôle des Drogues
PNUE – Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UNICEF – Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
PNUD – Programme des Nations Unies pour le Développement
UNIFEM – Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
VNU – Volontaires des Nations Unies
FNUAP – Fonds des Nations Unies pour la Population
HCR – Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
PAM – Programme Alimentaire Mondial
UNRWA – Office de Secours et de Travaux des Nations Unies pour les Réfugiés de Palestine dans le Proche Orient
ONU-HABITAT – Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains

Autres entités de l'ONU:

HCDH – Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
ONUSIDA –Programme Commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

Sous ECOSOC:

Commissions Techniques:

Commission des Droits de l'Homme
Commission des Stupéfiants
Commission pour la Prévention du Crime et la Justice Pénale
Commission de la Science et de la Technique au service du Développement
Commission du Développement Durable
Commission de la Condition de la Femme
Commission de la Population et du Développement
Commission du Développement Social
Commission Statistique

Commissions Régionales:

Commission Economique pour l'Afrique (CEA)
Commission Economique pour l'Europe (CEE)
Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC)
Commission Economique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)
Commission Economique et Sociale pour l'Asie Occidentale (CESAO)

Institutions Spécialisées:

OIT – Organisation Internationale du Travail
FAO – Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
OMS – Organisation Mondiale de la Santé
BM – Groupe de la Banque Mondiale
FMI – Fonds Monétaire International
UIT – Union Internationale des Télécommunications
OMPI – Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

Secrétariat des Nations Unies:

Départements et Bureaux:

CSG – Cabinet du Secrétaire Général
OCHA – Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires
DESA – Département des Affaires Economiques et Sociales
DGACM – Département de l'Assemblée Générale et de la Gestion des Conférences
DPI – Département de l'Information
UNODC – Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

UNOG – Office des Nations Unies à Genève
UNOV – Office des Nations Unies à Vienne
UNON – Office des Nations Unies à Nairobi

Pour voir où se situent ces institutions et programmes cf. Annexe G.

OBJECTIFS DU MILLENAIRE POUR LE DEVELOPPEMENT (MDGS)

http://www.un.org/millenniumgoals/
http://www.developmentgoals.org/

En septembre 2000, lors du Sommet du Millénaire des Nations Unies, les dirigeants du monde entier se sont mis d'accord sur un ensemble de limites temporelles, buts quantifiables et objectifs pour combattre la faim, la maladie, l'analphabétisme, la dégradation environnementale et la discrimination envers les femmes. Placés au cœur de l'agenda international, ils sont maintenant appelés Objectifs du Millénaire pour le Développement.

D'ici à 2015 tous les 191 Etats Membres ont promis d'atteindre les buts suivants:

1. Réduire l'extrême pauvreté et la faim

- Réduire de moitié la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour.
- Réduire de moitié la proportion de la population qui souffre de la faim.

2. Assurer l'éducation primaire pour tous

- Donner à tous les enfants, garçons et filles, les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires.

3. Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

- Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005, si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015, au plus tard.

4. Réduire la mortalité infantile

- Réduire de deux tiers le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

5. Améliorer la santé maternelle

- Réduire de trois quarts le taux de mortalité maternelle.

6. Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

- Stopper la propagation du VIH/sida et commencer à inverser la tendance actuelle.
- Maîtriser le paludisme et d'autres grandes maladies, et commencer à inverser la tendance actuelle.

7. Assurer un environnement durable

- Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.
- Réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable.
- Améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis, d'ici à 2020.

8. Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

- Poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier multilatéral ouvert, fondé sur des règles, prévisible et non discriminatoire. Cela suppose un engagement en faveur d'une bonne gouvernance, du développement et de la lutte contre la pauvreté, aux niveaux tant national qu'international.
- S'attaquer aux besoins particuliers des pays les moins avancés. La réalisation de cet objectif suppose l'admission en franchise et hors contingents de leurs exportations, l'application du programme renforcé d'allégement de la dette des pays pauvres très endettés, l'annulation des dettes bilatérales envers les créanciers officiels, et l'octroi d'une aide publique au développement plus généreuse aux pays qui démontrent leur volonté de lutter contre la pauvreté.
- Répondre aux besoins particuliers des Etats enclavés et des petits Etats insulaires en développement.
- Traiter globalement le problème de la dette des pays en développement par des mesures d'ordre national et international propres à rendre leur endettement viable à long terme.
- En coopération avec les pays en développement, créer des emplois décents et productifs pour les jeunes.
- En coopération avec l'industrie pharmaceutique, rendre les médicaments essentiels disponibles et abordables dans les pays en développement.
- En coopération avec le secteur privé, mettre les avantages des nouvelles technologies, en particulier des technologies de l'information et de la communication, à la portée de tous.

Quelle est la contribution de l'OMMS?

L'OMMS a signé un protocole d'accord avec la Campagne du Millénaire de l'ONU que vous pouvez trouver dans l'annexe C. Cet accord porte notamment sur le programme Jeunesse du Monde.

Jeunesse du Monde

En partenariat avec les Nations Unies, le Scoutisme Mondial participe à la campagne sur les **Objectifs du Millénaire pour le Développement** en lançant une campagne spécifique appelée **« Jeunesse du Monde »**. Le but de cette campagne de jeunesse est de mobiliser et de sensibiliser les jeunes à propos du développement et d'encourager les jeunes à agir, débattre et réfléchir au sein d'une communauté.

Les buts de la campagne sont de :

- Mobiliser les jeunes de 15 à 26 ans pour les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les encourager à développer des projets qui répondent aux besoins de leur communauté.
- Développer les ressources éducatives qui permettent aux jeunes d'acquérir la motivation et le savoir concernant les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les compétences de développer des projets.

- Encourager les jeunes à utiliser les médias ou à créer des solutions alternatives pour informer, sensibiliser et mobiliser les autres jeunes faisant partie d'une audience plus large sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les problèmes de développement durable et de paix.

Eléments :

1. Programme Scouts du Monde
2. Jeunesse et Médias
3. Prix Jeunes pour le Développement

Principes :

- Promouvoir et encourager des projets menés par des jeunes.
- Créer des informations pour les jeunes et par les jeunes.
- Se concentrer sur les communautés locales et sur les besoins des jeunes.
- Investir dans la jeunesse.
- Atteindre les jeunes avec les bons moyens de communication.

Pour plus d'informations, consultez http://youthoftheworld.net

Le programme *Scouts du Monde*

Le programme *Scouts du Monde* est l'élément éducatif de la campagne "Jeunesse du Monde" développée par l'OMMS, en partenariat avec les Nations Unies et plusieurs de ses agences, pour promouvoir les Objectifs de Développement du Millénaire.

Le programme *Scouts du Monde* est une initiative pour aider les OSN à revitaliser le programme des branches aînées (15 à 26 ans), en offrant aux jeunes plus de possibilités d'affronter les défis de l'avenir, tels que les a identifié la Déclaration du Millénaire adoptée par les 189 pays membres des Nations Unies en 2000, couvrant les trois domaines importants suivants :

• La paix, la sécurité et le désarmement
• Le développement et l'éradication de la pauvreté
• La protection de notre environnement commun

Un certain nombre de jeunes et de responsables de diverses Organisations Scoutes Nationales dans le monde et les Bureaux Régionaux du Scoutisme, ont aidé à développer le programme *Scouts du Monde* durant les quatre dernières années. Ce programme répond à deux des priorités stratégiques : la "Participation des jeunes" et les "Adolescents". Ce programme a été développé par l'ancien Comité au Programme des Jeunes et par le Workstream sur la Participation des Jeunes du Comité Mondial du Scoutisme et a été approuvé par le Comité Mondial du Scoutisme. Le programme *Scouts du Monde* est aussi lié au projet mondial du Centenaire : "*Dons pour la Paix*."

Le programme *Scouts du Monde* est simple

Le programme *Scouts du Monde* comprend deux éléments :

• Le Brevet Scouts du Monde
• Le Réseau Scouts du Monde

Brevet : Pour obtenir le *Brevet Scouts du Monde*, les jeunes sont invités à

• participer à un stage spécial - *la Découverte Scouts du Monde* et
• réaliser un *Service Volontaire Scouts du Monde*.

En adoptant le programme *Scouts du Monde* votre Association peut offrir aux Scouts et aux Routiers la possibilité de compléter leur progression personnelle par un brevet mondial. Ce programme peut être adapté aux activités de votre branche aînée. Il enrichira la gamme des activités offertes et rendra le Scoutisme plus attractif pour eux.

Réseau : Les Scouts qui ont obtenu le *Brevet Scouts du Monde* ont la possibilité de devenir membres du *Réseau Scouts du Monde* de manière à partager leurs efforts et leurs expériences avec d'autres et à les aider à développer des projets pour améliorer le monde.

Géré par des jeunes pour des jeunes
Le programme *Scouts du Monde* est géré par la *Commission Technique Scouts du Monde* composée de jeunes responsables des différentes régions, sous l'autorité du Secrétaire Général de l'OMMS.

Organisations Scoutes Nationales
Le Bureau Mondial du Scoutisme et ses bureaux régionaux sont à votre disposition pour vous aider à adopter et à développer le programme *Scouts du Monde*. Une documentation complémentaire est disponible sur un site web spécial à: www.youthoftheworld.net/youth.htm. Sur ce site web, le document de présentation est disponible, non seulement en anglais et en français, mais aussi en espagnol, russe et arabe.

Faites nous parvenir vos commentaires à : contact@youthoftheworld.net afin de nous aider à développer le programme le plus efficacement possible pour le meilleur intérêt des jeunes.

L'OMMS et la famille des Nations Unies

HISTORIQUE DES RELATIONS ENTRE L'OMMS ET LE SYSTEME DES NATIONS UNIES

Le Scoutisme, ainsi que son fondateur Lord Baden Powell, étaient en relation avec la Société des Nations. En fait, un rapport d'un des comités mentionne le Scoutisme. Lorsque l'ONU a été créée, le **statut consultatif** a été mis en place et a été **accordé à l'OMMS en 1947**.

Le Scoutisme est un partenaire puissant et important pour le système onusien. Peu d'autres organisations de jeunesse atteignent et incluent en tant que membres actifs des millions de jeunes, dans presque toutes les régions et territoires du monde. Peu travaillent sur une aussi grande variété de sujets pertinents pour autant d'agences onusiennes. Peu atteignent les jeunes partout dans un pays, que ce soit dans les villages, les quartiers et les villes. Peu ont une présence permanente aussi solide et à long terme. Peu ont une structure de représentation qui parte du bas et qui permet réellement de parler au nom de la jeunesse. Mais le fait de cumuler toutes ces caractéristiques est quelque chose d'unique ! Le Scoutisme est un partenaire clé pour quiconque veut faire une différence dans la vie des jeunes à travers le monde et donc tout spécialement pour les Nations Unies.

C'est pourquoi le volume des relations entre l'OMMS et l'ONU est impressionnant. Le Scoutisme a une contribution à apporter à toutes les agences, programmes et bureaux de l'ONU qui s'occupent de la jeunesse d'une manière ou d'une autre. Nous avons la conviction que les nouveaux partenariats, les projets et la reconnaissance des plus hauts niveaux aident le Scoutisme à accomplir sa mission et aidera l'ONU à améliorer la vie des jeunes autour du monde.

STATUT FORMEL DE L'OMMS DANS LE CADRE DE L'ONU ET DE SES AGENCES SPECIALISEES

Que fait l'ECOSOC?

Le Conseil Economique et Social coordonne le travail de 14 agences spécialisées de l'ONU, 10 commissions techniques et 5 commissions régionales. Il reçoit également les rapports de 11 fonds et programmes et émet des recommandations politiques au système de l'ONU et à ses Etats membres. Selon la Charte de l'ONU (sa « constitution »), l'ECOSOC doit favoriser :

- le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social.
- la solution des problèmes internationaux dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes, et la coopération internationale dans les domaines de la culture intellectuelle et de l'éducation.
- le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

70 pourcents des ressources humaines et financières du système onusien dans son ensemble sont du ressort de l'ECOSOC.

Pour l'accomplissement de son mandat, l'ECOSOC consulte les secteurs universitaires et d'affaires, ainsi que les représentants de plus de 2'100 Organisations Non Gouvernementales (ONG) enregistrées. Le Conseil tient une session de fond de quatre semaines chaque année en juillet, alternativement à New York et à Genève. La session inclut une réunion de haut niveau, à laquelle les ministres nationaux, les directeurs des agences internationales et d'autres officiels de haut niveau portent leur attention sur un thème choisi d'importance mondiale.

Statut Consultatif avec l'ECOSOC

La première voie utilisée par les ONG pour participer aux délibérations formelles de l'ONU a été le Conseil Economique et Social. 41 ONG ont reçu le statut consultatif ECOSOC en 1947 et en 1992 plus de 700 ONG avaient ce statut. Ce nombre a continué d'augmenter depuis pour atteindre 2'531 organisations aujourd'hui.

L'article 71 de la Charte de l'ONU a permis des arrangements adéquats pour un processus de consultation des ONG. La relation consultative avec l'ECOSOC est gouvernée de nos jours par la résolution de l'ECOSOC 1996/31 qui définit les critères d'éligibilité pour obtenir le statut consultatif, les droits et les obligations des ONG avec ce statut, les procédures de retrait ou de suspension du statut, le rôle et les fonctions du Comité des ONG de l'ECOSOC, ainsi que les responsabilités du Secrétariat de l'ONU pour ce soutien.

Le statut consultatif est accordé par l'ECOSOC sur recommandation de son Comité des ONG qui est composé de 19 Etats membres.

Qui est éligible?

Des relations consultatives peuvent être établies avec des organisations non gouvernementales sans buts lucratifs, bénévoles, internationales, régionales, subrégionales ou nationales. Des ONG affiliées à une organisation internationale ayant déjà le statut consultatif peuvent être admises pour autant qu'elles démontrent que leur programme de travail est pertinent pour les buts et objectifs des Nations Unies. Dans le cas des organisations nationales, une consultation avec l'Etat membre est obligatoire.

Pour être éligibles pour le statut consultatif, une ONG doit:

- avoir existé (avoir été enregistrée officiellement auprès des autorités gouvernementales adéquates en tant qu'ONG/organisation sans but lucratif) depuis au moins deux ans,
- avoir des bureaux,
- avoir une constitution adoptée démocratiquement,
- pouvoir parler au nom de ses membres,
- avoir une structure représentative,
- avoir des mécanismes de responsabilité et des processus de prises de décisions transparents et démocratiques,
- tirer ses ressources principalement de contributions des filiales nationales ou d'autres composantes, ou des membres individuels.

Les organisations créées par des gouvernements ou des accords intergouvernementaux ne sont pas considérées comme étant des ONGs.

Statut Général, Spécial et Roster

Il y a trois catégories de statuts : statut consultatif général, statut consultatif spécial et Roster.

Le statut consultatif général – celui qu'a l'OMMS depuis 1998 - est réservé aux ONG internationales importantes dont le domaine de travail couvre la plupart des questions à l'agenda de l'ECOSOC et de ses organes subsidiaires. Ce sont généralement des ONG importantes bien établies au niveau international qui couvrent une large zone géographique.
Cela nous permet de suivre toutes les conférences et réunions préparatoires de l'ONU et également de faire des déclarations orales et écrites au Conseil Economique et Social.

Le statut consultatif spécial est donné aux ONG qui ont des compétences spécifiques et qui sont concernées uniquement par quelques uns des sujets couverts par l'ECOSOC. Ces ONG sont généralement plus petites et établies depuis moins longtemps.

Les organisations qui demandent le statut consultatif mais ne correspondent à aucune des autres catégories sont généralement incluses dans le Roster. Elles peuvent faire « des contributions occasionnelles et utiles au travail du Conseil et de ses organes subsidiaires ».

NIVEAUX D'ACCREDITATION ET DE COOPERATION

ECOSOC – Conseil Economique et Social

- Statut consultatif de catégorie II depuis 1947. **Catégorie I Général accordé en 1998**.

Cf. plus haut pour une description de l'ECOSOC.

FAO – Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture

- **Statut de liaison – Protocole d'Accord signé en 2000**

L'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture des Nations Unies a été fondée à Québec City (Canada) en 1945 et est la plus importante agence spécialisée des Nations Unies. Elle est basée à Rome.

FAO a quatre fonctions principales:

1. fournir une assistance et des conseils techniques.
2. rassembler, analyser et diffuser des informations sur la nourriture, la nutrition, l'agriculture, la pêche et l'exploitation des forêts.
3. offrir des conseils indépendants aux gouvernements en matière de politique de l'agriculture.
4. et fournir un forum neutre où les gouvernements, les organisations internationales et non gouvernementales peuvent se rencontrer et discuter des problèmes de nourriture et d'agriculture.

Les coordonnées se trouvent à l'Annexe E.

www.fao.org

ONU-HABITAT – Programme de l'ONU pour les Etablissements Humains

- **Statut d'affilié**

ONU-Habitat a été créé en 1978 à la suite d'une réunion à Vancouver connue sous le nom d'Habitat I. En 1996, les Nations Unies ont tenu une autre conférence sur les villes, Habitat II. Le 1er janvier 2002, le mandat de l'agence a été renforcé et son statut a été élevé à celui d'un programme à part entière du système des Nations Unies par la résolution A/56/206 de l'Assemblée Générale.

Le programme des Nations Unies pour les établissements humains, ONU-Habitat, est l'agence des Nations Unies pour les établissements humains. Il est mandaté par l'assemblée générale pour promouvoir des villes et cités socialement et écologiquement durables, dans le but de fournir à chacun un abri adéquat.

Les coordonnées se trouvent à l'Annexe E.

http://www.unhabitat.org/

OIT – Organisation Internationale du Travail

- **Statut de contact officiel - Protocole d'accord sur le travail des enfants (2004)**

L'OIT a été créée en 1919, sa constitution faisant partie du traité de Versailles. En 1946, elle est devenue une agence spécialisée de l'ONU.

Les objectifs de l'OIT sont énoncés dans le préambule de sa constitution et dans la « Déclaration de Philadelphie », adoptée par la Conférence Générale de l'Organisation en 1944, et rappelée dans la « Déclaration sur les Principes et Droits Fondamentaux au Travail et ses suites », adoptée par la Conférence Internationale du Travail en juin 1998. L'OIT tente d'améliorer les conditions de vie et de travail par l'adoption de conventions internationales de travail et par des recommandations définissant des standards minimaux dans des domaines tels que les salaires, les heures de travail et les conditions d'emploi, ainsi que la sécurité sociale.

Les coordonnées se trouvent à l'Annexe E.

www.ilo.org

UIT – Union Internationale des Télécommunications

- **Statut couvert par le statut consultatif ECOSOC**

La première Convention Internationale de Télégraphie a été signée à Paris le 17 mai 1865 par les 20 membres fondateurs et l'Union Internationale de Télégraphie (UIT). Elle a été établie pour faciliter les amendements subséquents à cet accord initial. Par un accord avec la toute nouvelle Organisation des Nations Unies, elle est devenue une agence spécialisée, le 15 octobre 1947, et son siège social a été transféré en 1948 de Berne à Genève.

Ses buts sont:

- de maintenir et d'étendre la coopération internationale entre les Etats membres pour l'amélioration et l'utilisation rationnelle de toutes les sortes de télécommunications.
- de promouvoir et d'offrir une assistance technique dans le domaine des communications aux pays en voie de développement.
- de promouvoir l'extension des bénéfices des nouvelles technologies de la télécommunication à tous les habitants de la planète.
- de promouvoir l'utilisation des services de télécommunication avec pour objectif de faciliter les relations pacifiques.
- de promouvoir à un niveau international l'adoption d'une approche plus large des problèmes de télécommunications au sein de l'économie et de la société mondiale de l'information, en coopérant avec les autres organisations intergouvernementales régionales et mondiales et les organisations non gouvernementales s'occupant des télécommunications.

Les coordonnées se trouvent à l'Annexe E.

www.itu.int

ONUSIDA – Programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA

- **Statut couvert par le statut consultatif ECOSOC**

Le programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA a été créé en 1996. Les agences qui ont initialement uni leurs forces pour créer le programme incluent l'UNICEF, UNDP, UNFPA, UNESCO, l'OMS et la Banque Mondiale. Depuis, l'UNODC, l'OIT et le PAM ont rejoint le programme.

Le programme commun des Nations Unies sur le VIH/SIDA, ONUSIDA, est le partisan principal d'une action globale contre l'épidémie. Il dirige, renforce et soutient une réponse étendue qui vise à :

- prévenir la transmission du VIH.
- fournir des soins et une assistance
- réduire la vulnérabilité des individus et des communautés au VIH/SIDA.
- réduire l'impact de l'épidémie.

Les coordonnées se trouvent à l'Annexe E.
www.unaids.org

UNICEF – Fond des Nations Unies pour l'Enfance

- **Statut Consultatif depuis 1983. L'OMMS a présidé le Comité permanent des ONG de 1985 à 1989. Accord Spécial de Coopération (TRO) signé en mai 1994.**

L'UNICEF a été créé en 1946 pour fournir de la nourriture, des vêtements et des soins aux enfants à la fin de la Deuxième Guerre Mondiale. En 1953, l'Assemblée Générale de l'ONU a étendu son mandat indéfiniment.

La déclaration de mission de l'UNICEF, adoptée par la décision de son Conseil Exécutif 96/1 (1996), déclare que l'UNICEF a le mandat de :

- promouvoir la protection des droits de l'enfant.
- aider à garantir les besoins élémentaires.
- développer leurs opportunités de manière à ce qu'ils atteignent leur plein potentiel.

Les ressources de l'UNICEF proviennent de contributions volontaires des gouvernements et du secteur privé. L'UNICEF est subordonnée à l'Assemblée Générale par le biais de l'ECOSOC.

Les coordonnées se trouvent à l'Annexe E.
www.unicef.org

UNODC – Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

- **Statut couvert par le statut consultatif ECOSOC**

L'UNDCP est un programme de l'Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime (UNODC). Lors de la session spéciale de l'Assemblée Générale des Nations Unies sur le problème de la drogue dans le monde, les Etats membres se sont engagés à réduire de manière significative la demande ainsi que l'offre de drogues illégales d'ici à 2008.

Les coordonnées se trouvent à l'Annexe E.
http://www.unodc.org/unodc/en/undcp.html

PNUD – Programme des Nations Unies pour le Développement

- **Statut couvert par le statut consultatif ECOSOC**

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a été créé en 1965 et est devenu l'une des plus grandes sources mondiales de subventions pour le développement économique et social.

Le PNUD offre une large gamme de services aux gouvernements et aux équipes des Nations Unies dans les domaines suivants :

- Gouvernance démocratique
- Réduction de la pauvreté
- Prévention des crises et reconstruction
- Energie et environnement
- VIH/SIDA.

Les coordonnées se trouvent à l'Annexe E.
www.undp.org

UNESCO – Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Education et la Culture

- **Statut consultatif de catégorie B depuis 1970**
- **Statut consultatif de catégorie A depuis 1991, statut consultatif selon la nouvelle classification des ONG de 1996**

Etablie en 1945, le but de l'UNESCO est de contribuer à la paix et à la sécurité en promouvant la collaboration entre les nations par l'éducation, la science et la culture de manière à faire avancer le respect universel de la justice, de la loi, des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales qui sont énoncés dans la Charte des Nations Unies pour tous les individus du monde, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion.

Les coordonnées se trouvent à l'Annexe E.

www.unesco.org

PNUE – Programme des Nations Unies pour l'Environnement

- **Statut officiel de contact – Protocole d'accord signé en 2004**

Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement a été créé par l'Assemblée Générale en 1972 à la suite de la Conférence de Stockholm sur l'Environnement Humain.
La mission du PNUE est de mener et d'encourager les partenariats de protection de l'environnement en inspirant, informant et permettant aux nations et aux personnes d'améliorer leur qualité de vie sans compromettre celle des générations futures.

Les coordonnées se trouvent à l'Annexe E.

www.unep.org

FNUAP – Fond des Nations Unies pour la Population

- **Statut couvert par le statut consultatif ECOSOC**

FNUAP, qui est la plus grande source internationale de financement pour les programmes de santé reproductive et des populations, a commencé ses activités en 1969.

FNUAP offre son assistance aux pays en développement, aux pays aux économies en transition et aux autres pays sur demande pour les aider à répondre aux problèmes de santé reproductive et de population et pour la prise de conscience de ces problèmes dans tous les pays. Les trois domaines de travail du FNUAP sont :

- Aider à assurer un accès universel à la santé reproductive, ce qui inclut la planification familiale et la santé sexuelle, avant l'an 2015.
- Soutenir les stratégies de population et de développement qui permettent la création de compétences dans les programmes de population.
- Promouvoir la prise de conscience des problèmes de population et de développement et plaider en faveur de la mobilisation de ressources et de volonté politique.

Les coordonnées se trouvent à l'Annexe E.

www.unfpa.org

HCR - Haut Commissariat aux Réfugiés

- **Statut de contact official. Protocole d'accord signé en août 1995**

Le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés a été créé le 14 décembre 1950 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

L'agence est mandatée pour mener et coordonner l'action internationale de protection des réfugiés et pour résoudre les problèmes des réfugiés dans le monde. Son but principal est de protéger les droits et le bien-être des réfugiés.

Les coordonnées se trouvent à l'Annexe E.

www.unhcr.ch

VNU – Volontaires des Nations Unies

- **Statut couvert par le statut consultatif ECOSOC**

Il a été créé par l'Assemblée Générale en 1970 pour servir de partenaire opérationnel pour la coopération pour le développement à la demande d'Etats membres des Nations Unies.

Le programme des Volontaires des Nations Unies (VNU) est l'agence des Nations Unies qui soutient le développement humain dans le monde en promouvant le volontariat et en mobilisant des volontaires. Il est administré par le PNUD et opère selon la reconnaissance croissante du fait que le volontariat fournit une contribution économique et sociale importante à des sociétés plus cohésives en générant la confiance et la réciprocité entre citoyens.

Les coordonnées se trouvent à l'Annexe E.

www.unv.org

OMS – Organisation Mondiale de la Santé

- **Statut Consultatif depuis 1987, Protocole d'accord sur la lèpre (1997)**

L'Organisation Mondiale de la Santé, qui est l'agence spécialisée des Nations Unies pour la santé, a été créée le 7 avril 1948. Depuis, le 7 avril est devenu la Journée Mondiale de la Santé.

L'objectif de l'OMS, tel que décrit dans sa constitution, est le plus haut niveau possible de santé pour tous. La santé est définie par la constitution de l'OMS comme un état de bien-être physique, mental et social et pas seulement la simple absence de maladie ou d'infirmité.

Les coordonnées se trouvent à l'Annexe E.

www.who.int

OMPI – Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

- **Protection de l'emblème de l'OMMS (accord de Madrid) depuis 1989**

L'OMPI a été créée en 1967 pour promouvoir, par la coopération internationale, la création, la dissémination, l'utilisation et la protection des travaux de l'esprit humain pour le progrès économique, culturel et social de toute l'humanité et pour garantir la coopération administrative entre les unions établies pour assurer la protection dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Les coordonnées se trouvent à l'Annexe E.

www.wipo.org

Groupe de la Banque Mondiale

- **Statut couvert par le statut consultatif ECOSOC**

La "Banque Mondiale" est le nom qui est utilisé pour la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et Association Internationale de Développement (AID). La BIRD a été créée par les accords de Bretton-Woods de 1944.

La mission du groupe de la Banque Mondiale est de lutter contre la pauvreté et d'améliorer les standards de vie des personnes du monde en développement. C'est une banque de développement qui fournit des prêts, des conseils, de l'assistance technique et des services de partage du savoir aux pays aux revenus bas et moyens pour lutter contre la pauvreté.

Les coordonnées se trouvent à l'Annexe E.

www.worldbank.org

STRUCTURE OPERATIONNELLE DE L'OMMS POUR SES RELATIONS AVEC L'ONU

En termes constitutionnels, c'est la mission du Bureau Mondial du Scoutisme de « maintenir des relations avec les organisations internationales dont les activités concernent, entre autres, la jeunesse » (art. XVIII.7 de la Constitution de l'OMMS). Le Bureau Mondial du Scoutisme (bureaux central et régionaux) est assisté dans cette mission par une équipe de représentants et le soutien logistique est fournit pas les OSN des villes concernées.

L'équipe ONU est coordonnée depuis Genève et a plus de 25 représentants – dont une large majorité de moins de 30 ans – dans le monde qui garantissent une représentation réelle et effective de l'OMMS dans les villes où les Nations Unies organisent des réunions, conférences, ateliers ou activités. Tous les volontaires de l'équipe ONU reçoivent une formation appropriée du Bureau Mondial du Scoutisme et le mandat direct du Secrétaire Général de représenter l'OMMS auprès des autres organismes. Toute nomination doit recevoir l'approbation du commissaire international de l'OSN du représentant.

Le rôle des Bureaux Régionaux est également très important, en particulier en ce qui concerne les relations avec les commissions régionales de l'ONU, qui sont souvent situées dans les mêmes villes que les Bureaux Régionaux du Bureau Mondial du Scoutisme.

La composition de l'équipe ONU actuelle se trouve à l'annexe D. Vous y trouverez les noms et adresses de tous les représentants de l'OMMS auprès de l'ONU et de ses agences spécialisées.

Structure de l'équipe de représentation de l'OMMS auprès de l'ONU

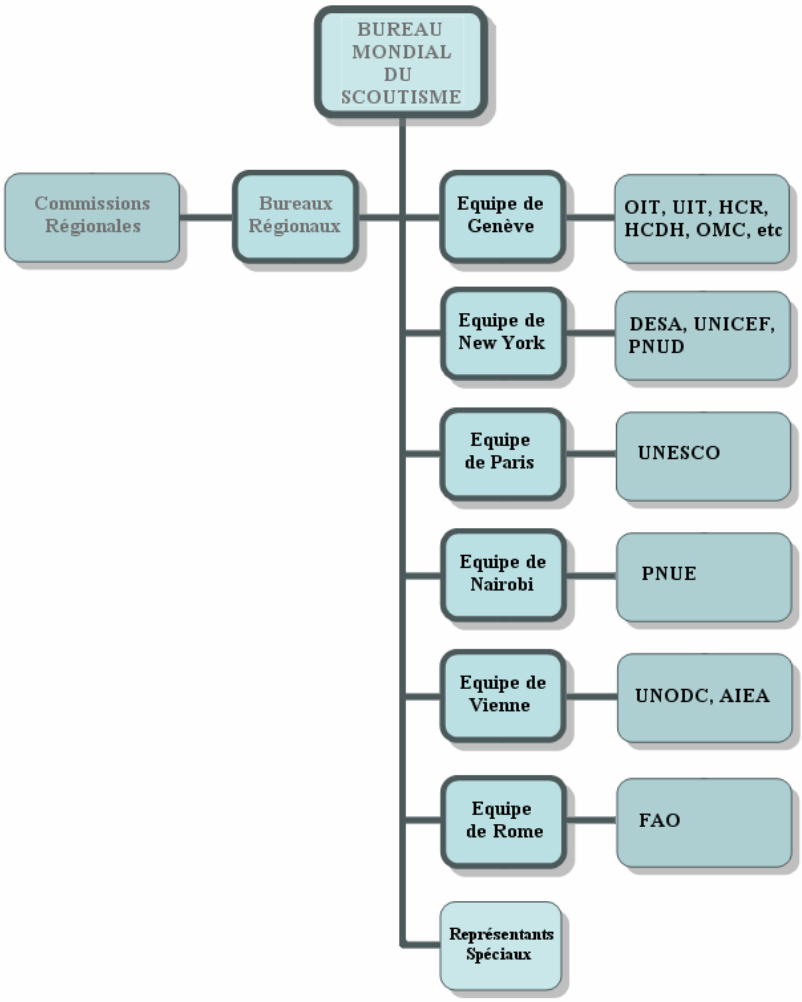

Travaillons ensemble

NIVEAU MONDIAL

De nombreuses initiatives ont été prises et le but de cette section n'est pas de donner une liste exhaustive, mais plutôt de fournir **quelques exemples des projets les plus récents et importants**.

NATIONS UNIES - Secrétariat

Accord pour le 50ème anniversaire de l'ONU, 1994

Un accord a été signé le 9 mars 1994 par le Secrétaire Général de l'OMMS et le Secrétaire Général Adjoint de l'ONU. Cet accord, qui peut être trouvé dans l'annexe C, a permis à l'OMMS d'utiliser l'emblème UN50.

Sommet Mondial du Développement Social, Danemark, 1995

L'OMMS a joué un rôle actif lors de ce sommet en dirigeant la consultation de la jeunesse organisée par WAY (Wordl Assembly of Youth, Assemblée Mondiale de la Jeunesse) sur le modèle des consultations précédantes.

Commission de l'ONU pour la Prévention du Crime, Vienne, 1995

Le représentant de l'OMMS à Vienne a participé activement à la quatrième réunion de cette commission, plus particulièrement à la discussion sur les enfants victimes de crime et les enfants criminels.

3ème Forum Mondial de la Jeunesse, Portugal, 1998

Le Bureau Mondial du Scoutisme a participé au 3ème Forum Mondial de la Jeunesse du système onusien qui s'est tenu à Braga, au Portugal. En tant que membre du Comité Préparatoire, l'OMMS a été très impliquée durant deux ans. Lors du Forum, l'OMMS dirigeait le groupe de travail sur la Participation de Tous les Jeunes.

Statut Consultatif Général ECOSOC accordé à l'OMMS, 1998

Une lettre du directeur de la section des ONG de l'ONU datée du 11 septembre 1998 donne à l'OMMS le statut Consultatif Général de type I. Cette lettre se trouve dans l'annexe C. L'OMMS avait préalablement le Statut Consultatif Spécial depuis 1947, lorsque ces types de statuts ont été créés.

Réunion d'experts sur la Jeunesse, Finlande, 2002

La réunion d'experts a été organisée par l'unité de la jeunesse de l'ONU (DESA) de manière à préparer le Rapport Mondial sur la Jeunesse 2003 du Secrétaire Général. Le gouvernement de Finlande était l'hôte de cette réunion à Helsinki. Le contenu de cette réunion était fondé sur les 10 thèmes tiré du Programme Mondial d'Action pour la Jeunesse de 1995 et des 5 thèmes additionnels qui ont été identifiés depuis l'adoption du programme d'action (VIH/SIDA, Technologies de l'Information et de la Communication, Globalisation, Jeunesse dans les conflits armés, Relations entre générations).

Il y avait 15 chercheurs/experts (un pour chaque thème), ainsi que 15 autres experts qui ont discuté et débattu sur chaque thème. Il y avait des représentants de 15 organisations de

jeunesse venant de plateformes régionales de la jeunesse et de l'alliance des Directeurs d'organisations de jeunesse, dont l'OMMS.

Les résultats de cette réunion ont ensuite été repris dans le Rapport Mondial de la Jeunesse, qui a été présenté par le Secrétaire Général en 2003. Les 5 nouveaux thèmes sont désormais acceptés de tous.

Comité de la Jeunesse des ONG, Genève, 2003

L'OMMS a été l'un de ceux qui a permis de recréer le Comité de la Jeunesse des ONG de la Conférence des Organisations Non Gouvernementales en relations avec l'ONU (CONGO). Le but de ce comité est de fournir un espace pour le partage d'informations et la coordination d'actions et de décisions concernant l'ONU.

Commission pour le Développement Durable (CSD-12), New York, 2004

La douzième session de la Commission de l'ONU sur le Développement Durable (CSD-12) s'est réunie à New York au siège des Nations Unies du 14 au 30 avril 2004 et a été suivie par un membre du Bureau Mondial du Scoutisme. Durant les trois premiers jours (14-16 avril), la CSD-12 a servi de réunion préparatoire pour le réexamen des 10 ans du Programme de la Barbade d'Action pour le Développement Durable des Petites Iles et Etats en Développement (SIDS). Les deux semaines suivantes (19-30 avril) ont servi de session de réexamen de la CSD-12.

Ateliers sur la Culture Médiatique Mondiale des Jeunes, New York, 2004

L'OMMS a envoyé deux représentants à cette réunion d'experts qui a eu lieu à New York en avril 2004. Cette réunion d'un groupe d'expert a analysé l'impact d'une culture médiatique mondiale puissante sur les jeunes et la manière dont elle a affecté leur socialisation et leurs valeurs (comme influence unificatrice ainsi que multiplicatrice).
Cela incluait un réexamen des implications en terme de genre, ainsi qu'une analyse de la manière dont la culture médiatique mondiale change les relations entre les générations et au sein de la famille. Les résultats de cet atelier contribueront au rapport sur la culture médiatique mondiale des jeunes lors de la 60ème session de l'Assemblée Générale de l'ONU en 2005.

FAO – Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture

Forum de la Jeunesse du Sommet Mondial de l'Alimentation, Rome, depuis 1996

Le représentant de l'OMMS à la FAO était responsable général de l'organisation et de la réalisation du Forum de la Jeunesse du Sommet Mondial de l'Alimentation, qui a rassemblé 600 jeunes venant du monde entier. Cet événement a été organisé sur une période de deux ans.
Depuis, le forum s'est transformé en groupe de travail. Notre représentant est le Président actuel du Forum.

Protocole d'Accord, Rome, 2000

Le 16 juin, à Rome, le Secrétaire Général de l'OMMS et le Directeur Général de la FAO ont signé un protocole d'accord. Ce document, qui est à l'Annexe C, appelle à une coopération accrue entre les deux organisations.

Alliance Internationale contre la Faim, Rome, 2004

L'Alliance Internationale contre la Faim est le plus important effort de mobilisation ayant jamais été entrepris par la FAO, l'IFAD, le Programme Alimentaire Mondial et l'IPGRI avec la société civile avec un impact direct sur les divers pays dans la lutte contre la faim et la malnutrition. Le

représentant de l'OMMS auprès de la FAO était le délégué du Groupe de Travail Ad Hoc et a été impliqué dans la planification de la stratégie d'action de l'AICF.

OIT – Organisation Internationale du Travail

Dialogue de la Jeunesse sur l'Emploi des Jeunes, Allemagne, 2004

Environ 60 participants venant du monde entier ont participé au Dialogue International de la Jeunesse à Lübeck, en Allemagne, en octobre. Le Dialogue de la Jeunesse était organisé par la Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GTZ) GmbH en coopération avec la Fondation Dräger, le Réseau pour l'Emploi des Jeunes (YEN) et l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS).

Les participants représentaient des organisations de jeunesse, des projets et des initiatives individuelles actives au niveau international, régional, national ou local. Ils ont échangé leurs points de vues, meilleures pratiques et visions en ce qui concerne l'autonomisation, la participation, l'employabilité et l'entreprenariat. Les participants ont amené les conclusions et propositions développées durant ce Dialogue de la Jeunesse au XVème Malenter Symposium de la Fondation Dräger sur l' « emploi, l'autonomisation et la participation des jeunes : assurer le futur », qui a immédiatement suivi le dialogue.

Groupe Consultatif de la Jeunesse – Réseau pour l'Emploi des Jeunes, New York, 2004

Le Réseau pour l'Emploi des Jeunes (YEN) a mis en place un Groupe Consultatif de la Jeunesse (YCG) en accord avec les conclusions de la 2ème réunion du Panel de Haut Niveau du YEN à Genève, en 2003.

Le Groupe Consultatif de la Jeunesse du YEN, qui a le statut de partenaire du YEN, est composé de 13 organisations de jeunesse (dont l'OMMS) par rotation, qui s'appuient sur des membres, au niveau international ou régional et local, et qui suivent des processus démocratiques de participation et de représentation.

La première réunion s'est déroulée à Washington les 27 au 29 septembre et la discussion s'est concentrée sur la stratégie pour le travail en collaboration du Réseau pour l'Emploi des Jeunes et du Groupe Consultatif de la Jeunesse.

Stratégies pour créer des emplois urbains pour les jeunes en Afrique, Nairobi, 2004

Cet atelier, qui a eu lieu à Nairobi, était organisé conjointement par le DESA (Département des Affaires Economiques et Sociales) et le Réseau pour l'Emploi des Jeunes (YEN), en collaboration avec ONU-HABITAT. Il était formé d'une réunion d'experts ainsi que d'une table ronde des jeunes. Il rassemblait des experts venant d'organisations de jeunesse de différentes régions du monde, de même que des jeunes de pays africains pour aborder les défis de l'emploi urbain des jeunes et les espoirs d'emplois décents des jeunes ainsi que la réduction de l'exclusion sociale.
Deux représentants scouts ont participé et présenté le Programme Extension des Scouts Kenyans qui cherche à promouvoir l'autosuffisance et la publication d'un bulletin écrit, édité, publié et vendu par des jeunes.

UIT – Union Internationale des Télécommunications

Sommet Mondial sur la Société de l'Information, Genève, 2004

L'équipe de représentants de l'OMMS a suivi la phase préparatoire du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) et a participé activement au Groupe de la Jeunesse du Bureau de la Société Civile. La principale réussite de ce Groupe est d'avoir fait inclure le paragraphe 11 de la Déclaration de Principes qui dit :

> **Nous sommes résolus** à donner corps à notre conception commune de la société de l'information, pour nous mêmes et pour les générations futures. Nous reconnaissons que les jeunes, population active de demain, sont à la pointe de la création et de l'utilisation des TIC [Technologies de

l'Information et de la Communication]. Il faut donc leur donner les moyens d'agir en tant qu'apprenants, développeurs, contributeurs, entrepreneurs et décideurs. Nous devons prêter tout particulièrement attention aux jeunes qui n'ont pas pu encore bénéficier pleinement des possibilités offertes par les TIC. Nous sommes également résolus à créer des conditions propices au développement d'applications et de services TIC tenant compte des droits des enfants ainsi que de leur protection et de leur bien-être.

La Conférence des ONG en relations consultatives avec l'ONU (CONGO), dans le comité duquel nous siégeons, avait un stand dans la partie publique du sommet. L'OMMS s'est vu confier la gestion de ce stand durant le sommet, ce qui nous a permis de présenter le Scoutisme ainsi que la CONGO.

HCDH – Haut Commissariat aux Droits de l'Homme

Documents Jeunesse pour les Droits, Suisse, 1990

Le Bureau Mondial du Scoutisme a publié un recueil de documents intitulé *Jeunesse pour les Droits*. Il contenait des informations à propos de la Convention sur les Droits de l'Enfant, la réponse des jeunes et un guide pratique pour la promotion et la protection des droits de l'enfant pour les membres d'organisations de jeunesses âgés de 15-25 ans, ainsi que leurs responsables. L'UNICEF a soutenu cette publication.

3ème réunion des Directeurs d'ONGI ayant soutenu l'adoption de la Convention sur les Droits de l'Enfant, Suisse, 1994

L'OMMS a co-présidé cette réunion sur le thème de la « Jeunesse pour une Paix Durable ».

ONUSIDA – Programme Conjoint contre le VIH/SIDA

Séminaire Conjoint OMMS/ONUSIDA sur la prévention du Sida, Géorgie, 1997

Ce séminaire conjoint sur la prévention du SIDA était organisé à Tbilissi (Géorgie) pour les jeunes responsables scouts et universitaires de Géorgie, d'Arménie et d'Azerbaïdjan.

Campagne Mondiale contre le SIDA, 1999

L'OMMS a pris part à la Campagne Mondiale contre le SIDA de 1999 dont le but était d'apprendre aux enfants et aux jeunes à *Ecouter, Apprendre et Vivre*.

Déclaration Conjoint sur le VIH/SIDA, Genève, 2001

Lors de la Journée Mondiale du SIDA du 1er décembre 2001, ONUSIDA a distribué des paquets qui comprenaient une déclaration conjointe signée par les directeurs de sept organisations de jeunesse (cf. coopération avec les ONG pour les détails) et le directeur d'ONUSIDA.

Forum Panafricain de la Jeunesse sur le SIDA: une question d'éducation, Sénégal, 2004

Ce forum était organisé par l'Alliance des Directeurs de sept Organisations de Jeunesse, en collaboration avec le gouvernement du Sénégal et avec l'aide technique d'ONUSIDA et de nombreuses autres agences onusiennes ainsi que de l'Organisation Internationale de la Francophonie, parallèlement à la réunion de 7 ministres de la jeunesse africains. Ces ministres ont assisté au forum et ont apporté leur soutien écrit à cette initiative.
300 jeunes et experts de 43 pays ont participé. Le but de cet événement était de préparer des plans d'action nationaux pour contribuer à l'effort concerté de prévention du SIDA.

PNUE – Programme pour l'Environnement

Publication de Scoutisme: action pour l'environnement, Genève, 1990

Le Bureau Mondial du Scoutisme a préparé en collaboration avec le PNUE un recueil intitulé *Scoutisme : action pour l'environnement,* qui a été publié en 1990. Le but de cette publication était d'aider les OSN à intégrer l'éducation à l'environnement et l'action pour l'environnement dans leurs programmes éducatifs.

Signature d'un Protocole d'Accord, Nairobi, 2004

Le 7 juillet 2004 à Nairobi, au Kenya, le Secrétaire Général de l'OMMS et le Directeur Exécutif du PNUE ont signé un Protocole d'Accord. Ce document, qui se trouve à l'Annexe C, ouvre la voie pour plus de coopération entre l'OMMS et le PNUE.

UNESCO – Organisation pour l'Education, la Science et la Culture

Prix pour l'Education à la Paix de l'UNESCO, 1981

Le but de ce prix, créé en 1981, était de promouvoir tous types d'actions dans le but de « construire les défenses de l'homme dans l'esprit de l'homme » en récompensant un exemple remarquable d'activité dans le but d'alerter l'opinion publique et de mobiliser la conscience de l'humanité pour la cause de la paix. L'OMMS a été le premier lauréat de ce prix pour l'Education à la Paix.

Conférence Internationale sur l'Education, Genève, 1994

La CIE est un forum mondial pour le dialogue entre les ministres de l'éducation. Des chercheurs, des praticiens et des représentants d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales ont participé à ce dialogue.
L'OMMS était l'une des quelques ONGIs (ONG Internationale) à participer activement à cette réunion biennale. A cette occasion, l'OMMS a présenté un document sur le *Scoutisme et l'Education Non-Formelle*.

L'OMMS a participé activement à chaque conférence de l'éducation depuis lors.

Participation à la 24ème conférence des ONGs, Paris, 1994

L'OMMS a été élue au Bureau du Comité de la Conférence et a présenté un document sur l'*Education de la Jeunesse à la Tolérance*.

Forums Internationaux sur la Paix, depuis 1995

Le premier forum s'est tenu à Tbilissi, en République de Géorgie, en juillet 1995 et le second à Chisinau, en République de Moldavie, en mai 1998. Dans les deux cas, la contribution du Scoutisme était intitulée « Education pour la Tolérance et pour le Dialogue entre les Cultures : le Rôle du Scoutisme ».
Le troisième forum de ce type s'est tenu à Moscou sous le titre de « Pour une Culture de la Paix et un Dialogue entre les Civilisations pour le Troisième Millénaire ». Voir plus loin.

Etude sur la Perception des Jeunes de la Jeunesse à l'Ecran, 1996

Il s'agit d'une étude menée dans 20 pays par l'UNESCO et l'Université d'Utrecht avec la coopération opérationnelle de l'OMMS. Ce projet commun de l'UNESCO, de l'Université d'Utrecht et de l'OMMS était la première étude mondiale sur la violence dans les médias et la plus importante étude inter-culturelle jamais conduite sur son impact sur les enfants. On a demandé à cinq mille enfants de 12 ans de 25 pays de répondre à un questionnaire dont les données étaient traitées et analysées par le Professeur Groebel de l'Université d'Utrecht.

29ème Conférence Générale, Paris, 1997

Le Secrétaire Général de l'OMMS a fait une intervention lors de la session plénière et a participé activement à de nombreuses commissions.

Croisière pour la Paix, Mer Méditerranée, 1999

La Croisière pour la Paix (cf. détails dans la section sur la coopération régionale) a été l'occasion de lancer la Décennie Internationale pour une Culture de la Paix.

Forum International "Pour une Culture de la Paix et un Dialogue entre les Civilisations dans le Troisième Millénaire", Moscou, 1999

L'OMMS a participé activement aux groupes de travail sur l'*Education pour la Paix* et le *Rôle des ONG de Jeunesse dans la Promotion de la Culture et de la Paix*.

Stand "Culture de Paix" au Moot, Mexique, 2000

L'UNESCO avait un stand dans le Village Global du Développement lors du 11ème Moot Scout Mondial au Mexique. Le stand, où l'on pouvait signer le « Manifeste pour la Paix », avait 3 ateliers : légendes de paix, histoire africaines et violence à l'écran (cf. étude, 1996).

Construisons la Paix Ensemble, Genève, 2002

Pour contribuer à la Décennie Internationale pour une Culture de la Paix, le Bureau Mondial du Scoutisme a publié un recueil intitulé *Construisons la Paix Ensemble*. La lettre introductive incluse dans le recueil était signée par le Secrétaire Général de l'OMMS et le Directeur Général de l'UNESCO.

Inauguration du Village Global du Développement, Thaïlande, 2002

Le 29 décembre 2002, lors du 20ème Jamboree Scout à Sattahip, en Thaïlande, le Directeur Général de l'UNESCO a inauguré le Village Global du Développement.

47ème session de la Conférence Internationale de l'Education de l'UNESCO, Genève, 2004

Le Bureau International de l'Education a organisé la 47ème Conférence Internationale sur l'Education (CIE) à Genève. Le thème de cette CIE était « une éducation de qualité pour tous les jeunes : défis, tendances et priorités ».
Le Scoutisme Mondial était représenté par deux chargés de projets du Bureau Mondial du Scoutisme.

Comité des ONG, France, 2004

L'OMMS prend part, par l'intermédiaire de son représentant à Paris, au travail et au fonctionnement du comité des ONG. Nous avons également pris part à la Conférence Internationale des ONG et à la Journée Internationale des ONG.

Tous Différents, Tous Uniques, Paris, 2004

L'OMMS est associée à la nouvelle campagne de l'UNESCO : *Tous différents, tous uniques*. Cette campagne porte sur les jeunes et la déclaration universelle sur la diversité culturelle. Cette déclaration a été adoptée à l'unanimité par les 185 Etats membres représentés à la 31ème session de la Conférence Générale de 2001. Cette déclaration repose sur la conviction que le respect de la diversité culturelle et le dialogue interculturel sont l'une des meilleures garanties pour le développement et la paix.

FNUAP – Programme pour la Population

3ème Conférence Mondiale sur la Population, Egypte, 1994

Les délégués scouts ont participé activement à la conférence. De plus, en conjonction avec la conférence, l'OMMS a coordonné une consultation de la jeunesse qui a impliqué 110 jeunes de 60 pays au Centre Scout International du Caire.

Réunion dans le but de mettre en place un Comité Consultatif de la Jeunesse, New York, 2004

En avril 2004, le FNUAP a organisé une première réunion, avec la participation de jeunes représentants de réseaux et d'organisations de jeunesse du monde entier, pour conseiller le FNUAP sur la mise en place d'un Comité Consultatif de la Jeunesse (CCJ) et la meilleure manière de promouvoir les droits et les besoins des jeunes au sein des politiques et programmes du FNUAP. Le but est qu'une fois le CCJ formalisé, il aide à assurer que les initiatives globales, régionales et nationales du FNUAP soient favorables aux jeunes et répondent à leurs attentes, particulièrement en ce qui concerne leur vie sexuelle et reproductive, le VIH/SIDA et les questions de genre.
Le Scoutisme Mondial était représenté par un chargé de projet du Bureau Mondial du Scoutisme.

ONU-HABITAT – Programme pour les Etablissements Humains

2ème Conférence de l'ONU sur les Etablissements Humains, Turquie, 1996

L'OMMS était activement impliquée dans les travaux de la conférence. Elle a co-organisé une consultation internationale de la jeunesse avec WAY (Assemblée Mondiale de la Jeunesse), a aidé à préparer la Journée des Jeunes de l'UNESCO et a pris part à la journée de dialogue Habitat-Santé organisée par l'OMS.

HCR – Haut Commissariat aux Réfugiés

Protocole d'Accord, Pays-Bas, 1995

Un protocole d'accord a été signé lors du 18ème Jamboree Scout Mondial par le Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés et le Secrétaire Général de l'OMMS. Le texte de cet accord se trouve à l'Annexe C.

Le Haut Commissaire a également inauguré le Village Mondial du Développement.

Distinction Spéciale du HCR pour les Projets Scouts en faveur des réfugiés, 1997-1999

Suite au protocole d'accord signé entre l'OMMS et le HCR, un concours a été organisé pour récompenser les projets entrepris par les scouts pour aider les réfugiés.
Les récompenses ont été remises lors de la Conférence Mondiale du Scoutisme à : l'Arménie, le Burundi, la République Démocratique du Congo, la Croatie, les Eclaireuses et Eclaireurs de France, le Mexique, les Pays-Bas, la Tanzanie et la Turquie.

Consultation annuelle avec les ONGs, Genève, 2004

Deux membres de l'équipe de représentants à l'ONU de l'OMMS ont assisté à cette consultation pre-excom (préalable au comité exécutif) avec les ONG. Cela a été l'occasion de participer à des ateliers comme l'intégration des questions de genre et d'âge et l'éducation des réfugiés, qui sont d'un intérêt direct pour le Scoutisme. Les participants à l'atelier sur l'éducation des réfugiés partageaient une définition de l'éducation qui comprenait l'éducation formelle et non-formelle, ainsi que la formation professionnelle.
Cet événement a été l'occasion de montrer notre volonté de travailler avec le HCR, avec lequel nous avons un protocole d'accord.

UNICEF – Fond pour l'Enfance

Accord de Partenariat, 1994

En 1994, le Secrétaire Général de l'OMMS et le Directeur Exécutif de l'UNICEF ont signé un accord de partenariat. Cet accord, que vous trouverez à l'Annexe C, reconnaît la bonne coopération entre les deux organisations depuis 1979 et appelle à une collaboration accrue dans le futur.

Atelier sur la participation des jeunes, Genève, 2003

Suite au succès des trois précédents documents de politique sur l'*Education Non-Formelle*, les *Politiques Nationales de la Jeunesse* et les *Filles et Jeunes Femmes*, l'alliance des Directeurs de sept organisations de jeunesse et l'UNICEF ont commencé à préparer une quatrième publication de base sur le thème de la Participation des Jeunes.

Un atelier a été organisé à Genève, accueilli par l'OMMS, qui a réuni des experts de sept organisations, l'UNICEF, l'unité de la jeunesse de l'ONU, la Banque Mondiale et le Réseau pour l'Emploi des Jeunes. Les participants ont analysé une grande variété de politiques et pratiques existantes dans le domaine de la participation des jeunes avec pour but de trouver des concepts et principes fondamentaux qui doivent être suivis de manière à arriver à une véritable participation des jeunes.

Protocole d'accord, Genève, 2005

Le 8 avril 2005, la directrice exécutive de l'UNICEF et le secrétaire général de l'OMMS ont signé un protocole d'accord dans le but de renforcer les relations préexistantes entre les deux organisations (voir Annexe C). Cela permettra également de collaborer avec l'UNICEF pour les projets Dons pour la Paix et Jeunesse du Monde.

Campagne du Millénaire de l'ONU

Protocole d'accord, Rome, 2005

Le 22 avril 2005, la coordinatrice de la Campagne du Millénaire de l'ONU et le secrétaire général de l'OMMS ont signé un protocole d'accord (voir Annexe C). Il porte principalement sur la promotion des Objectifs du Millénaire pour le Développement et le projet Jeunesse du Monde.

UNODC – Office contre la Drogue et le Crime

Commission de l'ONU contre les Drogues, Vienne, 1996

L'OMMS a participé activement à la 39ème session de la Commission à Vienne. L'OMMS a été élue premier secrétaire du Comité des ONG sur les Drogues de Vienne.

OMS – Organisation Mondiale de la Santé

Distinction Contre le Tabagisme, Genève, 1990

A l'occasion de la Journée Mondiale Sans Tabac du 31 mai 1990, l'OMMS a reçu la médaille et le certificat « Tabac ou Santé » de l'OMS en reconnaissance des efforts du Mouvement dans le domaine de l'éducation et des activités contre le tabagisme.

Programme de Prévention de la Drogue, Genève, 1996

Le Bureau Mondial du Scoutisme a présenté la contribution des organisations membres de l'OMMS dans ce domaine (drogue, alcool et prévention du tabagisme) à l'occasion de la 49ème assemblée générale de l'OMS.

Protocole d'Accord signé entre l'OMMS, AHM et l'OMS sur l'action contre la Lèpre, Genève, 1997

Ce protocole d'accord, signé à Genève le 3 juillet 1997 par le Secrétaire Général de l'OMMS, le Directeur du Programme d'Action pour l'Elimination de la Lèpre à l'OMS et le Directeur Général d'AHM Organisation de Secours pour la Lèpre de Munich e.V., se trouve à l'Annexe C.

Tous les partenaires se sont engagés à collaborer pour produire et distribuer du matériel éducatif à propos de la lèpre. Le but est de détecter et de traiter les malades, mais également de les réintégrer dans la société. Les OSN des dix pays suivants ont pris part au projet : Bangladesh, Brésil, République Démocratique du Congo, Inde, Indonésie, Madagascar, Népal, Philippines, Soudan, Tanzanie, Cameroun, République de Côte-d'Ivoire, Egypte, Kenya, Mozambique, Pakistan, Togo et Tchad.

BANQUE MONDIALE

L'OMMS avec la Banque Mondiale, Paris, 2003

La Banque Mondiale a fait appel à l'expertise du Scoutisme dans le domaine des consultations des jeunes pour organiser une réunion entre le Président de la Banque Mondiale et des représentants de la jeunesse. Suite à cette démarche, le Président de la BM a décidé de lancer un processus de planification d'une stratégie de jeunesse pour la BM.
L'Evénement Mondial de la Jeunesse qui a eu lieu à Paris a été co-organisé par la BM, avec le soutien du Forum Européen de la Jeunesse et de l'OMMS.

L'OMMS avec la Banque Mondiale, Paris, 2004

L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout a pris part, en tant que partenaire principal de la Banque Mondiale, aux consultations directes avec le Bureau de Washington de la BM (Enfants et Jeunesse, HDNSP) pour la rédaction de leur document de politique intitulé : *Investir dans les Enfants et la Jeunesse – Une Stratégie pour Combattre la Pauvreté, Réduire les Inégalités et Promouvoir le Développement Humain.*

Dans ce contexte, le Directeur de la Communication Extérieure de l'OMMS a rencontré à Paris, le 9 janvier, le Vice-Président de la BM, Réseau du Développement Humain, pour discuter du contenu et des modalités de mise en œuvre de la Stratégie proposée.

Conférence de la Banque Mondiale : Jeunesse, Développement et Paix – Deuxième Phase, Bosnie, 2004

Cette seconde Conférence Jeunesse, Développement et Paix (YDP 2004) s'est tenue à Sarajevo où les représentants des organisations de jeunesse du monde entier et les hauts responsables de la Banque Mondiale se sont réunis pour explorer les manières d'améliorer la coopération dans le domaine de la lutte contre la pauvreté à travers le monde.

La conférence était co-organisée par la Banque Mondiale, le Forum Européen de la Jeunesse et l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout en coopération avec le gouvernement de Bosnie-Herzégovine. Quelques 170 représentants de la jeunesse venant de 83 pays et 40 hauts responsables de la Banque Mondiale et d'autres organisations internationales ont pris part à cet événement.

Conférence ABCDE de la Banque Mondiale, Belgique, 2004

L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout a été invitée à prendre part à la Conférence Annuelle de la Banque Mondiale sur le Développement Economique en Europe qui s'est tenue à Bruxelles en mai. Cette réunion est devenue un événement clé pour discuter des questions de développement. Elle réunit toute une gamme d'universitaires, de politiciens, d'instituts, de centres de recherche, d'étudiants et de journalistes.

Une table ronde a permis au représentant du Scoutisme Mondial de parler du besoin de mobiliser les jeunes pour les informer des Objectifs du Millénaire pour le Développement (MDG) et de l'importance d'investir aussi bien dans l'éducation formelle que non-formelle.

NIVEAUX REGIONAL ET NATIONAL

De nombreuses initiatives ont été prises dans chacune des 6 régions de l'OMMS. Les partenariats changent selon les régions et nous vous invitons à consulter leurs sites Internet, de manière à en apprendre plus sur leurs coopérations, leurs efforts et leurs collaborations futures. ***Voici quelques exemples*** *:*

OIT – Organisation International du Travail

Programme Extension, Kenya, 1992 - en cours

Il y a, selon certaines sources, plus de 60'000 enfants et jeunes des rues à Nairobi et dans les autres villes importantes du Kenya. L'Association des Scouts Kenyans (KSA), avec son Programme Extension, travaille avec ces jeunes désavantagés pour les réintégrer dans la société en leur donnant l'estime d'eux-mêmes et le sens d'appartenir à leur communauté.

Le Programme Extension travaille dans 24 unités réparties dans le pays pour apprendre à ces jeunes des compétences pratiques et leur donner une formation professionnelle. Cela permet de leur inculquer le savoir, l'attitude positive et les compétences qui leur seront utiles, ainsi qu'à leur communauté. Les participants sont également encouragés à penser en entrepreneur avec leurs compétences récemment acquises, de manière à promouvoir le concept d'autosuffisance.

Le Programme Extension les assiste dans cette entreprise, par exemple en fournissant des locaux pour la pâtisserie dans les camps Scouts, où les apprentis n'apprendront pas seulement un métier, mais seront également impliqués dans le côté commercial de l'entreprise en vendant du pain aux autres campeurs et aux familles qui vivent aux alentours du site.

ONUSIDA – Programme Commun contre le VIH/SIDA

Programme contre le VIH/SIDA, Afrique du Sud, en cours

L'Association Scoute d'Afrique du Sud a mis en place un programme de lutte contre le VIH/SIDA qui inclut un système de progression avec des badges qui permet aux Scouts de devenir des éducateurs de leurs pairs à l'issue d'un processus qui dure 2 à 3 ans.

HCR – Haut Commissariat aux Réfugiés

Epidémie de choléra, République Démocratique du Congo, 1994

Les Scouts de la région ont enterré 26'000 des victimes (sur environ 50'000) de l'épidémie de choléra qui s'est déclenchée dans un camp pour réfugiés Rwandais géré par le HCR. De par la nature de la maladie, il était vital que ces corps soient enterrés rapidement, de manière à stopper sa propagation.

Enfants Réfugiés, tous les pays Arabes, 1994-2002

Des activités de sensibilisation ont été organisées dans quatre pays Arabes pour promouvoir l'aide aux enfants réfugiés dans les sociétés arabes. Un magazine a été publié sur les multiples coopérations avec le HCR. Des ateliers ont également été organisés durant les activités scoutes arabes et internationales.

PNUE – Programme de l'ONU pour l'Environnement

Réunions du Conseil de Direction, 2003

Les Scouts ont été invités par le PNUE aux réunions de son conseil de direction et aux événements associés. Le Bureau Scout Régional pour l'Afrique a pris part au Forum des ONG qui était organisé avant la réunion du conseil de direction.
De plus, les Scouts ont travaillé avec le PNUE pour préparer du matériel pour les programmes d'éducation à l'environnement au niveau mondial.

UNESCO- Organisation pour l'Education, la Science et la Culture

Scoutisme et lutte contre l'Analphabétisme, 10 associations scoutes arabes, 1981-1986

Les campagnes contre l'analphabétisme ont été organisées avec l'aide des associations scoutes. Cela a permis aux Scouts de mettre en lumière le rôle du Scoutisme dans les communautés locales en développement. On a appris aux responsables scouts comment former d'autres jeunes sur la manière d'organiser une campagne contre l'analphabétisme.

Opération Tchernobyl, Europe, 1990

En juillet et août 1990, 1'235 enfants des zones de Biélorussie irradiées par la catastrophe nucléaire de Tchernobyl ont été les hôtes des Scouts et Guides de 15 pays européens pour des vacances d'un mois.
L' « Opérations de solidarité avec les jeunes de Tchernobyl » répondait à la demande de l'ambassadeur Soviétique à l'UNESCO, qui a activement soutenu cette opération, avec le Fonds Soviétique pour l'Enfance et la Fondation Pro Victimis à Genève. Suite à cette opération, qui a été répétée en 2001, le Scoutisme a été ré-autorisé en Russie et dans les autres pays de l'ex URSS.

Rassemblement Scout International pour les Echanges Culturels, Egypte, 1998-2002

Des rassemblements internationaux pour les échanges culturels ont été organisés chaque année entre 1998 et 2002. Chaque rassemblement avait un thème spécifique, qui était toujours lié au fait d'apprendre à connaître et à respecter les autres cultures. Des pionniers de toute la région étaient envoyés à ces rassemblements. Des visites de terrain de sites historiques uniques étaient organisées pour donner aux jeunes l'occasion de découvrir et de comprendre l'héritage culturel.

Camper pour la Paix, 2002 - en cours

La région scoute Asie-Pacifique et la Fondation pour l'Asie du Sud (SAF, basée en France et créée à l'initiative d'un ambassadeur de bonne volonté de l'UNESCO) organisent conjointement le Camp annuel SAF pour Scouts et Guides dans les pays de la région scoute Asie-Pacifique. Le camp, qui a pour thème paix et environnement, a débuté au Bhoutan en 2002, puis s'est déroulé aux Maldives en 2003. Le prochain camp devait avoir lieu au Népal en 2004.

Croisière pour la Paix, Mer Méditerranée, 1999

La « croisière pour la paix » est un cas exemplaire de partenariat entre l'UNESCO et l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout qui contribue au Mouvement Global pour une Culture de la Paix et de la Non-Violence.

Le projet s'est déroulé à bord d'un bateau appartenant à l'Association Scoute Polonaise (ZHP). Le projet était géré par l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, mais était ouvert aux membres de 18 à 25 ans des organisations appartenant au Forum Européen de la Jeunesse et au Forum Méditerranéen de la Jeunesse. Les participants à la croisière pour la paix étaient choisis pour venir de pays en conflit : Palestiniens et Israéliens, Serbes et Albanais, Cypriotes et Turcs, etc.

Une initiative aussi ambitieuse n'aurait pas pu avoir lieu sans le soutien de partenaires très importants. Ainsi, la Commission Européenne, l'UNESCO, le Centre pour les Etudes Appliquées en Négociation Internationale (CASIN), basé à Genève, le centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe et le Forum Européen de la Jeunesse étaient tous regroupés dans un Comité de Partenaires et ont fait d'importantes contributions de natures complémentaires.

Durant chaque étape de 10 jours, en plus des techniques de voiles qu'ils ont acquises, les jeunes étaient formés à l'éducation pour la paix, la résolution de conflits, la médiation, l'apprentissage interculturel, la sociabilité, les techniques de communication et la découverte de l'environnement naturel. A chaque port, l'Organisation Scout Nationale préparait des événements pour la paix, avec le soutien des autorités et souvent avec d'autres organisations de jeunesse.
L'un des points forts de la croisière s'est déroulé lors de l'arrêt à Thessalonique : plusieurs centaines de personnes ont rejoint les marins de la croisière pour la paix pour les aider à lancer l'Année Internationale des Nations Unies pour une Culture de la Paix (2000). Les marins de la paix ont eu une vidéoconférence de plus d'une heure avec le Directeur Général de l'UNESCO, qui était à Paris. Cet événement a été repris par de nombreux médias, dont Euronews.

FNUAP – Fonds pour la Population

Education à la Vie Familiale, Région Africaine, depuis le début des années 1990

Le Bureau Régional Africain a lancé le curriculum sur l'Education à la Vie Familiale, qui a été repris par cinq associations membres: Sénégal, Cameroun, Kenya, Zimbabwe et Madagascar. Du matériel de référence a été développé. Certaines exigences au niveau de la création des badges et de la conception du programme ont ensuite été intégrées aux Programmes de Jeunesse de presque toutes les Associations membres.

Education sur le VIH/SIDA

Le FNUAP a soutenu de nombreuses associations pour atteindre les jeunes avec des messages sur le VIH/SIDA, dont le Sénégal, le Kenya, le Cameroun, le Zimbabwe, Madagascar, la Côte d'Ivoire, le Bénin et le Niger.
Le FNUAP a également joué un rôle dans le succès du Forum de la Jeunesse de Dakar sur le VIH et le SIDA organisé par le gouvernement du Sénégal et l'OMMS. Le soutien a pris la forme d'aide financière et de présence d'experts.

Santé Reproductive des Jeunes, Pays arabes, 1998-2002

Le but était d'améliorer la prise de conscience des jeunes des problèmes de santé reproductive. Cela a été fait en élaborant, produisant et distribuant du matériel de santé reproductive tenant compte des sensibilités culturelles. Six ateliers pour responsables, de même que 6 ateliers régionaux ont été organisés. Les Scouts ont également encouragé la prise de conscience de la santé reproductive auprès des responsables scouts arabes et des politiciens dans les pays et la région.

ONU-HABITAT – Programme pour les Etablissements Humains

Réunions du Conseil de Direction, Istanbul, 1996 - en cours

La région scoute africaine est régulièrement invitée aux réunions du conseil de direction d'Habitat et les Scouts ont pris part au processus qui a mené à la conférence HABITAT II à Istanbul.
De plus, les Scouts sont présents au sein du partenariat de la jeunesse mis en place par Habitat et qui s'appelle « Jeunesse pour l'Habitat ». Habitat va également financer des programmes de recherche de jeunes ainsi que des organisations menées par des jeunes.

UNICEF – Fonds pour l'Enfance

Immunisation / Survie et Développement de l'Enfant, Afrique, depuis la fin des années 1980 – en cours

Le but ultime des projets de cette catégorie est d'immuniser les enfants contre les maladies mortelles.
Cela se fait en informant les Scouts sur ces maladies mortelles et en aidant les parents et les personnes s'occupant d'enfants à les emmener pour se faire immuniser. Les Scouts informent les parents à propos de l'immunisation et des maladies mortelles, ils aident les mères à amener les enfants dans les centres d'immunisation, à tenir les dossiers d'immunisation et ils apportent également leur aide aux centres de soins.
Depuis la fin des années 1980, de nombreuses associations ont été impliquées dans cette campagne. Il y a, par exemple, l'Angola, la Côte d'Ivoire, l'Uganda, le Kenya, le Swaziland, la Tanzanie, la Zambie et le Lesotho. En Angola, les Scouts ont immunisé 500'000 enfants et identifié et donné l'alerte dans 21 cas de paralysie flaccide aiguë en 2000.

Education sur le VIH/SIDA, Afrique, en cours

De nombreuses associations membres de la Région Scout Africaine travaillent à combattre le VIH/SIDA avec le soutien de l'UNICEF et d'ONUSIDA, car c'est le plus grand danger auquel sont confrontés les jeunes de la région de nos jours. Les Scouts sont formés en temps qu'éducateur de même génération au Niger, au Burundi et au Rwanda.
L'UNICEF a également participé au Forum de la Jeunesse de Dakar par le biais du parrainage et de la facilitation.

Enfants dans des Circonstances Difficiles, Afrique, en cours

Avec l'UNICEF, les Scouts travaillent avec des enfants dans des circonstances difficiles pour leur fournir une vie meilleure, en offrant une formation technique dans les Centres Scouts, une éducation formelle à l'école, en réunissant les enfants et leur famille, etc. Les pays impliqués sont le Burundi, le Rwanda, une partie de la République Démocratique du Congo et la Sierra Leone. Le programme en Sierra Leone impliquant des victimes de la guerre et la réhabilitation des enfants soldats a été interrompu en 1997 à cause de l'intensification de la guerre.

Aider les Enfants à Grandir, Egypte, 1987-1989

Durant 3 ans, 2'500 Scouts ont participé au projet Aider les Enfants à Grandir. Des bilans médicaux ont été effectués pour plus de 100'000 enfants, des services sociaux ont été fournis pour plus de 25'000 familles, 153 séminaires ont été organisés, du matériel informatif a été publié et 28 écoles ont reçu des bibliothèques médicales. 40 groupes de jeunes ont été formés pour étendre la prise de conscience des problèmes de santé et 2'000 copies de la version traduite de « Help Children Grow » ont été publiées.

Soins Médicaux pour les Enfants, 5 pays arabes, 1990-2002

Les responsables scouts ont été formés aux techniques de soin des enfants et leurs troupes ont ensuite été formées pour passer l'information auprès des citoyens. De plus, des activités conjointes ont été organisées avec les ministères nationaux de la santé.

Vaccination contre le Tétanos des Femmes Enceintes, Egypte, Yémen et Soudan, 1987-2000

7'500 copies de « Faits à propos du Tétanos » ont été publiées comme contribution du Scoutisme à la campagne d'information. 12 séminaires ont également été organisés pour les responsables scouts et les jeunes.

Fournir de l'Eau Potable et des Latrines Sanitaires, Egypte et Soudan, 1990-2002

16 séminaires ont été organisés avec presque 9'000 citoyens de 15 villages. 120 troupes scoutes ont été entraînées à informer plus de 6'500 familles sur les comportements sains. 2 ateliers ont été établis pour fabriquer des unités de latrines. 220 unités ont été fournies et installées dans des maisons.

Festival Mondial des Enfants, Corée, 2003

Le festival international a été accueilli conjointement par l'Association Scoute de Corée et le Comité Coréen de l'UNICEF avec le soutien du Ministre de la Culture et du Tourisme. Il a rassemblé en Corée 250 enfants de 12 à 15 ans venant de plus de 50 pays différents.

Thérapie de Réhydratation Orale, Bangladesh et Japon, 1998 - en cours

Les pionniers du Bangladesh et du Japon ont un projet conjoint sur 5 ans qui a débuté en 1998. Cette première phase de 5 ans ayant été complétée, la deuxième phase du projet a été lancée en 2003. Le but est de promouvoir la Thérapie de Réhydratation Orale (ORT) (cf. à l'Annexe C)
D'autres domaines du projet sont les installations sanitaires et les pratiques hygiéniques pour les personnes habitant les villages.

Promotion de l'éducation basée sur les compétences de vie, Bangladesh, 2005

Le but de ce projet commun des Scouts du Bangladesh et de l'UNICEF est de donner aux Scouts et aux Pionniers les compétences de vie necessaries à la prévention des comportements à risque, de manière à ce qu'ils puissent se protéger du VIH/SIDA et utiliser leurs compétences dans toutes les sphères de la vie.

ODC – Office contre la Drogue et le Crime

Réduction de la demande de drogue, Kenya, 2001 - en cours

L'Association Scoute du Kenya travaille sur un projet avec l'ODC pour intégrer la réduction de la demande de drogue dans leur projet scout d'information sur la santé reproductive pour les adolescents et les jeunes (en collaboration avec l'FNUAP). Le Bureau Régional Africain est l'agence qui dirige le projet. Jusqu'ici, deux publications ont été imprimées, dont un manuel pour les responsables.

OMS – Organisation Mondiale de la Santé

Caravanes médicales, Egypte, depuis les années 1970

Le but de ce projet est de créer une prise de conscience des problèmes de santé chez les citoyens en se concentrant sur les mères et les enfants qui sont la base du développement de la nation. Ce projet est soutenu par le ministère de la santé et de la population, l'UNICEF et l'OMS. Il y a 40 caravanes médicales à travers l'Egypte qui sont tenues par les pionniers des universités.

Prise de conscience des citoyens des effets du tabac, 6 pays arabes, 1990-2002

6 organisations de la région arabe ont participé à la Journée Mondiale Sans Tabac et ont organisé une campagne d'information sur les effets du tabac. Le Bureau Régional de la Région Arabe, la Tunisie et la Libye ont reçu la Médaille Tabac ou Santé de l'OMS pour leurs efforts dans la lutte contre le tabac auprès de leurs membres.

Prise de conscience du SIDA, 8 pays arabes, 1992-2002

Trois séminaires ont été organisés en coopération avec le bureau régional de l'OMS de manière à améliorer la prise de conscience du SIDA. Un projet d'information de deux ans pour les Scouts et les citoyens a également été organisé au niveau national et des activités d'information ont été intégrées dans les grands rassemblements nationaux et internationaux.

Information et éradication de la lèpre, Inde, en cours

Les Guides et Scouts Bharat (BSG) ont été les précurseurs et les partenaires actifs d'AHM (ONG allemande active dans le domaine) pour la lutte contre la lèpre, en tant que maladie et stigmate social. BSG a été cité pour son rôle actif dans la prise de conscience et l'éducation sur la lèpre.

Promotion de la Sécurité Routière, Islande, 1993 - en cours

Chaque mois d'octobre depuis 1993, l'Association des Garçons et Filles Scouts Islandais envoie un brassard réfléchissant et un magazine sur le Scoutisme et la Sécurité Routière directement chez tous les enfants islandais de 6 ans. Le but de ce projet est de créer une prise de conscience de la sécurité routière chez les enfants islandais. La sécurité routière était la priorité de l'OMS et était le sujet de la Journée Mondiale de la Santé cette année.

COOPERATION DES ONG AVEC LE SYSTEME ONUSIEN

Le Scoutisme Mondial a pris part à de nombreux forums, comités et initiatives des ONGs. Voici **quelques exemples :**

Comité Permanent des ONG de l'UNICEF

L'OMMS a présidé de 1985 à 1989 le comité permanent des ONG. Nous avons toujours été actifs dans ce comité et avons souvent fait partie de son bureau.

Comité des ONG de l'UNESCO

L'OMMS était représenté à chaque Comité des ONG et a souvent été élu à son Bureau. Nous avons également aidé à organiser les Consultations Collectives et Régionales avec les ONGI (Organisations Non Gouvernementales Internationales).

Conférence des ONG en relations consultatives avec l'ONU (CONGO)

L'OMMS a été élue au Comité de la CONGO pour trois ans lors de l'Assemblée Générale qui a eu lieu à Genève, en décembre 2003.

Une réunion du comité de la CONGO s'est tenue les 26 et 27 février 2004 au siège des Nations Unies à New York. Lors de cette réunion, où l'OMMS était représentée par un Chargé de Projet du Bureau Mondial du Scoutisme, les membres ont discuté du processus du Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) à Genève et de la seconde phase en Tunisie en 2005. Ils ont entendu les rapports des différents comités spécialisés de la CONGO et de quelques événements de l'année 2004, principalement le séminaire d'évaluation des Objectifs du Millénaire pour le Développement d'Amérique Latine et des Caraïbes.

Comité de la Jeunesse de la CONGO

Le comité de la jeunesse des ONG de la CONGO est un espace pour le partage d'informations entre les ONG basées ou représentées à Genève. Il se réunit 6 à 8 fois par an pour passer en revue et discuter des différents processus de l'ONU ou des ONG touchant la jeunesse. Les membres sont des mouvements de jeunesse mondiaux ou régionaux importants, qui travaillent en étroite collaboration avec les Nations Unies. L'OMMS a joué un rôle essentiel dans la re-création de ce comité en 2003.

Forum de la Jeunesse de la FAO

Le représentant de l'OMMS auprès de la FAO était responsable de l'organisation et de la réalisation d'ensemble du Forum de la Jeunesse du Sommet Mondial de l'Alimentation en Italie, en 1996, qui a rassemblé 600 jeunes du monde entier. Cet événement a été organisé sur une période de deux ans.
Depuis, le forum s'est transformé en groupe de travail. Notre représentant est le président actuel de ce groupe.

Alliance Internationale Contre la Faim

L'Alliance Internationale contre la Faim est le plus important effort de mobilisation ayant jamais été entrepris par la FAO, l'IFAD, le Programme Alimentaire Mondial et l'IPGRI avec la société civile avec un impact direct sur les divers pays dans la lutte contre la faim et la malnutrition. Le représentant de l'OMMS auprès de la FAO était le délégué du Groupe de Travail Ad Hoc et a été impliqué dans la planification de la stratégie d'action de l'AICF.

Réunion Internationale de Coordination des Organisations de Jeunesse (ICMYO), Genève, 2004

C'est en juillet 2004 que s'est tenue à Genève la première Réunion Internationale de Coordination des Organisations de Jeunesse (ICMYO). Après avoir constaté qu'il n'existait pas de lieu où les organisations de jeunesse agissant au niveau mondial pouvaient coordonner leurs propositions politiques pour les institutions internationales, ainsi qu'échanger leurs expériences au niveau régional de manière à avoir un plus grand impact aux deux niveaux, un groupe de travail (Mouvement International des Etudiants Catholiques/Pax Romana, l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout/OMMS et le Forum Européen de la Jeunesse/FEJ) ont décidé d'organiser cette première réunion interne avec les plus hauts représentants des organisations invitées.

Ayant ses deux niveaux de coopération en tête, la réunion de Genève a permis de définir les principes et les buts de la coopération entre organisations de jeunesse aux niveaux régional et mondial. La première ICMYO a décidé du format de la coopération future de l'ICMYO. ICMYO est un réseau informel d'ONG Internationales de Jeunesse (ONGIJ) et de Plateformes Régionales de la Jeunesse (PRJ) composées de membres, démocratiques, représentatives et responsables. L'objectif principal de l'ICMYO est de renforcer la coopération entre les organisations de jeunesse aux niveaux régional et mondial et de coordonner les propositions politiques aux processus mondiaux de politiques de jeunesse comme le Réseau pour l'Emploi des Jeunes (REJ), le Dialogue de la Jeunesse de la Banque Mondiale et le « Programme Mondial pour la Jeunesse pour l'année 2000 et au-delà (PMJ). ICMYO se réunira au moins un fois par année et le groupe de travail (Pax Romana, OMMS et FEJ) sera responsable de l'organisation des réunions.

Pour devenir aussi représentative et inclusive que possible, ICMYO a défini les régions et les pays qui requièrent une attention particulière afin d'obtenir la collaboration de leurs jeunes dans les processus mondiaux. ICMYO a mis en place des groupes de travail pour les Etats-Unis, l'Inde, la CEI, le Brésil et le Mexique. De plus, il a été décidé d'inviter, aux futures ICMYO, la Fédération de la Jeunesse Chinoise, le Conseil Sud-Africain, le Conseil Arabe-Afrique de la Jeunesse et la Fédération Islamique de la Jeunesse.

En ce qui concerne la coopération régionale, l'ICMYO reconnaît l'interdépendance de toutes les organisations de jeunesse (ONGIJ et PRJ) qui travaillent dans une région particulière et a donc élaboré des stratégies pour une coordination plus efficace de manière à répondre aux besoins régionaux de la jeunesse. Une première étape consiste à faciliter l'échange continu d'informations entre les organisations de jeunesse qui travaillent dans la même région, suivi d'une stratégie de pression politique commune pour un soutien institutionnel et pour la consolidation des Plateformes Régionales de Jeunesse.

Organisations Internationales de Jeunesse présentes à la première réunion de l'ICMYO: ICFTU – International Confederation of Free Trade Unions, IFLRY – International Federation of Liberal Youth, IFM/SEI – International Falcon Movement – Socialist Educational International, IFMSA – International Federation of Medical Students' Associations, FICR – Fédération Internationale des Sociétés de la Croix Rouge et du Croissant Rouge, IMCS/MIEC – International Movement of Catholic Students (IMCS Pax Romana), IYCS/JECI International Young Catholic Students, IUSY – International Union of Socialist Youth, AMGE – Association Mondiale des Guides et Eclaireuses, WFDY – World Federation of Democratic Youth, OMMS – Organisation Mondiale du Mouvement Scout, YDC – Youth for Development and Cooperation, UCJG – Alliance Universelle des UCJG, UCJF – Alliance Universelle des Union Chrétiennes des Jeunes Filles

Plateformes Régionales de Jeunesse: ASA – Asian Students Association, AYN/RAJ – The African Youth Network, AYU – Arab Youth Union, FEJ – Forum Européen de la Jeunesse, FLAJ – Foro Latinoamericano de la Juventud, PYC – Pacific Youth Council, PYU/UPJ – Pan-African Youth Union.

Alliance des Directeurs de sept organisations de jeunesse

Les dirigeants de l'alliance (OMMS, AMGE, YMCA, YWCA, FICR, Association Internationale Award et Fondation Internationale de la Jeunesse) se sont réunis à Genève le 2 septembre 2004 pour discuter de divers sujets dont les progrès en matière de VIH/SIDA et le Programme Afrique et le document conjoint avec l'UNICEF sur la participation des jeunes, qui sera publié dans un proche futur.
Des représentants d'ONUSIDA et de l'UNICEF ont également participé à la réunion en tant qu'invités spéciaux.

Dr Eduardo Missoni, Secrétaire Général de l'OMMS, a soutenu l'idée d'une alliance durable sous la forme d'un réseau informel de coopération et de coordination entre dirigeants, en maintenant l'action au niveau local.

Programme Mondial d'Action pour la Jeunesse

L'OMMS a travaillé avec l'ONU lors de nombreuses réunions et a apporté sa contribution au PMAJ (cf. dernière section de ce document). Nous avons également contribué à la mise en œuvre et participé à des réunions et conférences de suivi et d'évaluation.

Travailler pour le futur

Nous faisons face à trois principaux défis pour les mois et années à venir:

1. Tout d'abord un défi interne. Comme indiqué au début de ce guide, nos relations avec des organisations non scoutes n'a de sens que si elles contribuent à renforcer notre Mouvement, sa crédibilité au sein de la communauté internationale, mais aussi et surtout, ses programmes par et pour les jeunes.
   Nous devons nous assurer que chaque Protocole d'Accord que nous signons avec une agence de l'ONU, par exemple, sert les membres de l'OMMS et qu'il a au moins un impact indirect, si ce n'est direct, sur l'amélioration de la qualité des activités scoutes, de même que sur le développement de l'implication scoute au sein de la communauté.
   Ce guide a pour but de contribuer à cet objectif. D'autres moyens sont également à l'étude.

2. Le deuxième défi est lié à notre participation au processus de développement d'une politique mondiale de la jeunesse par les Nations Unies et ses Etats-membres. 2005 sera une année phare pour l'évaluation du Programme Mondial d'Action pour la Jeunesse adopté il y a dix ans par l'Assemblée Générale de l'ONU. La voix de la jeunesse, à travers ses organisations représentatives et structurées, doit être entendue et écoutée par les décideurs du monde entier. Ceci n'est pas une tâche facile étant donné que la tendance actuelle dans la communauté internationale est d'écouter les voix individuelles spontanées qui n'utilisent qu'Internet comme moyen d'expression.

   L'initiative de l'Alliance des Directeurs de sept organisations de jeunesse et plus récemment la création de l'ICMYO (Réunion Internationale de Coordination des ONG de Jeunesse), qui rassemble les principales organisations et plateformes mondiales et régionales de jeunesse, sur la base d'un code de représentativité clair et transparent, sont des outils qui nous permettent de faire entendre et prendre en compte nos positions et notre expérience. Ils doivent être renforcés, notamment par une implication plus importante des Organisations Scoutes Nationales dans les Conseils Nationaux de la Jeunesse ou les organes équivalents coordonnant les associations de jeunesse dans leur propre pays, en coopération avec leurs autorités gouvernementales pertinentes respectives.

3. Le troisième défi est plus large et plus global. Il est lié à notre influence possible, en tant qu'organisation de la société civile, sur l'évolution des structures et politiques de gouvernance mondiale. Le Secrétaire Général Kofi Annan a lancé un vaste mouvement en faveur d'une révision complète des structures et de la gouvernance de l'ONU elle-même.

   Etant l'une des plus importantes Organisations Non Gouvernementales Internationales de Jeunesse pouvant atteindre des millions de jeunes et d'adultes de presque tous les pays du monde, nous ne pouvons rester indifférents face à ce défi. Qui plus est, notre Fondateur nous a laissé un message très clair : « Laisser le monde dans un meilleur état que nous ne l'avons trouvé ». C'est pourquoi, comme l'a dit notre Secrétaire Général, M. Eduardo Missoni, dans la préface, les Scouts doivent faire de leur mieux pour changer le monde. Cette question globale de gouvernance mondiale va bien au-delà de la portée du Scoutisme, mais, avec toutes les précautions d'usage, l'OMMS doit prend part à ce processus de changement.

Deux remarques finales:

1. La présence du Scoutisme au sein du système onusien est largement distribuée entre tous les domaines traditionnels du développement, de l'environnement, de la culture et de la paix. De par l'approche globale de notre programme de jeunesse, en particulier les nouveaux programmes et projets, comme « Scouts du Monde » ou « Dons pour la Paix », et de par la nécessité d'être en phase avec les besoins et intérêts des jeunes, nous sommes en train d'étendre nos relations et peut-être nos partenariats à d'autres domaines et agences comme l'aide en cas de catastrophes et les affaires humanitaires, la météorologie et la prévention des catastrophes, le changement climatique, l'espace et son utilisation pacifique.

2. Notre travail avec le système onusien n'est pas exclusif. On ne peut rien obtenir seul dans un monde en voie de globalisation. C'est pourquoi la collaboration avec d'autres institutions intergouvernementales et non gouvernementales est également importante. Nous avons déjà mentionné certains de nos partenaires non onusiens dans ce guide : ICMYO, l'Alliance des Directeurs de sept Organisations de Jeunesse, AHM, WWF, IUCN, le Comité International Olympique, Rotary International. Nous avons également un soutien solide au sein des associations liées à l'OMMS, en particulier celles qui rassemblent des catégories spécifiques de

partenaires comme les Parlementaires (UPMS) et les dirigeants religieux (Forum Scout Mondial Inter-religieux).

2007, l'année du centenaire du Scoutisme, offrira de nombreuses occasions privilégiées d'entretenir et de promouvoir nos relations extérieures et nos partenariats. L'UNICEF et l'UNESCO prennent part au projet « Dons pour la Paix ». Le Bureau International de l'Education (UNESCO) sera un partenaire du congrès mondial sur la contribution du Scoutisme à 100 ans d'éducation. Nous ferons tout notre possible pour mobiliser le plus grand nombre d'agences onusiennes et d'autres entités internationales pour jouer un rôle actif dans le Village Mondial du Développement du 21ème Jamboree Scout Mondial à Highlands Park. Voilà une perspective stimulante pour notre Mouvement !

ANNEXES

A. MISSION DU SCOUTISME

Notre mission partage les buts de la Charte des Nations Unies et peut être utilisée pour promouvoir les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Le Scoutisme a pour mission – en partant de valeurs énoncées dans la Promesse et la Loi scoutes – de contribuer à l'éducation des jeunes afin de participer à la construction d'un monde meilleur peuplé de personnes épanouies, prêtes à jouer un rôle constructif dans la société.

Pour y parvenir :

> *il propose aux jeunes d'entrer, tout au long de leurs années de formation, dans un processus d'éducation non-formelle*
>
> *il utilise une méthode originale selon laquelle chacun est le principal artisan de son propre développement pour devenir une personne autonome, solidaire, responsable et engagée*
>
> *il les aide à développer un système de valeurs basé sur les principes spirituels, sociaux et personnels exprimés dans la Promesse et dans la Loi.*

B. RESOLUTIONS ADOPTEES PAR LA CONFERENCE MONDIALE DU SCOUTISME CONCERNANT L'ONU

Partenaires

1/63 Relations, Nations Unies

La Conférence

> Considérant l'importance de relations amicales et actives avec les organisations internationales tant gouvernementales que non gouvernementales, en particulier avec l'ONU et l'UNESCO, la Conférence exprime ses remerciements pour l'esprit de coopération dont ces organisations ont fait preuve par le passé et son espoir de voir ces relations se poursuivre et s'amplifier à l'avenir.

2/63 Relations, Croix-Rouge

La Conférence

- Enregistre son admiration sans borne pour le travail humanitaire éminent que la Croix-Rouge a mené dans toutes les parties du monde depuis sa fondation il y a cent ans ;
- Exprime sa profonde reconnaissance aux travailleurs généreux qui ont donné leur vie pour secourir le malheur ;
- Partage l'idéal et les principes qui les ont inspirés ;
- Presse toutes les associations membres d'accroître leurs efforts pour renforcer la coopération avec la Croix-Rouge au niveau local, de sorte qu'il en résulte le maximum de profit pour la jeunesse du monde.

2/83 Coopération avec l'UNICEF

La Conférence

- Constate avec satisfaction que de nombreuses Organisations Membres travaillent déjà avec succès avec l'UNICEF et souhaite développer ce travail,

- Demande au Comité mondial de coopérer avec l'AMGE pour élaborer un plan d'action commun et obtenir de l'UNICEF les documents nécessaires afin de les distribuer aux Organisations Membres.

4/85 UNICEF

La Conférence

- Accueille favorablement la collaboration de l'AMGE et de l'OMMS avec l'UNICEF pour la promotion de la « Révolution de la Survie et du Développement de l'Enfant »,
- Exprime sa reconnaissance à l'UNICEF pour le soutien accordé aux projets commun de l'AMGE et l'OMMS relatifs à la santé de l'enfant,
- Recommande aux Organisations Nationales de coopérer activement avec l'UNICEF dans leurs pays respectifs et de s'efforcer d'atteindre les buts et objectifs du programme de l'Organisation Mondiale de la Santé de « Santé pour tous en l'an 2000 ».

6/85 Fond Mondial pour la Nature

La Conférence

- Recommande aux Organisations Scoutes Nationales de s'engager davantage dans la coopération avec le Fonds Mondial pour la Nature et dans les activités qui s'y rattachent dans leurs pays respectifs.

22/93 50ème anniversaire des Nations Unies

La Conférence

- notant que les Nations Unies célébreront en octobre 1995 cinquante ans de service envers les peuples du monde,
- reconnaissant que les Nations Unies ont fourni direction et soutien à travers leurs multiples activités et programmes, améliorant ainsi les conditions sanitaires, la sécurité, l'éducation à la paix, la croissance économique, le développement communautaire et l'action humanitaire.

- Exprime ses sincères félicitations.
- Apprécie l'étroite collaboration qu'elle entretient avec les Nations Unies dans de nombreux domaines.
- Recommande à l'OMMS de prendre les dispositions nécessaires pour renforcer ses relations avec les Nations Unies.

Enfants et Jeunes

14/77 Année Internationale de l'Enfant

La Conférence

- décide que l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout jouera un rôle important pour assurer le succès de l' « Année Internationale de l'Enfant » en 1979.

6/79 Année Internationale de l'Enfant

La Conférence

- décide d'exprimer sa gratitude et ses plus vives félicitations à l'UNICEF et à ses diverses commissions nationales pour ce qu'elles ont accompli en désignant l'année 1979 comme Année Internationale de l'Enfant. Bien que beaucoup ait déjà été fait au cours des six premiers mois,.

- invite instamment toutes ses Organisations Membres à intensifier leurs activités d'ici à la fin de l'année afin d'assurer le succès d'une année réellement dédiée à notre plus grande ressource, les enfants du monde.

14/81 L'Année Internationale de la Jeunesse

La Conférence

- décide que l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout jouera un rôle important pour assurer le succès de l' « Année Internationale de la Jeunesse », qui a pour thème « Participation, Développement, Paix ».
- encourage les associations scoutes nationales à se joindre au Comité national de la jeunesse qui pourra être formé pour l'occasion et à entreprendre des programmes spéciaux dans le cadre de l'A.I.J., à partir de 1982.

11/83 Année Internationale de la Jeunesse

La Conférence

- reconnaissant que l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout jouit du statut consultatif auprès des organisations des Nations Unies,
- réaffirme son soutien à l'Année Internationale de la Jeunesse et recommande aux Organisations Scoutes de participer aux activités organisées au plan national.

16/90 Convention sur les Droits de l'Enfant

La Conférence

- considérant que le respect et la protection de la dignité de l'enfant et de ses droits moraux, sociaux, légaux et culturels sont la base élémentaire pour assurer un avenir plus sain et plus sûr à l'humanité,
- reconnaissant l'obligation fondamentale qu'a un mouvement de jeunes de protéger et de promouvoir le meilleur intérêt des enfants et des jeunes

- se réjouit de l'adoption de la Convention sur les Droits de l'Enfant par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 20 novembre 1989,
- exprime son soutien aux dispositions de la Convention,
- invite toutes les Organisations Scoutes Nationales à jouer un rôle actif pour inciter leur gouvernement à ratifier la Convention et pour promouvoir sa diffusion parmi les adultes et les enfants,
- encourage les Organisations Scoutes Nationales à trouver les moyens de familiariser leurs responsables avec le contenu de la Convention et de l'appliquer dans le respect des besoins des enfants et des jeunes.

Culture et Education

8/65 Formation Civique

La Conférence

- maintient qu'un des buts principaux du Mouvement Scout est de former les garçons de façon à ce qu'ils deviennent des citoyens actifs et utiles. Il incombe aux Associations Scoutes Nationales de veiller à ce que leur programme d'unité fournisse l'occasion aux Scouts de développer leurs qualités de chefs, de s'entraîner dans le service des autres et de devenir de bons citoyens.
- Recommande en outre que les associations nationales s'assurent que les informations et les idées en rapport avec l'entraînement au service soient largement répandues, afin que tous leurs membres mettent en pratique ces buts.

19/99 Patrimoine

La Conférence

- persuadée avec l'UNESCO de l'importance de l'engagement des jeunes pour la protection et la mise en valeur du patrimoine national et du patrimoine culturel tangible et intangible de l'humanité,
- notant avec satisfaction les résultats concrets atteints lors de chantiers internationaux des jeunes en faveur du patrimoine organisé à l'Ile de Gorée (Sénégal) et à Luxor (Egypte),
- consciente du fait que ces chantiers internationaux peuvent mobiliser les jeunes pour des activités utiles, concrètes et visibles qui contribuent largement à la compréhension mutuelle, à la solidarité et à la paix.

- Recommande au Comité Mondial du Scoutisme de renforcer la coopération avec l'UNESCO dans le domaine du patrimoine culturel.
- Recommande aux Organisations Scoutes Nationales de développer des moyens d'action créatifs, de manière à accroître la prise de conscience de l'importance de mettre en valeur le patrimoine de proximité et le patrimoine tangible et intangible de l'humanité et d'intégrer ces actions au programme des jeunes de leurs Associations.

12/02 Bourses

La Conférence

- encourage le Comité Mondial du Scoutisme à promouvoir et obtenir auprès d'autres sources (associations, ONG, Nations Unies, Organisations Régionales Intergouvernementales, etc.) plusieurs bourses pour soutenir la participation de jeunes issues de pays à faibles ressources, de manière à leur permettre de participer au Forum des Jeunes du Scoutisme Mondial puis à la Conférence Mondiale du Scoutisme, en tant que délégués ou observateurs dans les deux cas.

Paix, Sécurité et Droits de l'Homme

19/77 Déclaration des Droits de l'Homme

L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout

- qui a un statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies,
- réaffirme son soutien à la Déclaration des Droits de l'Homme des Nations Unies.

4/83 Education à la Paix

La Conférence

- charge le Comité Mondial de porter « l'Education à la Paix » à l'ordre du jour de la 30ème Conférence Mondiale du Scoutisme en 1985 et de faire le nécessaire pour que soit offerte la possibilité d'échanger des expériences concrètes et que soit encouragée la discussion d'actions à entreprendre.

5/85 Paix et Compréhension entre les Hommes

La Conférence

- reconnaissant que, depuis sa création, le Scoutisme a toujours été une force de paix dans le monde et que, de par sa nature universelle, il dispose de possibilités uniques pour traduire l'éducation à la paix dans des activités concrètes,

- accueille avec faveur la publication du dossier sur la paix et la compréhension entre les hommes et invite les Organisations Scoutes nationales à utiliser ce document dans leurs pays respectifs et en collaboration avec d'autres pays,

- recommande au Comité Mondial que la possibilité de partager des expériences concrètes sur l'éducation à la paix soit offerte lors de la prochaine Conférence Mondiale.

7/88 Education à la Paix et à la Compréhension

La Conférence

- reconnaissant que le Scoutisme de par son caractère international et sa tradition offre des occasions uniques de construire la compréhension et l'amitié entre les jeunes,

- encourage les Organisations Scoutes Nationales à réviser leur programme pour les jeunes afin de faire en sorte que l'éducation à la paix et à la compréhension en constitue une partie intégrante ;
- recommande aux Organisations Scoutes Nationales de mettre un accent particulier sur des activités d'éducation à la paix et à la compréhension à l'occasion d'une « Semaine de la Paix » située autour de l'anniversaire du Fondateur en février 1989.

8/88 Déclaration Universelle des Droits de l'Homme

La Conférence

- considérant que 1988 est l'année du 40ème anniversaire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme par les Nations Unies

- réaffirme sa résolution 19/77 soutenant cette déclaration.

15/90 Journée Internationale de la Paix

La Conférence

- prenant acte de la variété des activités ayant impliqué des scouts et des guides qui ont eu lieu au cours de la Semaine de la Paix 1989
- adhérant à l'idée « La Paix – un jour au moins »
- reconnaissant que 26 millions de scouts et de guides constituent une force importante dans le monde
- notant qu'en novembre 1981, l'Assemblée Générale des Nations Unies dans sa résolution 36/67 a décrété que chaque année le jour d'ouverture de la session ordinaire de l'Assemblée Générale serait officiellement déclarée Journée Internationale de la Paix, dédiée à la commémoration et au renforcement des idéaux de paix à l'intérieur des nations et entre les peuples

- décide, afin de promouvoir l'éducation à la paix et de témoigner son engagement sincère en faveur de la paix, que l'Organisation Mondiale fera la promotion de la Journée Internationale de la Paix des Nations Unies, le troisième mardi de septembre de chaque année
- invite toutes les Organisations Scoutes Nationales à organiser et prendre part ce jour-là à des activités en faveur de la paix, sous le thème de « La Paix – un jour au moins ».

13/96 La Paix

La Conférence

- se référant à la résolution 7/88 adoptée à Melbourne concernant l'éducation à la paix et à la compréhension
- notant la multiplication des conflits qui ravagent le monde détruisant des vies humaines et des infrastructures socio-économiques et culturelles
- accueillant positivement les initiatives des Associations Scoutes en vue de la sauvegarde ou du retour de la paix, notamment l'organisation par les Associations Scoutes de la

région des Grands Lacs (Burundi-Rwanda-Zaïre) d'un séminaire sur le rôle du Scoutisme face aux crises sociopolitiques
- luttant contre la xénophobie et le racisme, et notant que des programmes d'apprentissage interculturel pour les jeunes remettent en question les stéréotypes nationalistes et offrent une éducation à la paix et à la tolérance

- recommande que le Comité Mondial du Scoutisme encourage les Associations Scoutes à revoir leur programme des jeunes afin :
  - de permettre aux Scouts et à leurs responsables de rechercher et d'analyser les causes qui sont à la base des conflits
  - de promouvoir la paix, la tolérance et la réconciliation entre les communautés, particulièrement parmi les jeunes, contribuant ainsi à instaurer la solidarité
  - d'encourager la coopération et les échanges qui transcendent les différences ethniques, religieuses et culturelles

17/99 Mines

La Conférence

- considérant qu'il existe des dizaines de millions de mines disséminées à travers le monde et que, statistiquement, quelqu'un marche sur une mine toutes les vingt minutes
- notant qu'un grand nombre des victimes sont des enfants et des jeunes vivant dans un pays en paix
- rappelant à ses membres que c'est un problème humanitaire et non politique, et que le Scoutisme, comme l'a dit Baden-Powell, est un mouvement d'éducation à la paix
- accueillant l'accord de coopération signé récemment entre l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout et Handicap International et que le premier produit résultant de cet accord est le dossier de sensibilisation au problème des mines comprenant le jeu de sensibilisation développé par la branche Genevoise du Mouvement Scout de Suisse

- encourage les Organisations Scoutes Nationales à inclure ce dossier dans leurs programmes et activités pour une meilleure prise de conscience du problème et à coopérer avec Handicap International au niveau national
- se déclare solidaire avec les organisations non gouvernementales travaillant dans le cadre de la « Campagne Internationale pour Interdire les Mines » en vue d'exclure totalement toute fabrication, exportation, stockage, transport, commerce et utilisation de tous les types de mines antipersonnel.

18/99 Année Internationale de la Culture de la Paix

La Conférence

- notant que l'Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé l'année 2000 Année Internationale de la Culture de la Paix et confié à l'UNESCO la coordination de cette année
- notant que l'OMMS et l'UNESCO partagent la même vision sur la contribution de l'éducation à l'établissement d'une paix durable
- se félicite de la coopération établie depuis de nombreuses années entre l'OMMS et l'UNESCO
- rappelant les nombreuses résolutions adoptées précédemment par la Conférence Mondiale du Scoutisme à propos de l'éducation à la paix
- saluant les initiatives prises par de nombreuses Organisations Scoutes Nationales pour contribuer à l'avènement d'une Culture de la Paix à travers l'éducation

- invite les Organisations Scoutes Nationales à s'associer aux programmes et activités organisés sous l'égide de l'UNESCO dans le cadre de l'Année Internationale de la Culture de la Paix et à mettre à profit cette année pour lancer, au niveau national, de nouvelles initiatives en matière de promotion de la Culture de la Paix, en particulier par le développement et la mise en œuvre de programmes éducatifs scouts ayant ce but
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme d'encourager et de soutenir l'action des Organisations Scoutes Nationales dans ce domaine par tous les moyens appropriés.

7/02 Protégeons les Scouts de la Maltraitance

La Conférence

- reconnaissant que la Convention des Nations Unies sur les Droits de l'Enfant demande aux Etats de s'assurer que les enfants sont protégés de toute forme physique ou mentale de violence, de blessure ou d'abus, de négligence, de mauvais traitement ou d'exploitation, y compris les abus sexuels
- prenant note de la prise de conscience croissante dans la société de la nécessité de protéger les jeunes contre toute forme d'abus
- considérant que le Scoutisme est un Mouvement éducatif dont la mission est d'aider les jeunes à développer tout leur potentiel en accord avec la méthode scoute, qui implique le fonctionnement effectif du groupe des pairs avec l'aide appropriée d'adultes qui les conseillent
- mettant l'accent sur le fait que la réalisation de la mission du Scoutisme exige du Mouvement qu'il assure aux jeunes un « parcours sécurisé » afin de respecter leur intégrité et leur droit à se développer dans un environnement non contraignant
- insistant plus encore sur le fait que l'assurance de ce « parcours sécurisé » est seulement possible si les jeunes sont protégés de toute forme de maltraitance verbale, physique, sexuelle ou affective, de toute forme de négligence et de pression de la part des pairs
- accueillant favorablement le fait que de nombreuses OSN ont développé des procédures et des politiques efficaces visant à assurer un « parcours sécurisé » pour les jeunes au sein du Scoutisme

- appelle les OSN à adopter et mettre en œuvre des politiques et des procédures de nature à assurer un parcours sécurisé aux jeunes tout au long de leur période d'adhésion au Mouvement
- recommande que dans le développement de ces politiques, les Associations s'assurent du respect des lois nationales et des exigences de la Convention des Droits de l'Enfant
- recommande en outre que les OSN s'assurent que ces politiques sont dûment prises en compte dans la totalité des activités de l'Association, en particulier :
  - au niveau du programme des jeunes – afin qu'il développe chez les jeunes confiance en soi et estime de soi ainsi que la capacité de se protéger et de s'exprimer
  - au niveau des responsables adultes – afin que les politiques de recrutement assurent que seuls les adultes appropriés sont recrutés et que tous les adultes, quel que soit leur rôle, reçoivent une formation et un soutien dans ce domaine
  - au niveau du management de l'Association – afin que soient mises en place les politiques et les procédures d'intervention, y compris la gestion des risques, la gestion des incidents et la communication avec le public
- recommande au Comité Mondial de développer les outils et les documents nécessaires pour soutenir les Organisations Scoutes Nationales dans la mise en œuvre de cette politique
- appelle les Régions de l'Organisation Mondiale à promouvoir et soutenir avec force cette action.

Environnement

12/71 Ecologie

La Conférence

- rappelle à toutes les Associations Scoutes que notre souci de protection de l'environnement est le prolongement de notre formation et de nos activités en plein air ;
- les incite, vu son impérieuse nécessité, à ne pas relâcher leur action dans ce domaine ;
- encourage les Organisations Scoutes Nationales à accroître leur coopération avec les autres organisations s'occupant de la sauvegarde de l'héritage naturel de l'homme.

8/73 Protection de la Nature

La Conférence

- réaffirmant l'intention contenue dans sa résolution 12/71 à propos de l'écologie, se réjouit de la création du Comité Mondial de Protection de la Nature ;
- prend note avec plaisir de la Déclaration conjointe d'intention entre le Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et le Scoutisme Mondial, en vue d'une coopération étroite en matière de protection de la nature ;
- soutient le Projet en quatre points sur la protection de la nature entre le Scoutisme Mondial et le Fonds Mondial pour la Nature et encourage vivement chaque Association Nationale à négocier un accord semblable et à organiser des activités conjointes au niveau national.

7/85 Reboisement

La Conférence

- recommande aux Organisations Scoutes Nationales de développer leurs activités et projets de reboisement et de protection des sols, dans les pays frappés par la sécheresse,
- encourage les initiatives de coopération visant à apporter un soutien concret aux efforts entrepris dans les pays les plus sévèrement affectés.

13/90 Environnement

La Conférence

- notant que, selon la Constitution de l'Organisation Mondiale, le respect de l'intégrité de la nature est l'un des principes fondamentaux du Mouvement Scout et que les activités de plein air, au contact de la nature sont un élément de sa méthode éducative
- reconnaissant que la protection de la nature et de l'environnement constitue pour notre époque un défi majeur et d'importance capitale
- consciente du rôle de pionnier que, dans son histoire, le Mouvement Scout a joué en matière d'éducation et d'action en faveur de l'environnement
- consciente de la nécessité de revitaliser le rôle du Scoutisme et son image dans un domaine aussi important

- demande aux Organisations Scoutes Nationales de renforcer les aspects d'écologie et d'environnement dans leurs programmes des jeunes, la formation de leurs responsables adultes et toute l'activité de l'organisation
- demande au Comité Mondial d'aider les Organisations Scoutes Nationales en produisant les outils dont elles ont besoin pour atteindre cet objectif.

14/90 Année Mondiale du Scoutisme pour l'Environnement

La Conférence

- se réjouit de la décision du Comité Mondial de décréter une Année Mondiale du Scoutisme pour l'Environnement et invite instamment les Organisations Scoutes Nationales de trouver des moyens nouveaux et imaginatifs pour encourager leurs Scouts à participer à des activités d'éducation à l'environnement et agir dans ce domaine tout au long de l'année
- accueille avec plaisir la publication de Help to Save the World et Scouting : Action for the Environment et remercie le Fonds Mondial pour la Nature (WWF International) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) pour leur concours technique et financier qui a permis la réalisation de ces outils à l'intention des Associations Scoutes Nationales,
- encourage l'étroite collaboration entre ces organisations et le Mouvement Scout aux niveaux mondial, régional et national.

Santé

13/81 Décennie Internationale de l'Eau Potable et de l'Assainissement 1981/1990

L'eau étant à la base de toute action de développement, la Conférence Mondiale du Scoutisme,

- demande aux Associations Nationales de soutenir les efforts du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

18/88 Programme sur la Santé des Enfants (Aidons les Enfants à Grandir)

La Conférence

- exprime sa grande satisfaction pour le succès du programme sur la santé des enfants « Aidons les Enfants à Grandir » de l'OMMS/AMGE et UNICEF ;
- exprime ses remerciements à l'UNICEF pour avoir soutenu ce programme ;
- recommande vivement aux Organisations Scoutes Nationales de poursuivre leur programme de santé des enfants en coopérant activement avec l'UNICEF dans leurs pays respectifs ;
- invite le Comité Mondial à rechercher à l'avenir d'autres possibilités de programmes similaires pouvant être entrepris en coopération avec d'autres agences.

15/93 Prévention du SIDA

La Conférence

- reconnaissant les dangers et les effets mortels du SIDA
- notant que parmi les personnes infectées un grand nombre se trouve dans les tranches d'âges auxquelles s'adresse le Mouvement et qu'aucun continent n'échappe à l'épidémie

- se félicite des efforts entrepris par de nombreuses Organisations Scoutes Nationales du monde entier, engagées dans des programmes nationaux de lutte contre le SIDA
- exprime aux organisations partenaires son appréciation pour la collaboration étroite entre la Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, le Programme Mondial de lutte contre le SIDA de l'OMS et l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout
- invite instamment l'ensemble des Organisations Scoutes Nationales à promouvoir des activités d'information et de lutte contre le SIDA susceptibles de conduire à un changement dans les attitudes et le comportement, élément essentiel de la lutte contre la maladie
- invite instamment les Organisations Scoutes Nationales à promouvoir l'engagement de la communauté non seulement pour soigner et apporter un soutien aux personnes atteintes du SIDA, mais aussi pour prévenir la diffusion du virus
- en appelle à toutes les Organisations Scoutes Nationales pour qu'elles participent activement aux niveaux national et local à la Journée Mondiale Contre le SIDA, le 1er décembre de chaque année.

16/93 Usage et abus des substances toxiques

La Conférence

- prenant en considération le fait que, selon l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), des centaines de milliers de décès sont dus chaque année à l'usage et à l'abus de diverses substances toxiques telles que le tabac, l'alcool et autres drogues
- remarquant qu'à l'heure actuelle tous les pays du monde sont touchés et que tous les secteurs de la société devraient se sentir concernés
- déplorant, en particulier, le fait que la plupart des personnes touchées par ce fléau sont des jeunes et que les membres des Associations Scoutes ne sont pas épargnés
- persuadée que les Scouts et leurs responsables, agissant en tant qu'éducateurs et agents de santé dans leurs communautés, peuvent faire beaucoup pour décourager l'usage et l'abus des diverses substances toxiques et favorises un changement des attitudes

- accueille avec satisfaction les mesures prises par quelques associations ainsi que la coopération engagée par l'OMMS avec l'UNICEF et l'OMS pour promouvoir des habitudes de

vie saines ; elle se félicite du fait que l'OMS ait reconnu les efforts déjà entrepris dans ce domaine par de nombreuses Associations Scoutes Nationales à travers le monde

- recommande aux Organisations Scoutes Nationales de développer des plans d'action dynamiques pour lutter contre l'usage et l'abus de substances toxiques
- recommande aux Organisations Scoutes Nationales de participer activement aux initiatives lancées dans ce domaine dans leur propre pays.

12/96 La Lèpre

La Conférence

- considérant que le but de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) est l'éradication de la lèpre en tant que problème de santé publique
- reconnaissant qu'un partenariat a déjà été établi entre l'OMMS et l'Organisation de lutte contre la lèpre (AHM), Munich, pour la prévention et le contrôle de la lèpre

- invite instamment toutes les Associations Scoutes Nationales concernées à engager leurs membres dans le travail d'éradication de la lèpre en concertation avec les autorités concernées de l'OMS et les ministères de la santé.

16/99 Ensemble Contre le SIDA

La Conférence

- rappelant la Résolution 15/93 sur la prévention du SIDA adoptée par la Conférence Mondiale du Scoutisme à Bangkok
- se félicitant des initiatives prises depuis lors par de nombreuses Organisations Scoutes Nationales et reconnaissant l'intérêt du matériel éducatif développé par le Bureau Mondial du Scoutisme en la matière
- reconnaissant le rôle important que l'ONUSIDA joue dans le combat contre le SIDA
- saluant la coopération entre l'OMMS et l'ONUSIDA lors du 19ème Jamboree Scout Mondial et la récente décision d'associer le Scoutisme à la Campagne Mondiale contre le SIDA
- consciente que l'épidémie du SIDA est loin d'être vaincue et en particulier dans les pays en développement et qu'elle touche de manière dramatique les jeunes

- exprime sa volonté de voir renforcer l'engagement du Scoutisme dans la lutte contre le SIDA, en particulier par le développement et la mise en œuvre de programmes éducatifs scouts
- souhaite que ces programmes, conformément aux valeurs du Scoutisme, contribuent à l'adoption par les jeunes d'attitudes et de comportements :
  - de responsabilité vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis des autres, contribuant à une réelle prévention du SIDA
  - de solidarité envers les personnes vivant avec le VIH/SIDA
- recommande au Comité Mondial du Scoutisme d'encourager et de soutenir l'action des Organisations Nationales pour concrétiser cet engagement, particulièrement :
  - en établissant un cadre de coopération à long terme avec l'ONUSIDA
  - en mettant à jour et en complétant le matériel éducatif existant

  et en prenant toute mesure dans le cadre des événements scouts mondiaux et régionaux pour concrétiser et promouvoir un tel engagement
- invite les Organisations Scoutes Nationales à multiplier les initiatives dans ce domaine, en particulier en partenariat avec l'ONUSIDA et les Agences des Nations Unies soutenant ce programme.

Travail et Développement

14/71 Développement

La Conférence

- souligne l'importance du rôle que la jeunesse assume dans ce domaine, actuellement si critique ;
- rappelle aux chefs des pays industrialisés leur devoir de rendre les Scouts conscients des problèmes de développement ;
- rappelle aux chefs des pays moins privilégiés qu'ils doivent trouver les moyens d'associer les Scouts au développement de leurs pays.

17/93 Le Travail des Enfants

La Conférence

- notant que l'exploitation du travail des enfants est toujours un problème de grande ampleur à l'échelle du monde et que le nombre des enfants mis au travail de manière précoce et de ce fait exposés à des dommages physiques, intellectuels et psychologiques, s'accroît d'année en année
- prenant en considération l'importance que l'Organisation Mondiale donne aux Droits de l'Enfant tels qu'ils sont exprimés dans la Convention des Droits de l'Enfant des Nations Unies
- consciente du fait que la protection des enfants et des jeunes gens est un objectif central de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier dans le cadre du Programme International pour l'Abolition du Travail des Enfants (IPEC)

- recommande aux Associations Scoutes Nationales de jouer un rôle actif de manière à accroître la prise de conscience de l'exploitation du travail des enfants en tant que problème mondial et de développer des moyens d'action créatifs pour contribuer à améliorer la situation actuelle,
- encourage le Comité Mondial à renforcer la coopération avec l'OIT dans l'intérêt réciproque des deux organisations,
- recommande aux Associations Scoutes établies dans les pays où l'OIT dispose de représentants permanents de prendre contact avec ces derniers pour rechercher toutes les possibilités d'une approche conjointe du problème du travail des enfants.

16/02 Commerce Equitable et Protection des Enfants

La Conférence

- considérant que le développement de la paix passé par le développement de la justice et de l'équité
- considérant que parmi les causes de l'injustice la plus criante dans le monde on relève l'inégalité des relations commerciales et le travail forcé des enfants
- considérant que l'OMMS et ses Associations Scoutes Nationales, à travers SCORE et les magasins scouts, ont un rôle à jouer dans le commerce international

- recommande au Comité Mondial du Scoutisme et au Bureau Mondial du Scoutisme de développer des lignes directrices à destination des Organisations Scoutes Nationales et à faire de SCORE le porte-drapeau d'une politique d'achats résolument engagée dans la promotion du commerce équitable et dans le refus du travail forcé des enfants
- recommande aux Organisations Scoutes Nationales de mettre tout en œuvre pour que les pratiques de leurs magasins scouts soient, elles aussi, engagées dans ce sens.

Réfugiés et Personnes Déplacées

6/53 Personnes Déplacées

La Conférence

- adresse ses messages les plus fraternels aux éclaireurs vivant en exil et rend hommage aux centaines de chefs qui ont contribué à la formation scoute des garçons éloignés de leur patrie et qui assurent le contact entre eux quel que soit le lien actuel de leur résidence.
- Attire l'attention des Associations Scouts appartenant à des pays où résident des réfugiés et d'anciens Scouts déplacés sur l'importance qu'il y a à les accueillir et à les aider à poursuivre leur Scoutisme en harmonie avec la résolution n° 14 de la Conférence de 1947, paragraphes d), e) et f).

6/81 Jeunes Etrangers Habitant dans d'autres Pays

La Conférence

- Recommande aux Associations Nationales de tout mettre en œuvre pour favoriser l'intégration dans leur mouvement de jeunes étrangers habitant dans leur pays, avec le souci permanent de préserver et de développer leur identité culturelle en vue d'une meilleure compréhension mutuelle et de la reconnaissance des différences comme des valeurs positives.

C. ACCORDS FORMELS SIGNES ENTRE L'OMMS ET LES AGENCES DES NATIONS UNIES

Les Accords sont classés par ordre alphabétique des agences partenaires. Certains sont des accords de partenariats, d'autres des protocoles d'accord et d'autres encore des lettres entre des hauts responsables de l'ONU et des dirigeants du BMS.

Statut Consultatif Général ECOSOC (1998)

Nations Unies

11 Septembre 1998

Cher Monsieur Cassaigneau,

J'ai le plaisir de vous informer que le Conseil Economique et Social, lors de sa session de fond de 1998, a décidé de donner le statut consultatif général à votre organisation.

Votre organisation peut désigner des représentants officiels auprès des Nations Unies – au siège des Nations Unies à New York et aux bureaux des Nations Unies de Genève et de Vienne. Les représentants choisis doivent aller chercher leurs laissez-passer en personne sur place. Inutile de préciser que la présence de votre organisation de manière régulière permettra à votre organisation de mettre en œuvre de la manière la plus effective et utile les dispositions de cette relation consultative.

Veuillez noter en particulier les sections II, IV, V et VII de la résolution du Conseil 1996/31 qui décrit les procédures de mise en œuvre de la relation consultative avec le Conseil. Veuillez également noter la section IX, paragraphe 61(C) qui exige que votre organisation soumette un rapport quadriennal sur ses activités de soutien des Nations Unies. On demandera à votre organisation de faire un rapport sur ses activités pour la première période de quatre ans allant de 1999 à 2002 lors de la session 2003 du Comité. Vous serez informé de la forme que doit prendre ce rapport en temps voulu. En attendant, nous vous suggérons de tenir à jour des comptes-rendus précis de vos activités.

Les Nations Unies publient un calendrier des réunions et conférences que vous pouvez obtenir par l'intermédiaire de vos représentants sur les sites des Nations Unies. De ce bureau, vous recevrez chaque année le « Calendrier des réunions des Nations Unies ouverte à la participation ou d'intérêt pour des ONG en statut consultatif ». La dernière version de ce calendrier, ainsi que d'autres informations liées aux ONG, peuvent être trouvées sur la page d'accueil de la Section des ONG à l'adresse http://www.un.org/esa/coordination/ngo

Pour finir, si vous souhaitez indiquer votre statut auprès des Nations Unies sur votre papier à lettre, veuillez utiliser la forme suivante : « ONG en statut consultatif général avec le Conseil Economique et Social des Nations Unies ». L'emblème des Nations Unies ne peut pas être utilisé à moins qu'une autorisation spécifique ne soit délivrée par le Bureau Légal des Nations Unies. Elle n'est pas délivrée pour une utilisation de bureau, ni pour du matériel décrivant votre organisation.

Nous nous réjouissons de poursuivre une collaboration fructueuse avec votre organisation et ses représentants.

Avec nos meilleures salutations,

Hanifa Mezoui, Chef de la Section des Organisations Non Gouvernementales
Département des Affaires Economiques et Sociales

Protocole d'Accord avec la FAO (2000)

Veuillez noter que seule la version anglaise fait foi.

ALORS QUE:

Lors du Sommet Mondial de l'Alimentation qui s'est tenu à Rome du 13 au 17 novembre 1996, les Chefs d'Etats et de Gouvernements ont réaffirmé le droit de chacun à avoir accès à une nourriture sûre et nutritive, en accord avec le droit à une alimentation adéquate et le droit fondamental de tous de ne pas souffrir de la faim.

Plus de 800 millions de personnes, principalement des pays en voie de développement, souffrent de sous-alimentation chronique et n'ont pas assez à manger pour couvrir leur besoins nutritifs de base.

Plus de 200 millions d'enfants souffrent de déficiences en protéines et en énergie. En outre, chaque année, près de treize millions d'enfants de moins de cinq ans meurent directement ou indirectement à cause de la faim et de la malnutrition.

La jeunesse représente aujourd'hui un cinquième de la population mondiale et devra jouer un rôle dynamique dans la mise en œuvre des promesses faites lors du Sommet Mondial de l'Alimentation – parvenir à la sécurité alimentaire pour tous et réduire d'au moins la moitié le nombre de personnes sous-alimentées d'ici à 2015 au plus tard.

ATTENDU QUE:

La FAO lutte contre la pauvreté et la faim et prend part au développement rural, à l'amélioration de la nutrition et à la sécurité alimentaire par la promotion de l'agriculture, de la sylviculture et des pêcheries d'une manière durable et viable.

La FAO organise des événements pour accroître l'intérêt de l'opinion publique pour le problème de la faim et encourage les contributions pour soutenir les programmes de la FAO dont le but est de parvenir à la sécurité alimentaire durable.

L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS) est un mouvement bénévole non politique d'éducation pour les jeunes, garçons et filles. Son but est de contribuer au développement global des jeunes en tant qu'individu, mais également comme citoyens responsables et membres de leurs communautés locale, nationale et internationale. L'OMMS jouit du statut de liaison avec la FAO et les deux organisations collaborent depuis de nombreuses années. L'expérience de l'OMMS dans les activités de terrain, comme le soutien et la formation des Associations Scoutes locales en Europe de l'Est, est un exemple concret pour les jeunes faisant partie du Mouvement Scout.

Depuis 1996, l'OMMS coopère activement avec la FAO pour mettre en place un Forum International de la Jeunesse (une réunion de 500 garçons et filles, venant de 130 pays différents, durant le Sommet Mondial de l'Alimentation). Dans ce cadre, un Bureau du Forum International de la Jeunesse a été établi à la FAO de manière permanente, avec pour but de coordonner et de soutenir les projets de sécurité alimentaire impliquant des jeunes.

Par la présente, nous acceptons que:

Article 1

Les parties s'engagent à collaborer dans le cadre de leur propre mandat et à prendre des initiatives pour favoriser la prise de conscience chez les Scouts du problème de la sécurité alimentaire et pour faciliter leur participation au initiatives nationales et internationales décrites à l'article 2 ci-dessous.

Article 2

De manière à mettre en oeuvre les activités énoncées à l'article 1, l'OMMS s'engage, en particulier, à:

1. disséminer au sein de ses membres, principalement par le biais de ses associations, des informations concernant la FAO, spécifiquement la lutte contre la faim, la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement ;
2. faire des propositions à la FAO, par l'intermédiaire de ses représentants désignée, pour la promotion du programme de l'Organisation auprès des jeunes, fondé sur l'expérience éducative des responsables Scouts ;
3. encourager et promouvoir la participation des Scouts des pays en voie de développement dans les activités mise en place par la FAO contre la faim, pour la sécurité alimentaire et la protection de l'environnement ;
4. identifier et informer la FAO d'éducateurs Scouts sélectionnés particulièrement intéressés à aller voir des projets de la FAO, avec pour but de connaître leurs caractéristiques et de promouvoir des actions mondiales pour les soutenir.

Article 3

De manière à mettre en oeuvre les activités énoncées à l'Article 1, la FAO s'engage, en particulier, à :

1. fournir à l'OMMS et/ou, sur demande, aux Associations Nationales, des informations et du matériel utile pour mettre en place des activités pertinentes pour la promotion des initiatives de la FAO.
2. permettre aux responsables Scouts, sélectionnés par l'OMMS selon l'Article 2 ci-dessus, dans toute la mesure du possible, de prendre part, au sein d'un groupe ou d'une mission, à la visite des pays où la FAO met en œuvre des projets, de manière à ce que les mêmes personnes puissent promouvoir et mettre en place dans leur propre pays des activités d'information et de soutien.
3. encourager la participation des Associations Scoutes Nationales aux activités des municipalités et gouvernements locaux dans les pays industrialisés et en voie de développement, de manière à promouvoir les campagnes et programmes de la FAO comme l'« Alimentation pour Tous », la TéléAlimentation et le Programme Spécial pour la Sécurité Alimentaire.
4. participer activement aux activités éducatives du Village Global du Développement lors des événements Scouts mondiaux de jeunesse comme le Jamboree Scout Mondial (pour les jeunes de 14 à 17 ans) et au Moot Scout Mondial (pour les jeunes de 18 à 16 ans).

Article 4

Les parties acceptent, par la présente, que la participation de la FAO aux initiatives découlant de ce protocole d'accord et aux entreprises de l'Article 3, ne soit pas soutenue par le Budget Normal des Programmes de la FAO. Elle dépendra donc de la disponibilité de fonds extra budgétaires que la FAO et l'OMMS essaieront de mobiliser.

Article 5

Les parties acceptent que la participation de l'OMMS et de ses Associations Nationales aux initiatives prises dans le cadre de ce protocole d'accord, soit entérinée par les Associations Nationales et leurs membres, et sur la base d'accords spécifiques à chaque initiative. L'OMMS et ses Associations Nationales, selon ce protocole d'accord, n'ont pas l'obligation de garantir la présence de volontaires ou de participants, ou d'apporter une contribution ou encore de lever des fonds.

Article 6

Les parties acceptent que leurs représentants désignés se rencontrent annuellement, de manière à évaluer les résultats de leur collaboration et, si nécessaire, de discuter de plans d'action à mettre en œuvre dans le cadre de ce protocole d'accord.

Article 7

Rien, dans le présent protocole d'accord, ou dans aucun document y relatif, ne doit être compris comme constituant une dérogation aux privilèges et immunités de la FAO, ni comme conférant des privilèges et immunités de la FAO à l'OMMS ou à ses filiales.

Article 8

Ce protocole d'accord, et tout litige s'y rapportant, doit être gouverné par les principes généraux de droit, à l'exclusion de tout système de droit national unique.

Article 9

Tout litige entre l'OMMS et la FAO qui découle de l'interprétation ou de l'exécution du présent protocole d'accord doit être résolu par accord mutuel. Si la FAO et l'OMMS sont incapables de parvenir à un accord à propos d'un litige ou sur un mode de règlement des différents autre que l'arbitrage, chaque partie aura le droit de demander l'arbitrage en accord avec les Règles d'Arbitrage de la Commission des Nations Unies sur la Loi Commerciale Internationale (UNCITRAL), telle qu'elle est en vigueur en ce moment. La FAO et l'OMMS acceptent d'être liés par toute décision arbitrale rendue en accord avec les règles ci-dessus comme décision définitive à propos du litige.

Article 10

Le présent protocole d'accord doit entrer en vigueur dès signature par les deux parties. Sa durée initiale est de trois ans. A la date d'expiration, il soit être renouvelé tacitement sur une base annuelle, à moins qu'une note écrite de résiliation ne soit reçue par l'une ou l'autre des parties, au minimum trois mois avant l'expiration de la durée initiale ou des dates de renouvellement subséquentes. Dans le cas d'une résiliation, les obligations déjà prises par les parties doivent rester en vigueur dans toute la mesure nécessaire pour permettre la conclusion satisfaisante des activités en cours et la conclusion en bonne et due forme de tous les engagements pris

Rome, le 16 juin 2000

Jacques Diouf
Directeur Général, FAO

Jacques Moreillon
Secrétaire Général, OMMS

Scoutisme et Nations Unies - © Bureau Mondial du Scoutisme – Avril 2005

Protocole d'Accord avec l'OIT/IPEC (2004)

Veuillez noter que seule la version anglaise fait foi.

Coopération avec le Programme de l'OIT/IPEC Soutenant les Droits de l'Enfant à travers l'Education, l'Art et les Médias (SCREAM)

Introduction

Protocole d'accord entre l'OIT/IPEC et l'OMMS concernant la coopération dans le cadre des activités que les deux partenaires mettent en place pour générer la prise de conscience dans la société - par le biais des enfants et des jeunes - des questions de justice sociale, de Droits de l'Homme, de la dimension sociale de la mondialisation et, en particulier, du travail des enfants. Les jeunes peuvent être une force de changement dans la société, pour peu qu'on leur donne l'espace et le soutien dont ils ont besoin et qu'ils méritent. La coopération, selon ce protocole d'accord, a pour but d'améliorer la participation des enfants et l'autonomisation des jeunes par le travail avec les arts visuels, littéraires et du spectacle en vue de développer des compétences et la confiance en soi. De plus, elle s'efforce d'avoir recours à leur créativité et à leur compassion pour contribuer à une société plus solidaire. En leur donnant la responsabilité d'agir et en reconnaissant la valeur de leur contribution, les jeunes développent une autodiscipline et l'estime de soi et acquièrent en même temps des principes de justice et d'égalité. La coopération, selon ce protocole d'accord, doit promouvoir les activités conjointes pour donner aux jeunes le savoir et la compréhension de toutes les conséquences de la mondialisation, de l'interdépendance du monde et pour leur faire comprendre les véritables valeurs que sont la responsabilité, le respect et l'engagement. Qui plus est, elle contribuera à la formation d'un réseau mondial à base communautaire de manière à améliorer la visibilité des problèmes sociaux et mondiaux liés au travail des enfants et, en particulier, la Journée Mondiale contre le Travail des Enfants, qui sera célébrée le 12 juin de chaque année.

Les Parties

L'**Organisation Internationale du Travail** est l'agence spécialisée de l'ONU qui a pour but la promotion de la justice sociale et des droits internationalement reconnus de l'Homme et du travail. L'OIT élabore les normes internationales du travail sous la forme de Conventions et Recommandations qui définissent les normes minimums du droit du travail : liberté d'association, droit de négocier collectivement, élimination du travail forcé ou obligatoire, abolition du travail des enfants, égalité des chances et de traitement et d'autres normes régulant les conditions de travail sur l'ensemble des questions liées au travail. Le Programme International pour l'Elimination du Travail des Enfants (IPEC) travaille à l'élimination progressive du travail des enfants en renforçant les capacités nationales de réponse aux problèmes du travail des enfants et en créant un mouvement mondial pour le combattre. L'approche durable et viable de l'OIT/IPEC présuppose de créer une coalition et de renforcer les liens entre les différents partenaires aux niveaux national, régional et mondial qui partagent la vision que toutes les activités doivent en premier lieu se concentrer sur l'intérêt de l'enfant. Pour ce faire, la coopération avec les gouvernements, les organisations d'employés et de travailleurs, les agences de l'ONU, les ONG, les médias, les institutions académiques et la communauté artistique est aussi importante que le renforcement du rôle social de l'enfant et du jeune en tant que multiplicateur du savoir et des initiatives dans leurs communautés respectives. Le mandat de l'OIT/IPEC et son action contre le travail des enfants se fondent sur la Constitution de l'OIT et, plus particulièrement, sur les instruments légaux qui ont pour but l'abolition du travail des enfants, en particulier la Convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum pour commencer à travailler et la Convention 182 sur l'Elimination des Pires Formes de Travail des Enfants (WFCL). **SCREAM**, qui est le Soutien aux Droits de l'Enfant par l'Education, les Arts et les Médias, est l'une des ressources de mobilisation éducationnelle et sociale de l'OIT/IPEC dont le but est de fournir à tous les enfants le droit de participer et d'exprimer leurs opinions sur les sujets qui les touchent. L'art, qui est spécialement utilisé, est un moyen particulièrement efficace d'approfondir la compréhension des jeunes de ces questions et de leur fournir des outils puissants d'expression en piochant dans leurs sphères créative et affective en utilisant une méthode d'apprentissage dynamique. Il reconnaît la contribution des jeunes en matière de processus de prise de conscience et de décision et il est fondé sur la conviction que les jeunes ont un rôle-clef à jouer pour garantir que les Droits de l'Homme fondamentaux sont respectés dans le monde entier et que la dimension sociale est encouragée dans le processus de mondialisation.

L'**Organisation Mondiale du Mouvement Scout** est un mouvement éducatif bénévole et non politique pour les jeunes. Son but est de contribuer au développement global des jeunes en tant qu'individus, mais également en tant que citoyens responsables et en tant que membres de leurs communautés locale, nationale et internationale. Cela est fait à l'aide d'un système de valeurs fondé sur la « Promesse et Loi Scoute » pour aider à bâtir un monde meilleur dans lequel les gens sont comblés en tant qu'individus et jouent un rôle constructif dans la société. On arrive à ce dernier point en impliquant les jeunes tout au long de leurs années de formation dans un processus d'éducation non formelle en utilisant une méthode spécifique qui fait de chaque individu le principal agent de son développement en tant que personne autosuffisante, de soutien, responsable et engagé et en les aidant à créer un système de valeur fondé sur des principes spirituels, sociaux et personnels tels qu'exprimés dans la « Promesse et la Loi ». Pour promouvoir ces buts, des programmes, comme « Scouts du Monde » ont été lancés avec comme objectif de former des jeunes qui ont le savoir, les compétences et la motivation pour prendre une part active au changement social aux niveaux local, national et international, de manière à créer une société plus ouverte, juste et pacifique. Les domaines stratégiques de l'OMMS comprennent les jeunes, les adultes, les structures et les systèmes qui - ensemble - constituent un large domaine de travail.

Buts de la coopération

Les Parties veulent collaborer pour atteindre les résultats suivants :

(1) Créer un réseau mondial à base communautaire dédié à la participation et à l'autonomisation des enfants et des jeunes en utilisant l'art comme méthode d'action.
(2) Accroître l'impact des activités éducatives liées à la mise en œuvre de SCREAM et aux complexités du travail des enfants.
(3) Influencer les réseaux locaux, nationaux et mondiaux pour créer des programmes bénéficiant à tous pour qu'ils soutiennent l'éducation par la paix.
(4) Donner de la visibilité aux activités conjointes dans les publications respectives.

Domaine général de coopération

Les parties acceptent de collaborer,dans le cadre de leur mandat respectif, à des projets liés au travail des enfants et d'autres questions relatives à la société ou d'autres plus globales. Les partenaires reconnaissent l'importance fondamentale de créer les conditions nécessaires pour autonomiser les enfants et les jeunes pour qu'ils deviennent des citoyens responsables. Ils encouragent les initiatives de leurs pairs et veillent à encourager la participation des enfants et des jeunes aux processus actuels et futurs de prise de décision. Les initiatives conjointes incluront les jeunes et les enfants, également les enfants travailleurs, dans les pays en développement et industrialisés pour encourager une prise de conscience mondiale des complexités du travail des enfants.

L'OIT/IPEC, en particulier,

1. Invitera l'OMMS et ses membres à participer activement, localement, régionalement et mondialement, avec d'autres partenaires du « partenariat 12-12 » aux activités de l'OIT/IPEC qui mènent à chaque WDACL.
2. Inclura sur le site Web de l'OIT/IPEC, avec les autres initiatives lancées au sein du « partenariat 12-12 », les initiatives prises avec l'OMMS ou un de ses membres et inclura les mêmes informations dans les autres publications appropriées comme les dépliants.
3. Fournira à l'OMMS, en plus d'un accès illimité au Paquet Educatif sur le site Web de l'OIT/IPEC, un nombre limité de ceux-ci dans les langues disponibles (anglais, français, espagnol, italien) selon ce qui sera convenu lors de la réunion de planification annuelle.
4. Invitera des responsables Scouts choisis à participer à des activités de formation mise en place par l'OIT/IPEC en collaboration avec d'autres partenaires du « partenariat 12-12 » (Association de Théâtre des Ecoles Internationales et PeaceWaves).
5. Encouragera la participation des Associations Scoutes Nationales aux activités des gouvernements municipaux, locaux et nationaux.

6. Identifiera, dans la mesure du possible, les écoles locales pour permettre le jumelage entre les groupes Scouts locaux et les écoles qui utilisent les arts appliqués comme méthode éducative.
7. Coopérera avec l'OMMS pour identifier le soutien financier possible pour les activités communes des parties à ce protocole d'accord.

L'OMMS, en particulier,

1. Encouragera ses membres à participer activement aux activités locales, régionales et mondiales de l'OIT/IPEC menant à chaque WDACL.
2. Invitera les représentants de l'OIT/IPEC à participer aux activités et événements organisés par l'OMMS et liés à la justice sociale et au travail des enfants (comme les séminaires régionaux et mondiaux et les « Villages Mondiaux du Développement » lors des Jamborees Scouts et Moots Scouts).
3. Inclura des informations sur les activités conjointes dans ses publications, particulièrement dans le Manuel International pour les Responsables Scouts et les autres dépliants, brochures ou prospectus de formation et sur son site Web.
4. Invitera les officiels de l'OIT/IPEC, lorsque ce sera approprié, à participer aux ateliers, séminaires et conférences Scouts liés au travail des enfants.
5. Encouragera les Associations Scoutes Nationales à inclure le Paquet Educatif dans leurs activités éducatives par leurs pairs comme le Projet de Partenariat pour une Prise de Conscience Globale.
6. Encouragera ses organisations membres à mettre en place et continuer des jumelages avec les enfants des écoles locales qui utilisent les arts appliqués comme méthode éducative.
7. Inclura la question de son partenariat avec l'OIT/IPEC dans les divers programmes développés aux niveaux national ou international promouvant l'implication des jeunes, en particulier des adolescents et des jeunes adultes, dans le travail pour la justice sociale et le développement durable, comme le Centenaire de 2007, Dons pour la Paix, Scouts du Monde et Ticket pour la Vie (programme pour les enfants dans des circonstances difficiles).
8. Coopérera activement avec l'OIT/IPEC pour la conception de programmes de jeunesse fondés sur une méthodologie éducative plus holistique (incluant l'expression, la dramaturgie et l'art) et mettant l'accent sur l'implication des jeunes dans le développement communautaire.

Mise en oeuvre

(1) La mise en œuvre de ce protocole d'accord se fera par le biais :

(a) de la nomination d'un coordinateur de chaque partie pour la mise en œuvre de ce protocole d'accord qui en aura l'entière responsabilité ;

(b) du développement d'arrangements relatifs à des activités spéciales grâce à une réunion annuelle de planification qui aura lieu au début de chaque année pour les activités fondamentales et les futurs projets communs.

(2) L'implication des officiels de l'OIT/IPEC dans les activités éducatives de l'OMMS se fera par l'établissement de contacts directs entre l'OMMS et les bureaux nationaux de l'OIT/IPEC ou de l'OIT. L'OIT/IPEC facilitera ces contacts par le biais de son coordinateur.

Divers

(1) Aucune des parties n'utilisera le nom de l'autre partie, y compris les abréviations, les emblèmes, les logos ou tout autre identifiant visuel sans l'accord écrit préalable de l'autre partie.

(2) Rien dans le présent protocole d'accord, ou dans aucun document y relatif, ne sera interprété comme constituant une dérogation aux privilèges et immunités de l'OIT/IPEC, ni ne confère aucun privilège ou immunité de l'OIT/IPEC à l'OMMS.

(3) Il est accepté par la présente que la participation de l'OMMS et de ses Associations Nationales dans les initiatives prises dans le cadre de ce protocole d'accord doit être fondée sur l'accord volontaire de chaque association nationale et de ses membres et en conformité avec les accords décidés individuellement pour chaque initiative lors de la réunion annuelle de planification.

Entrée en Vigueur et Durée

(1) Cet accord entrera en vigueur après signature par les deux parties. Il aura une durée initiale de trois (3) ans, après quoi il pourra être renouvelé par accord écrit mutuel des parties. Il peut être révoqué à tout moment par chaque partie **trois (3) mois après** la notification écrite.

(2) Dans le cas d'une révocation, les obligation déjà prises par les parties demeureront en vigueur pour autant qu'elles soient nécessaires à la conclusion satisfaisante des activités en cours mentionnées dans le paragraphe précédant de ce protocole d'accord et à la conclusion en bonne et due forme de tous les engagements en vigueur.

En témoignage de quoi, les parties concluent ce protocole d'accord.

Pour l'OIT/Programme International pour l'Elimination du Travail des Enfants

Mr. Frans Röselaers
Directeur

Pour l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout

Mr. Jean Cassaigneau
Secrétaire Général Adjoint

Protocole d'Accord pour le 50ème Anniversaire de l'ONU (1994)

Veuillez noter que seule la version anglaise fait foi.

Accord entre les NATIONS UNIES et l'ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT, 5 rue Pré-Jérôme, 1211 Genève 4, Suisse (ci-après « OMMS »), en date du 9ème jour de mars 1994.

ATTENDU QUE les NATIONS UNIES commémoreront leur 50ème anniversaire en 1995 (ci-après « ONU50 ») avec, entre autres, un programme de projets éducatifs, culturels et de communication.

ATTENDU QUE l'OMMS désire soutenir cette commémoration pour aider à disséminer des informations sur les Nations Unies, ses buts et objectifs.

Chacune des parties accepte ce qui suit :

1. (a) Les Nations Unies accordent par la présente une licence non exclusive pour l'utilisation de l'emblème ONU50. L'utilisation, faite par l'OMMS de cet emblème, devra être limitée aux projets de l'OMMS qui participent à la promotion des buts énoncés par la Charte des Nations Unies et qui informent le public du rôle des Nations Unies dans le monde moderne.

(b) L'OMMS pourra utiliser l'emblème ONU50 combiné à l'emblème Scout (seulement dans son entier et tel que reproduit en Annexe 1), uniquement dans le bleu officiel de l'emblème ONU50 (Pantone/PMS 297), couleur or (Pantone/PMS 872C) ou noir si reproduit sur un support noir et blanc et en conformité avec les termes et conditions de cet accord.

(c) L'OMMS ne pourra pas utiliser l'emblème ONU50 d'une manière qui dit ou suggère que l'OMMS fait partie de, ou représente les Nations Unies. L'OMMS pourra utiliser l'emblème ONU50 en combinaison avec du texte tel que « Un projet en soutien du Cinquantième Anniversaire des Nations Unies » et « Rejoignez-nous pour soutenir le cinquantième anniversaire des Nations Unies », avec l'accord préalable du Conseiller Spécial du Secrétaire Général pour les Politiques Publiques (ci-après « Conseiller Spécial ») tel qu'établi par cet accord.

(d) L'emblème ONU50 ne pourra pas être utilisé par l'OMMS d'une manière, quelle qu'elle soit, qui suggère que les Nations Unies soutiennent ou favorisent la promotion de produits ou services vendus commercialement.

(e) L'OMMS ne pourra pas utiliser l'emblème ONU50 d'une manière qui soit directement ou indirectement liée à la recherche de fonds, de sponsors, ou d'autres activités pour lesquelles un droit d'entrée ou une autre forme de payement est sollicitée. Si l'OMMS souhaitait utiliser l'emblème ONU50 dans de telles activités de recherche de fond, ce serait couvert par un accord écrit séparé qui ferait l'objet d'un accord des parties.

(f) Cette licence et ses droits d'utilisation de l'emblème ONU50 cessera à (a) la résiliation de cet accord comme prévu ci-après, ou (b) au 31 janvier 1996.

2. De manière à assurer une coordination efficace des programmes, les parties auront des consultations ouvertes et fréquentes au niveau du personnel.

3. L'OMMS soumettra aux Nations Unies pour approbation les prototypes de toutes les utilisations de l'emblème ONU50 qu'elle se propose de faire. Les Nations Unies pourront, à leur seule discrétion, approuver ou rejeter le prototype. L'OMMS n'utilisera l'emblème ONU50 sur aucun support à moins que le prototype n'ait été approuvé par les Nations Unies par écrit. L'OMMS enverra aux Nations Unies un exemplaire de chaque utilisation de l'emblème ONU50.

4. (a) L'OMMS reconnaît et garantit qu'elle ne remettra pas en cause les droits exclusifs des Nations Unies sur l'emblème ONU50.

(b) L'OMMS évitera toute action qui pourrait compromettre ou affecter négativement la force ou la réputation de l'emblème ONU50, sa continuité ou sa validité selon les conventions internationales ou lois nationales applicables. L'OMMS utilisera les notes, légendes ou autres

désignations appropriées que les Nations Unies estimeront nécessaires ou adéquates pour préserver la protection dont jouit l'emblème ONU50 selon le droit applicable.

5. L'OMMS déclare qu'elle connaît bien les idéaux et objectifs des Nations Unies et que les Nations Unies et l'emblème ONU50 ne pourront pas être associés à une utilisation politique ou sectaire, ou tout autre utilisation en contradiction avec la réputation et la neutralité des Nations Unies et ses principes, politiques et programmes.

6. L'OMMS accepte de prendre toutes les précautions raisonnables pour s'assurer qu'elle est en conformité avec toutes les résolutions adoptées par des organes des Nations Unies imposant des sanction ou d'autres mesures limitant le commerce ou d'autres activités.

7. L'OMMS s'assurera, conformément à cet accord, tous les aspects de ses activités, les conditions d'emploi et de travail ne seront pas fondées sur la race, la religion, le sexe, le statut d'handicapé, le groupe ethnique ou l'origine nationale, l'âge ou d'autres facteurs similaires qui ne sont pas liés aux compétences, mais aussi que ses activités n'incluront pas de pratiques néfastes pour les enfants.

8. (a) Les conditions de cet accord prendront effet à la date de son entrée en vigueur par les deux parties et se terminera le 31 janvier 1996.

   (b) Avant cette date, chacune des parties peut résilier le présent accord après notification écrite à l'autre partie d'une infraction aux obligations de ladite partie aux termes de cet accord si cette infraction n'est pas corrigée dans les trente jours.

   (c) Si la faillite devait être prononcée à l'encontre de l'OMMS ou si elle se voyait contrainte d'affecter tous ses biens à ses créditeurs, ou si elle déposait une demande volontaire en protection et réorganisation au titre de la législation sur la banqueroute et l'insolvabilité, ou si un administrateur judiciaire était nommé pour la banqueroute ou l'insolvabilité de l'OMMS, les Nations Unies pourraient, sans porter préjudice à d'autre droit ou recours auquel elles ont droit au titre du présent accord, résilier cet accord avec effet immédiat.

   (d) A l'expiration du présent accord, ou lors de sa résiliation suite au sous-paragraphe (b) ou (c) ci-dessus, tous les droits sur l'emblème ONU50 reviendront automatiquement aux Nations Unies.

9. Le Conseiller Spécial du Secrétaire Général pour les Politiques Publiques aura la responsabilité de la gestion de toutes les questions qui relèvent de cet accord au nom des Nations Unies. Le Conseiller Spécial est autorisé à donner toutes approbations ou consentements au nom des Nations Unies et à envoyer et recevoir toutes les notifications que requiert cet accord. Le Secrétaire Général de l'OMMS aura la responsabilité de gérer toutes les questions relevant de cet accord au nom de l'OMMS. Le Secrétaire Général de l'OMMS est autorisé à donner toutes les approbations et consentements au nom de l'OMMS et à envoyer et recevoir toutes les notifications que requiert cet accord.

10. Toute question, litige ou désaccord entre les parties devra être résolu amicalement par des négociations de bonne foi, ou, si les négociations échouent, par un arbitrage sous les auspices de l'Association Américaine d'Arbitrage. Le for d'arbitrage sera New York, New York. La procédure d'arbitrage suivra les règles d'arbitrage de l'UNCITRAL actuellement en vigueur. La décision de l'arbitre contiendra une déclaration expliquant les raisons sur lesquelles elle est basée. Les parties seront liées par une telle décision en tant que décision finale concernant cette question, litige ou désaccord né de cet Accord.

11. Rien dans ou en relation avec cet Accord ne sera interprété comme une renonciation, expresse ou implicite, à des privilèges ou immunités des Nations Unies.

12. Toutes les notifications devant revêtir la forme écrite seront envoyées par courrier, courrier privé, télex, facsimile ou courrier électronique, à chaque partie comme suit :

    Pour les Nations Unies:

    Mrs. Gillian Martin Sorensen Fax: (212) 963-1185
    Under Secretary-General
    Special Advisor For Public Policy
    Room S-3161
    United Nations, New York 10017

Pour l'OMMS:

Mr. Jacques Moreillon Fax: (41) 22-320-4233
Secrétaire Général
Organisation Mondiale du Mouvement Scout
5 rue Pré-Jérôme
1211 Genève 4
Suisse

Ou à un changement d'adresse tel que chaque partie pourrait le communiquer ultérieurement par écrit. Les notifications ne seront effectives que sur présentation d'une confirmation de réception dûment obtenue du récipiendaire, et l'expéditeur assumera tous les risques d'erreur de transmission.

13. Chaque partie garantit qu'elle est pleinement en droit de prendre part à cet Accord et d'exécuter ses obligations selon celui-ci.

14. Ce document constitue l'intégralité de l'Accord entre les parties par rapport au sujet mentionné. Aucun changement ou modification de cet Accord ne sera effectué, sauf par accord mutuel écrit entre les officiels ou représentants autorisés des deux parties. Aucune partie ne pourra attribuer, transférer, promettre ou prendre d'autres dispositions à propos du présent Accord, ou aucune de ses parties, aucun de ses droits, aucunes de ses prétentions ou obligations, sans l'accord préalable écrit de l'autre partie. En cas de nullité d'une des parties de cet Accord, le reste demeurerait pleinement en vigueur.

NATIONS UNIES

Par: Gillian Martin Sorensen
Secrétaire Général Adjoint

ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT

Par: Jacques Moreillon
Secrétaire Général

Protocole d'Accord avec le PNUE (2004)

1. Situation

1.1. Le PNUE est le représentant mondial et la cheville ouvrière du système des Nations Unies en matière d'environnement. Il a été créé en 1972 et sa mission est de fournir un leadership et d'encourager les partenariats dans le domaine de l'environnement en incitant, en informant et en permettant aux nations et aux peuples d'améliorer la qualité de leur vie sans compromettre celle des générations futures. Parmi ses objectifs principaux l'on peut citer la sensibilisation à la prise de conscience des questions relatives à l'environnement et la mise en œuvre d'actions à tous les niveaux de la société dans le monde.

1.2. Le PNUE a commencé son travail avec les jeunes en 1985, l'Année Internationale de la Jeunesse. Depuis, il a développé plusieurs initiatives globales et régionales, des activités et des réseaux pour les enfants et les jeunes et publié du matériel d'information à leur attention. Le PNUE a également fait participer les jeunes aux sessions du Conseil de Direction ainsi qu'au développement de rapports sur l'environnement global et régional. Le PNUE soutient également des activités d'enfants et de jeunes dans les écoles et les universités ; il a régulièrement organisé des conférences pour les jeunes en attirant leur attention sur les questions relatives à l'environnement par le biais de compétitions, reconnaissance et partenariats avec des organisations internationales, régionales et nationales travaillant avec les jeunes. En février 2003, le Conseil de Direction du PNUE a adopté, à l'unanimité, une stratégie à long terme visant à engager et impliquer les enfants et les jeunes dans son travail. L'une des activités clés envisagées par la stratégie est le développement de partenariats avec des organisations internationales et régionales qui se consacrent aux jeunes. Ce Protocole d'Accord est une réponse directe au besoin qu'a le PNUE d'augmenter ses partenariats avec les organisations internationales de jeunesse.

Eduardo Missoni, Secrétaire Général de l'OMMS et Klaus Teopfer, Directeur Exécutif du PNUE, Nairobi 2004.

2. L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS)

2.1. Le Mouvement Scout est la plus grande organisation de jeunesse au monde, deux tiers de ses 30 millions de membres sont issus de pays en voie de développement. Ce Mouvement de et pour les jeunes (6 à 30 ans) est présent dans plus de 215 pays et territoires et ses effectifs s'élèvent à plus de 30 millions de jeunes (garçons et filles). Il travaille avec des Organisations Scoutes Nationales reconnues de 154 pays. Le Mouvement Scout a été fondé par Lord Baden-Powell en 1907. La mission du Scoutisme a pour but de contribuer au développement des jeunes en les aidant à réaliser pleinement leurs possibilités physiques, intellectuelles, sociales et spirituelles, en tant que personnes, que citoyens responsables et que membres des communautés locales, nationales et internationales. Cela se fait à travers une auto-éducation active et progressive sous la conduite de responsables adultes volontaires formés avec pour objectif de préparer un individu responsable et capable de

travailler de manière autonome avec des groupes multiculturels et dans un esprit de détermination.

2.2. Le Mouvement Scout s'est constamment soucié de l'environnement depuis ses débuts. Les Scouts organisent surtout des activités de plein air et sont par conséquent exposés à la nature. Cette orientation et cette interaction avec la nature ont sensibilisé les scouts à la nécessité de préserver et de protéger l'environnement. Le Mouvement scout organise régulièrement à travers le monde des campagnes de nettoyage et de plantations d'arbres ; il s'engage dans des activités de reforestation et de préservation du sol et développe et met en place des dispositifs d'économie d'énergie.

3. Une Alliance Stratégique sur l'Environnement

3.1. Ce Protocole propose un partenariat entre l'OMMS et le PNUE pour développer des activités conjointes afin de promouvoir les activités et actions environnementales auprès des membres de l'OMMS, à savoir : l'organisation de campagnes de sensibilisation auprès du public, la participation aux commémorations de la Journée Mondiale sur l'Environnement ainsi que la supervision et la participation à des actions scoutes en apportant le soutien nécessaire à leur déroulement. L'OMMS apportera également son aide à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie à long terme du PNUE sur l'engagement et l'implication des jeunes par rapport aux problèmes environnementaux entre 2004 et 2008. Le PNUE, pour sa part, soutiendra la mise en œuvre des actions de l'OMMS en matière d'environnement.

3.2. En joignant leurs efforts, l'OMMS et le PNUE augmenteront leurs ressources et étendront globalement les capacités de leurs réseaux parmi les jeunes. Cela leur permettra d'atteindre les jeunes dans toutes les parties du monde avec des messages concernant leurs domaines respectifs.

4. Activités et Responsabilités

Par les termes de ce Protocole, le PNUE et l'OMMS conviennent que :

Le PNUE :

- Invitera les membres de l'OMMS à participer à ses sessions TUNZA Retraite Globale Jeunesse/Sessions du Conseil Consultatif, TUNZA Conférence Internationale de la Jeunesse, Tunza Conférence Internationale des Enfants ainsi qu'aux processus et événements régionaux pour les enfants et la jeunesse;
- Lorsque cela sera possible, demandera la participation, la contribution et les points de vue de l'OMMS pour la production de ses publications.
- Fera appel à la contribution de l'OMMS pour des initiatives scoutes concernant des activités ayant trait à l'environnement pour les publications de Tunza destinées aux enfants et aux jeunes.
- Contribuera aux publications de l'OMMS en fournissant du matériel d'information sur l'environnement pour les jeunes et, lorsque cela sera possible, offrira une assistance financière pour ces publications.
- Sera le partenaire de l'OMMS pour développer et soutenir des programmes et des activités pour les jeunes concernant l'environnement.
- Engagera l'OMMS dans ses campanes globales telles que « Planter pour la Planète » et les initiatives du Jeu pour la Planète.
- Chaque fois que cela sera possible, il mentionnera dans ses Rapports Annuels et autres publications importantes, les contributions apportées à l'environnement par les Scouts dans le monde.

L'OMMS :

- Organisera des campagnes globales au niveau national et régional pour rendre les jeunes attentifs au rôle qu'ils peuvent jouer dans la préservation et la conservation de l'environnement ; elle utilisera les voies à sa disposition telles que les programmes radio scouts, le théâtre, l'art dramatique, les essais, la compétition, les chants et les poèmes pour diffuser ces messages.
- Elle distribuera les publications et le matériel d'information du PNUE par le biais de son réseau mondial.
- Lorsque cela sera possible, elle mentionnera les activités et articles du PNUE sur l'environnement dans ses Bulletins d'Information et ses publications.
- Elle incorporera des discours et des débats sur l'environnement dans le programme des Jamborees scouts, des camps et autres programmes scouts officiels, aux niveaux national, régional et global.

- Elle participera à la célébration de la Journée Mondiale de l'Environnement et ajoutera cette journée à son calendrier d'activités.
- Elle soumettra au PNUE les noms de personnes et de projets de première importance que celui-ci étudiera avant de les faire figurer, le cas échéant, sur sa liste des « Champions de la Terre » et encouragera également des groupes de scouts locaux à participer au programme du prix Volvo – PNUE destiné aux jeunes.
- Elle poursuivra ses initiatives pour l'environnement au niveau local, telles que les campagnes de nettoyage et de plantations d'arbres, le recyclage des déchets, et s'adressera à des industries pour leur demander de promouvoir l'utilisation de produits favorables à l'environnement, l'évacuation des déchets et la mise en place de collecteurs adéquats.

Le PNUE et l'OMMS :

- Partageront cet accord avec leurs structures aux niveaux régional et national, leurs membres et leur personnel dans le monde entier afin d'encourager la coopération à ces niveaux.
- Communiqueront et feront connaître l'accord dans leurs publications respectives et lors de leurs réunions ;
- Travailleront ensemble au développement de matériel d'information, d'éducation et de communication qui sera utilisé pour que les jeunes soient amenés à une prise de conscience et une capacité à entreprendre, en matière d'environnement.
- Echangeront les adresses des représentants et des contacts nationaux et régionaux pour faciliter la communication entre représentants des deux organisations, aux niveaux national et régional.

5. Toute correspondance concernant ce Protocole entre l'OMMS et le PNUE devra être adressée comme suit :

A l'OMMS
M. Kinuthia Murugu
Directeur Régional
Organisation Mondiale du Mouvement Scout
Bureau Régional Afrique
Boîte Postale 63070-00200
Nairobi, Kenya
Tél. : 254 (0) 20 57 71 23 / 57 34 36
Fax : 254 (0) 20 57 83 42
E-mail : kmurugu@africa.scout.org

Au PNUE
M. Eric Falt
Porte/Parole/Directeur
E-mail : eric.falt@unep.org
Et/ou
M. Theodore Oben
Head
Département Enfants & Jeunesse/Sport & Environnement
E-mail : theodore.oben@unep.org
Division des Communications et Informations Publiques
Le Programme des Nations Unies pour l'Environnement
Boîte Postale 30552, Nairobi, Kenya
Tél. : 254 20 62362
Fax : 254 20 623 92

6. Ce Protocole prendra effet après signature par les deux parties et sera revu tous les deux ans puis prolongé pour deux nouvelles années si aucune des deux parties ne fait d'objections.
7. Il est convenu que, le PNUE et l'OMMS se rencontreront de préférence une fois par an pour réviser les progrès réalisés en matière de mise en œuvre de ce Protocole.
8. Les deux organisations indemniseront, se porteront garantes et défendront leurs responsables, agents et employés de et contre toute poursuite, réclamation, demande et responsabilité de toute nature ou de toute sorte, incluant frais et dépenses, qui résulteraient d'une négligence ou mauvaise gestion de l'autre organisation ou de ses employés dans la réalisation des termes de ce Protocole.
9. L'OMMS sera considérée comme ayant le statut légal d'un contractant indépendant. Les agents ou employés de l'OMMS ne seront considérés en aucun cas comme étant titulaires ou membres du personnel du PNUE.

10. L'OMMS n'utilisera pas le nom ou l'emblème du PNUE dans un contexte publicitaire, commercial ou promotionnel. Le nom et l'emblème du PNUE ne pourront apparaître que sur du matériel approuvé préalablement par le PNUE pour promouvoir des activités et programmes destinés aux enfants et aux jeunes et soutenus par ce Protocole.
11. Les deux organisations s'abstiendront de toute action qui pourrait être au détriment de l'autre et rempliront leurs engagements pour tout ce qui est relatif à l'intérêt de l'autre.
12. Toute controverse ou réclamation provenant de, ou en conformité, ou en infraction avec ce Protocole devra, à moins que réglée par une négociation directe, être arrangée conformément à UNICITRAL. Règles d'Arbitrage actuellement en vigueur. Les parties seront tenues d'user de modération pour une décision arbitrale rendue suite à un arbitrage considéré comme adjudication finale pour une telle controverse ou réclamation.
13. Rien dans ou relatif à ce Protocole ne pourra être considéré comme dérogation aux privilèges et immunités des Nations Unies.
14. Ce Protocole pourra être dénoncé par n'importe laquelle des parties avant la date d'expiration du Protocole, en donnant congé par écrit à l'autre partie. La période de préavis sera de 30 jours.
15. Aucun changement ou modification ne pourra être apporté à ce Protocole excepté par accord écrit préalable entre le PNUE et l'OMMS. Les deux organisations ne pourront assigner, transférer, engager, sous-contracter ce Protocole ou prendre toute autre disposition relative à ce Protocole ou à une partie, ou à aucun de leurs droits, réclamations ou obligations stipulées dans ce Protocole, excepté par consentement écrit préalable de l'autre partie.

Eduardo Missoni
Secrétaire Général
Organisation Mondiale du Mouvement Scout

Klaus Teopfer
Directeur Exécutif
Programme des Nations
Unies pour l'Environnement

Nairobi, 7 juillet 2004

Kit conjoint avec l'UNESCO pour la Décade pour une Culture de la Paix (2002)

World Organization
of the Scout Movement
Organisation Mondiale
du Mouvement Scout

UNESCO

Paris et Genève, novembre 2002

Chers collègues, chers amis,

Le dossier que nous présentons aujourd'hui à votre considération vient à point nommé. Il est le résult du travail accompli par l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout avant et pendant l'Anné internationale de la culture de la paix et il se situe au début de la "Décennie internationale de l promotion d'une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants du monde", dor l'UNESCO est l'organisation chef de file au sein du système des Nations Unies.

Le dossier comprend deux éléments complémentaires:

• le document de référence "Scoutisme et Paix" qui adopte une perspective à la fois conceptuelle (historique. Il examine les contributions du Scoutisme à la cause de la paix dans ses multiples facette. en formant des citoyens plus responsables, en créant un sentiment de fraternité et de compréhensio qui va au-delà des frontières nationales, en développant le respect et la compréhension envers d'autre cultures, en travaillant pour la justice et le développement social, en créant une éthique de l responsabilité envers l'environnement, notamment;

• et la brochure "Ensemble bâtissons la paix, 12 Ateliers pour un Village Mondial du Développement qui contient un ensemble de dynamiques de groupe, des jeux et des exercices, tous relatifs à la pai qui sont le produit de trois Jamborees Scouts Mondiaux successifs pendant lesquels le Village Mondi du Développement a figuré parmi les éléments les plus significatifs du Programme des Jeunes.

En ce qui concerne le contenu du dossier, nous voudrions souligner la cohérence entre ses deu éléments et, en ce qui concerne la méthode, son caractère éminemment actif, fidèle à la pédagogi scoute en phase avec les méthodes modernes d'éducation.

Ce dossier a été fait pour être lu, pour être consulté mais surtout pour être utilisé. Il se veut u instrument de travail entre les mains

- des responsables scouts à tous les niveaux,

- des responsables des organisations internationales gouvernementales et non-gouvernementales qu collaborent avec le Scoutisme dans le Village Mondial du Développement et dans d'autre manifestations similaires,

- des responsables d'autres organisations non gouvernementales, des associations sociales, culturelle écologiques, sportives, etc.

- de tous les hommes et femmes de bonne volonté qui veulent promouvoir la cause de la paix dans l monde.

Comme le constatait la Conférence Mondiale du Scoutisme réunie à Durban en 1999, "l'OMMS (l'UNESCO partagent la même vision du rôle de l'éducation dans l'établissement d'une paix durable". n'est donc pas étonnant que cette coïncidence de buts à long terme ait produit au fil des années de réalisations concrètes qui sont allées dans plusieurs directions: de la Culture de la Paix à la recherch sur la violence à l'écran, de la défense du patrimoine culturel à l'alphabétisation, sans parler de l concertation permanente qui a lieu dans le cadre du travail avec la jeunesse.

Bien à vous,

Jacques Moreillon
Secrétaire Général
Organisation Mondiale du Mouvement Scout

Koïchiro Matsuura
Directeur Général
UNESCO

DECENNIE INTERNATIONALE
DE LA PROMOTION D'UNE CULTURE
2001 2010
DE LA NON-VIOLENCE ET DE LA PAIX
AU PROFIT DES ENFANTS DU MONDE

Scoutisme et Nations Unies - © Bureau Mondial du Scoutisme – Avril 2005

Protocole d'Accord avec le HCR (1995)

Veuillez noter que seule la version anglaise fait foi.

Le Défi

Dans des camps et des établissements provisoires partout dans le monde, des millions de personnes font face à un futur particulièrement sombre : ce sont les réfugiés du monde. Fuyant la guerre, la persécution et la violence, ils ont quitté leur pays, leur maison, leurs possessions et bien souvent les gens qu'ils aimaient pour une existence temporaire et improvisée.

Plus ou moins une personne sur 125 sur Terre a été forcée de fuir. Aucun de nous ne peut rester indifférent au fardeau de ces millions de personnes.

Aucun de nous n'est immunisé contre la possibilité de devoir également fuir au milieu de la nuit pour sauver sa vie, sans rien sinon les vêtements qu'il porte. C'est un défi pour chaque homme et chaque femme ayant le sens de la solidarité et donc pour tous les Scouts.

Les Partenaires: HCR et Scoutisme Mondial

Haut Commissaire de l'ONU pour les Réfugiés Sadako Ogata et le Secrétaire Général de l'OMMS Jacques Moreillon.

HCR : De nos jours, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés protège et assiste plus de 27 millions de personnes : nombre d'entre elles ont dû fuir leur propre pays et d'autres ont été déplacées de forces à l'intérieur des frontières de leur pays.

La priorité essentielle du HCR est de protéger ceux qui ont été forcés de fuir afin qu'ils ne soient pas forcés de retourner dans des pays où ils pourraient être en danger. De plus, le HCR fournit une assistance matérielle sous forme de nourriture, d'eau, d'abris, de soins médicaux et de formation.

Le nombre de personnes dont le HCR s'occupe est passé de 17 millions en 1991 à 23 millions en 1993 et à plus de 27 millions au début de l'année 1995. L'accroissement de la xénophobie durant les dernières années rend la tâche de protection du HCR plus difficile. Une meilleure compréhension et prise de conscience de la situation des réfugiés et des raisons de leur fuite est essentielle à la lutte contre ces tendances racistes.

SCOUTISME MONDIAL : L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout compte plus de 25 millions de Scouts – garçons et filles – dans 217 pays et territoires. Plus de la moitié se trouvent dans des pays en voie de développement. Depuis sa création en 1907, le Scoutisme n'a jamais cessé de croître… et continue aujourd'hui.

Le Scoutisme, c'est l'éducation pour la vie. Son but est d'aider les jeunes à acquérir des compétences et des valeurs pour devenir des citoyens actifs et responsables.

Tous les Scouts prennent l'engagement d'aider les autres. Découvrir les besoins des autres et agir est une part fondamentale du Scoutisme.

Une enquête menée en 1994 par l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout a montré que les Scouts de nombreux pays sont déjà actif dans le domaine de l'aide aux réfugiés. De nombreuses Organisations Scoutes Nationales ont indiqué qu'elles étaient intéressées à devenir plus actives.

Notre monde en mutation plus rapide, "rétrécissant" signifie que notre future est déterminé par des événements au-delà de nos frontières. Les changements environnementaux, politiques et sociaux dans un pays ont un impact sur la vie dans d'autres pays. Les jeunes sont particulièrement sensibles à cela : le Scoutisme essaie d'aider à maintenir l'équilibre entre le respect d'autres cultures et sociétés et l'inquiétude des jeunes quant au monde dont ils vont hériter. Le Scoutisme permet aux jeunes d'agir pour s'améliorer, eux et leur communauté – au niveau local, national et international.

Que peuvent faire les Scouts?

D'après les informations venant des Organisations Scoutes Nationales sur les activités déjà entreprises par des Scouts avec des réfugiés et sur le retour des équipes de terrain du HCR à propos de leurs besoins, les informations suivantes sont offertes pour stimuler la réflexion sur la question de savoir ce que les Scouts peuvent faire.

Dans chaque pays, les Scouts peuvent faire quelque chose pour aider les réfugiés. Les activités varieront :

- de pays à pays
- du renseignement sur les besoins des réfugiés au travail actif dans les camps ou centres de réfugiés
- selon l'âge des Scouts

Au niveau national les Scouts devraient:

1. Contacter le bureau du HCR dans leur pays pour discuter des manières de travailler ensemble. (Une liste des adresses du HCR sera envoyée aux Organisations Scoutes Nationales et une liste des Organisations Scoutes Nationales sera distribuée au sein du HCR).

   Les discussions ne devront pas uniquement porter sur les besoins actuels, mais également panifier les situations d'urgences futures possibles.

2. Lire et distribuer la nouvelle brochure HCR-AMGE-OMMS.

3. Considérer les manières de mettre les informations à disposition d'autres niveaux de l'organisation pour qu'ils puissent considérer les actions locales possibles.

4. Examiner les actions possibles aussi bien dans le pays qu'au plan international.

Une étape clé : la sensibilisation

Avant que les gens ne puissent être motivés à aider les réfugiés, ils doivent essayer de s'imaginer comme réfugié. Qu'est-ce que l'on ressent lorsqu'on est forcé de tout abandonner, y compris tous ceux que l'on connaît et que l'on aime ? Une meilleure compréhension du fardeau des réfugiés engendre une motivation accrue pour trouver des manières de les aider.

Choisir les activités

Toute les activités pour les Scouts doivent tenir compte d'au moins trois facteurs de base :
La sécurité personnelle de ceux qui sont impliqués
Le but éducationnel du Scoutisme
Le fait que le Scoutisme est bénévole, non politique et non gouvernemental

Trois domaines d'activités

Il y a principalement trois domaines dans lesquels les Scouts peuvent aider les réfugiés :

1. Activités de sensibilisation générale, pas de contact direct avec les réfugiés. Utilisation du matériel d'information du HCR.

2. Activités en contact avec les réfugiés, à l'extérieur des camps. Cela doit être fait en coopération étroite avec le HCR.

3. Activités à l'intérieur des camps et centres de réfugiés ou lors de situations d'urgence. Elles doivent être accomplies sous la direction et la responsabilité du HCR ou de ses partenaires de mise en œuvre.

Quelques activités possibles pour les groupes Scouts

II. Sensibilisation

a. Utilisez le matériel de sensibilisation du HCR ou ce qui a été développé par votre propre organisation.

b. Jouez le jeu de simulation « Passages » introduit lors du 18ème Jamboree Scout Mondial aux Pays-Bas. Des copies seront mises à disposition de chaque Organisation Scoute Nationale.

c. Discutez des manières pour vos Scouts d'aider. Développez un plan d'action. Assurez le soutien dont vous avez besoin pour le mettre en œuvre.

d. Trouvez des moyens d'aider les autres à comprendre les besoins : les parents, voisins, camarades de classe. Distribuez la documentation, faites des expositions, organisez des tables rondes.

e. Aidez à faire des Packs pour la Paix. L'Association Mondiale des Guides et Eclaireuses a un programme spécifique avec le HCR pour récolter et emballer du matériel pour les Packs pour la Paix. Ces paquets contiennent des petits objets permettant de rendre la vie des enfants réfugiés un peu plus facile.

II. Soutien aux Réfugiés en dehors des camps

a. Informez-vous à propos du problème des réfugiés dans votre ville/région/pays. Parlez aux dirigeants de la communauté, aux réfugiés, aux organisations qui sont déjà impliquée – ou qui aimeraient travailler avec vous.

b. Invitez des réfugiés ou d'anciens réfugiés à prendre part à vos activités.

c. Apportez votre aide à un projet du bureau du HCR.

d. Aidez à enseigner aux enfants réfugiés et à leurs parents la langue et la culture de votre pays. Aidez à alphabétiser ou à former les réfugiés pour les aider à trouver du travail.

e. Accueillez les réfugiés au sein de votre groupe.

III. A l'intérieur des camps et centres de réfugiés ou dans des situations d'urgence

a. Organisez des activités pour les enfants.

b. Identifiez les enfants non accompagnés.

c. Aidez à prendre en charge les enfants, en particulier ceux qui ne sont pas accompagnés.

d. Aidez à distribuer la nourriture.

e. Aidez à informer.

f. Aidez à donner les soins de base et à informer les gens sur les questions de santé.

g. Aidez à alphabétiser ou à former professionnellement.

h. Aidez à répondre aux besoins spéciaux des personnes âgées, des malades et des handicapés.

i. Fournissez votre aide pour les projets de développement communautaire qui aident à alphabétiser, soigner, former, nourrir, protéger l'environnement ou l'habitat.

j. Créez des groupes Scouts dans les camps ou centres de réfugiés dans le contexte des activités Scoutes dans le pays d'asile.

Le Protocole d'Accord

Au vu de ces intérêts mutuels, le Haut Commissaire pour les Réfugiés et le Secrétaire Général de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout signent par la présente ce protocole d'accord.

Le HCR et le Scoutisme Mondial

1. Transmettront cet accord à leurs membres régionaux et employés respectifs tout autour du monde, de manière à encourager la coopération locale, nationale et régionale.

2. Communiqueront et rendront publique cet accord dans leurs publications respectives et dans les réunions y relatives.

3. Echangeront des listes d'adresses de contacts nationaux de manière à faciliter la communication entre les représentants des deux organisations aux niveaux national et régional.

4. Travailleront ensemble pour développer des publications et d'autres matériaux de support pour aider à promouvoir les projets de coopération.

II. Le HCR

1. Reconnaît que le Scoutisme Mondial est une organisation éducative, bénévole, non politique, non confessionnelle et non gouvernementale et que ces qualités doivent être reconnues dans toutes les activités impliquant des Scouts.

2. Encouragera ses représentants et partenaires de mise en œuvre à contacter les Organisations Scoutes Nationales pour déterminer des domaines de collaboration possibles.

3. Fournira des ressources de soutien pour assurer le succès des projets de collaboration. Ces ressources pourront inclure des publications, de l'expertise, des finances ou du support logistique.

III. Le Scoutisme Mondial

1. Reconnaît que les Scouts de chaque pays peuvent faire quelque chose pour aider les réfugiés.

2. Reconnaît que la prise de conscience du problème des réfugiés et l'action pour y répondre peut faire partie du processus d'éducation du Scoutisme.

3. Encouragera ses Organisations Scoutes Nationales à travailler avec le HCR pour développer des programmes d'action qui pourront inclure :
   - Une action de sensibilisation générale, sans contact avec les réfugiés.
   - Des activités avec les réfugiés, mais en dehors des camps.
   - Des activités à l'intérieur des camps et centres de réfugiés et dans les situations d'urgence.

4. Insiste sur le fait que le Scoutisme est ouvert à tous, sans distinction de race, de croyance ou de sexe, en accord avec les buts, les principes et la méthode.

Sadako Ogata	Jacques Moreillon
Nations Unies	Secrétaire Général
Haut Commissaire pour les Réfugiés	Organisation Mondiale du Mouvement Scout

Signé lors du 18ème Jamboree Mondial à Dronten, Pays-Bas, le 3 août 1995.

Accord de Partenariat avec l'UNICEF pour la Thérapie de Réhydratation Orale (1994)

Veuillez noter que seule la version anglaise fait foi.

L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout et l'UNICEF partagent l'objectif de jouer un rôle actif dans la promotion des droits et de la santé des enfants et ont un long passé d'échange d'informations et d'idées ainsi que de coopération dans des activités conjointes.

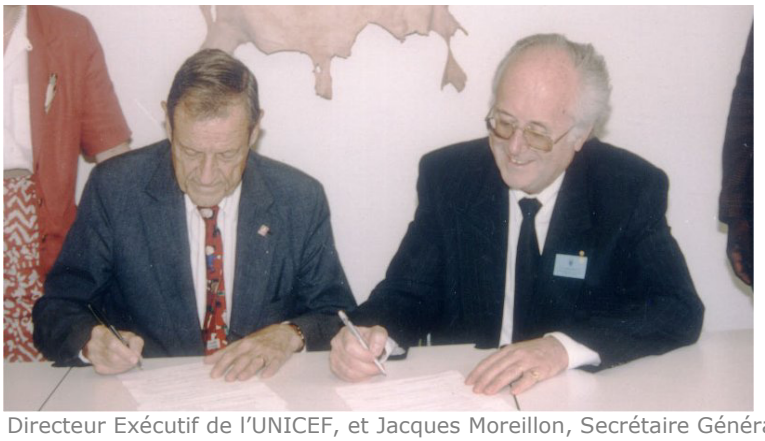

James Grant, Directeur Exécutif de l'UNICEF, et Jacques Moreillon, Secrétaire Général de l'OMMS

En informant les jeunes des éléments-clés des soins médicaux de base, les Scouts et l'UNICEF les aident à acquérir les compétences leur permettant de devenir responsables de leur propre santé et également de celle de leur famille et de leur communauté.

En 1979 déjà, les Scouts et Guides étaient des meneurs de la promotion dans le monde, avec l'UNICEF, de l'Année Internationale de l'Enfant.

En 1985, M. James Grant, Directeur Exécutif de l'UNICEF, a mis au défi les Scouts et Guides de participer à la « Révolution dans la Survie et le Développement de l'Enfant » qui se concentrait sur 4 techniques de survie de l'enfant très simples : le contrôle de la croissance, la thérapie de réhydratation orale, l'allaitement et l'immunisation. En suivant les lignes directrices d' « Aidons les Enfants à Grandir », un ensemble de ressources sur la santé de l'enfant produit conjointement par l'OMMS et l'AMGE en coopération avec l'UNICEF, les Scouts et Guides ont lancé leur révolution pour aider à assurer la bonne santé de tous les enfants.

De nombreux bureaux de l'UNICEF ont établi des relations avec des Organisations Scoutes Nationales ou communautaires, notamment les Scouts du Venezuela qui ont réalisé avec succès le projet UNICEF « Servir nos Enfants » par leur participation aux journées nationales d'immunisation, de même que d'autres campagnes nationales de santé pour informer les familles de questions de santé importantes dont la TRO.

Les Scouts et Guides Allemands ont également coopéré avec le comité national de l'UNICEF pour fournir des pompes à eau pour des villages soudanais.

Récemment, les Scouts du Royaume-Uni ont été invités à prendre part à une compétition pour créer une carte pour l'UNICEF sur le thème de UNITE, un projet commun des Scouts de Grande-Bretagne et d'Uganda pour travailler ensemble pour l'immunisation et la prévention du SIDA.

Aujourd'hui l'UNICEF concentre ses efforts sur la promotion de l'utilisation de la TRO à une échelle mondiale. Les Scouts peuvent apporter une contribution précieuse pour aider à diffuser ce message important et pour informer les personnes des pays industrialisés comme ceux des pays en voie de développement.

Soyons une fois encore des partenaires et travaillons ensemble pour bâtir un avenir meilleur pour tous.

JAMES GRANT
Directeur Exécutif, UNICEF

JACQUES MOREILLON
Secrétaire Général, OMMS

Protocole d'accord avec l'UNICEF (2005)

CE PROTOCOLE D'ACCORD est conclu entre l'UNICEF, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (« UNICEF »), un organe subsidiaire des Nations Unies établi par l'Assemblée Générale des Nations Unies par la résolution 57(I) du 11 décembre 1946 et qui est basé à UNICEF House, 3 United Nations Plaza, New York, New York, USA, et l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (« OMMS »), rue du Pré-Jérôme 5 – CH 1205 Genève, Suisse (avec l'UNICEF, les « Parties »).

ATTENDU QUE l'UNICEF travaille avec les gouvernements, les organisations de la société civile et d'autres partenaires dans le monde entier pour faire avancer les droits de l'enfant à la survie, la protection, le développement et la participation, et est guidé par la Convention sur les Droits de l'Enfant. Dans les pays où il a des programmes, l'UNICEF travaille principalement avec les gouvernements pour mettre en œuvre un Programme National de Coopération approuvé par le gouvernement. Dans trente-sept pays en développement, des Comités Nationaux pour l'UNICEF ont été créés. Ce sont des organisations privées à but non lucratif dont le mandat est de faire prendre conscience du travail de l'UNICEF et de trouver des soutiens (y compris financiers), auprès des particuliers et des institutions de leurs pays respectifs

ATTENDU QUE l'OMMS est l'une des plus grandes organisations de jeunesse au monde, puisqu'elle est l'organisation qui regroupe les organisations nationales individuelles, et qu'elle représente plus de 28 millions de Scouts dans 215 pays et territoires, dont deux tiers des membres vivent dans des pays en développement. Le Mouvement Scout a été créé en 1907 en tant que mouvement par et pour les jeunes. Sa mission est de contribuer au développement des jeunes de manière à atteindre leur plein potentiel physique, intellectuel, social et spirituel en tant qu'individus, citoyens responsables et membres actifs de leurs communautés locale, national et internationale. L'OMMS est organisée en plusieurs tranches d'âge allant de l'enfance au début de l'âge adulte et ses méthodes sont principalement fondées sur « l'apprentissage par l'action », « l'implication des jeunes » et « l'éducation par les pairs ». Le Mouvement Scout considère que les jeunes sont les citoyens d'aujourd'hui et pas seulement ceux de demain. Les activités scoutes amènent les jeunes à travailler pour la paix et le développement durable dans le monde entier. En 1946, l'OMMS a reçu le statut ECOSOC et a depuis été impliquée de manière continue dans de nombreux programmes, projets et initiatives des différents organes du système des Nations Unies. L'OMMS est l'une des organisations dont de directeur fait partie de l'Alliance des Jeunes Directeurs.

ATTENDU QUE l'UNICEF et l'OMMS sont tous deux engagés dans la promotion de la Convention sur les Droits de l'Enfant et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement et les objectifs de la déclaration de la session spéciale sur les enfants, « Un Monde Adéquat pour les Enfants » (WFFC) comme étape menant à la réalisation de ces droits.

ET ATTENDU QUE l'UNICEF et l'OMMS ont collaboré, par le passé, sur une base ad hoc, aux projets d'intérêt mutuel, mais souhaitent que leur partenariat actuel devienne plus structuré et stratégique.

AINSI, s'appuyant sur les collaborations passées, l'UNICEF et l'OMMS souhaitent resserrer les liens de leur partenariat pour les projets d'importance mutuelle afin de renforcer des partenariats avec et entre les enfants et les jeunes, et développer leur capacité d'intervention pour mieux l'adapter aux genres et qu'elle soit davantage fondée sur les droits, de manière à améliorer les conditions de vie pour tous partout dans le monde.

Buts du Partenariat

1. L'UNICEF et l'OMMS travailleront ensemble dans une relation non exclusive, pour encourager les programmes, activités et événements qui soutiennent leurs buts communs, et plus particulièrement ceux qui amélioreront le développement et la participation constructive des enfants et des jeunes dans les processus de prises de décisions à tous les niveaux (global, régional et local), et qui les équiperont avec les connaissances, compétences et attitudes pour qu'ils oeuvrent à tenir les engagements de la Déclaration du Millénaire, à réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement et les buts du WFFC afin de contribuer à créer un monde plus pacifique.

Stratégies pour le Partenariat

2. Pour réaliser les objectifs de cette collaboration, l'UNICEF et l'OMMS identifieront des stratégies, programmes et projets particuliers qui seront mis en oeuvre au titre de cette collaboration, y compris les stratégies suivantes :

a. Ils utiliseront les plateformes des deux organisations et d'autres événements internationaux clés à venir – comme l'évaluation du Programme Mondial d'Action pour la Jeunesse (WPAY), en septembre 2005, les Jamborees régionaux et mondiaux, les célébrations pour le Centenaire du Scoutisme, en 2007, et d'autres événements nationaux ou internationaux de ce genre – pour faire avancer leurs objectifs communs comme mentionné dans cet accord.

b. Ils encourageront la participation des enfants et des jeunes dans les prises de décisions en mettant un accent particulier sur l'Appel à l'Action inclus dans le guide sur la *Participation des Enfants et des Jeunes aux Prises de Décisions,* préparé par l'Alliance des Jeunes Directeurs et l'UNICEF.

c. Ils encourageront une plus grande coopération entre les bureaux régionaux et nationaux, ainsi que les comités nationaux de l'UNICEF, et les bureaux régionaux de l'OMMS et les Organisations Scoutes Nationales, de manière à développer, au niveau approprié, des activités qui encouragent les principes de cet accord.

d. Ils identifieront des activités et des pays spécifiques qui refléteront les objectifs mutuels des organisations et travailleront sur, soutiendront et encourageront ces activités conjointes en accord avec leurs structures respectives.

Mise en œuvre du partenariat

3. Lors de la mise en œuvre du partenariat, les parties se concentreront sur des domaines prioritaires, y compris les priorités suivantes :

a. Le projet « Dons pour la Paix », une initiative majeure faisant partie du centenaire du Scoutisme mondial. Les activités possibles faisant partie de leur partenariat en lien avec ce projet incluent la possibilité que l'UNICEF endosse les buts du projet global et le rende plus connu en apportant le soutien d'un ou plusieurs Ambassadeurs de Bonne Volonté de l'UNICEF ; la reconnaissance de projets exceptionnels par le biais du Prix de l'UNICEF pour la Promotion de la Paix dans les situations de conflits, les situations d'urgence et de transition ; l'assistance aux Organisations Scoutes Nationales (OSN) au niveau national, par exemple, pour sélectionner, élaborer et mettre en œuvre leurs Dons pour la Paix ; la participation à l'élaboration et à la distribution de ScoutPAX, le matériel éducatif qui soutient les Dons pour la Paix, et la participation aux célébrations du Centenaire du Scoutisme, y compris le 21ème Jamboree Scout Mondial, en 2007.

b. Projets et activités conjointes à développer et mettre en œuvre par les parties aux niveaux global, régional ou national (ou sub-national), plus particulièrement ceux qui ont pour but d'améliorer la qualité de vie des enfants et des jeunes dans le monde, spécialement ceux qui vivent dans des conditions très difficiles (travail des enfants, enfants des rues, enfants dans les conflits). Cinq domaines offrent un intérêt particulier pour les parties :

La collaboration qui utilise la technologie Internet pour connecter les enfants et les jeunes du monde entier – par exemple, par l'utilisation active des sites Web « Voix des Jeunes » (UNICEF) et « Jeunesse du Monde » (OMMS) pour l'échange d'expertise, d'opinions et d'informations, surtout pour ce qui a trait aux problèmes liés à la participation des enfants et des jeunes aux situations de conflits, post-conflictuelles et à la promotion de la paix.

La participation des deux organisations aux activités, projets et/ou événements ayant un but commun aux niveaux national, régional ou mondial.

La promotion des activités éducatives fondées sur des compétences de vie pour combattre le VIH/SIDA et faire reculer la malaria.

La promotion conjointe de systèmes éducatifs adaptés aux enfants (systèmes aussi bien formels que non-formels) par un programme de promotion – ceux qui

agissent dans le meilleur intérêt de l'enfant, menant à la réalisation de son plein potentiel et qui concerne l'enfant dans sa totalité (y compris sa santé, son état nutritionnel et son bien-être) que de ce qui arrive aux enfants – dans leurs familles et leurs communautés – avant d'entrer à l'école et après l'avoir quittée. Elle est inclusive, protège les enfants et leur santé, permet d'apprendre efficacement et est adaptée aux deux sexes.

La production de matériel informatif et éducatif pour informer sur les projets et les activités conjointes de l'OMMS et de l'UNICEF.

Principes opérationnels

Les parties prendront les mesures suivantes pour rendre ce partenariat opérationnel :

a. Les Directeurs régionaux de l'OMMS, les Organisations Scoutes Nationales et les bureaux de l'UNICEF (siège, bureaux régionaux et nationaux) ainsi que les Comités Nationaux de l'UNICEF seront informés des engagements que les deux organisations ont pris de collaborer plus étroitement dans ces domaines prioritaires. Les membres de l'OMMS et les directeurs régionaux et représentants nationaux de l'UNICEF, ainsi que les dirigeants des Comités Nationaux de l'UNICEF et leurs responsables de la communication seront encouragés à collaborer dans ces domaines prioritaires. Toutefois, la décision de mettre en œuvre ce programme de collaboration entre l'OMMS et l'UNICEF se prendra au niveau national.

b. L'UNICEF et l'OMMS développeront un Plan d'Activité annuel, qui sera développé par les parties à la fin de chaque année pour sa mise en œuvre l'année suivante. Le Plan d'Activité répondra aux initiatives globales, régionales et nationales, en incluant les collaborations locales. Toutefois, il est entendu que les collaborations locales ne doivent pas se limiter à celles qui ont été prévues dans le Plan d'Action et que ce dernier sera amendé pour inclure ces collaborations locales additionnelles.

c. Chacune des parties désignera des représentants pour développer un projet du Plan d'Activité qui devra être évalué et approuvé par les processus de prise de décision respectifs de chaque partie. Puis, chaque partie désignera un Coordinateur du partenariat qui coordonnera le travail de cette partie, comme prévu dans le Plan d'Activité, et qui servira de lien principal entre cette partie et l'autre partie.

d. Des collaborations et des projets spécifiques développés dans le cadre de ce Protocole d'Accord seront formalisés par une lettre d'accord entre les parties.

e. Pour assurer une collaboration efficace, les parties comptent se réunir au moins une fois par année, si possible en janvier, pour évaluer leur collaboration par rapport à des critères préétablis (dont la mise en œuvre du Plan d'Activité).

Publicité

5. Aucune des parties n'utilisera le nom ou l'emblème de l'autre partie, ou encore une de ses abréviations, pour son travail ou d'autres utilisations, sans le consentement écrit préalable de l'autre partie, et cela à chaque fois. Les parties reconnaissent qu'elles connaissent leurs idéaux et leurs objectifs respectifs et reconnaissent que le nom et l'emblème de l'autre partie ne peuvent pas être utilisés pour des causes partisanes, politiques, sectaires ou autres, et qu'ils ne peuvent pas être utilisés d'une manière incompatible avec le statut, la réputation et la neutralité de chacune des parties.

6. Aucune des parties ne publiera de communiqué de presse, ne fera de publicité ou d'autres déclaration publiques à caractère publicitaire en lien avec le partenariat sans l'accord préalable de l'autre partie.

7. Chaque partie reconnaîtra (mention dans des communiqués de presse approuvés, sur les sites Internet, dans des discours ou de toute autre manière appropriée) l'autre partie au sein de projets mis en œuvre conformément à ce Protocole d'Accord et conjointement à cet Accord.

Divers

8. Ce Protocole d'Accord reste en vigueur aussi longtemps que les deux parties désirent travailler dans ce cadre. Chaque partie peut se retirer du présent Accord (et mettre fin à cet Accord) à tout moment en informant l'autre partie de son retrait. La résiliation du présent Accord ne met pas fin aux accords écrits liés à des collaborations spécifiques dans le cadre de ce Protocole d'Accord, qui seront gouvernés par leurs propres conditions.

9. Rien dans, ou en relation avec, cet accord ne sera interprété comme une renonciation, expresse ou implicite, de quelque privilège ou immunité des Nations Unies, y compris de ses organes subsidiaires. Les parties résoudront tout différent lié à cet Accord par des discussion de bonne foi.

10. Rien dans, ou en relation avec, cet accord ne sera interprété comme créant une opération conjointe ou un partenariat légal entre les parties, et aucune partie ne sera considérée comme un agent de n'importe quelle autre partie de par cet accord. Plus spécifiquement, rien dans, ou en relation avec, cet accord ne conduira à ce que les employés de l'OMMS ne soient considérés comme des employés de l'UNICEF ou des fonctionnaires des Nations Unies. L'UNICEF et l'OMMS sont chacun responsables de leurs propres actes ou omissions et de ceux de leurs employés, adjudicataires ou tout autres personnes employées par eux pour l'exécution du présent Accord.

SIGNE en ce 8ème jour d'avril 2005 à Genève

UNICEF, Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

_____
Carol Bellamy
Directrice exécutive de l'UNICEF

Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS)

_____
Dr Eduardo Missoni
Secrétaire Général de l'OMMS

Protocole d'accord avec la Campagne du Millénaire de l'ONU (2005)

1.0 BUT ET INTENTION

Pour mieux coordonner leurs stratégies pour informer et mobiliser les jeunes en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), la **Campagne du Millénaire** et **l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS)** ont convenu des conditions suivantes pour leur partenariat, telles que définies par le protocole d'accord.

La Campagne du Millénaire informe, incite et encourage les gens à s'investir et à agir pour la réalisation des Buts du Millénaire pour le Développement. La Campagne, qui a été lancée à l'initiative des Nations Unies, soutient les efforts des citoyens pour tenir leurs gouvernements responsables de leur promesse d'atteindre les Buts d'ici 2015.

L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout, par son programme *Jeunesse du Monde*, cherche à mobiliser la jeunesse du monde entier sur les questions de développement et à inviter les jeunes à débattre, réfléchir et agir au sein de la communauté. La campagne *Jeunesse du Monde* comprend:

1. Scouts du Monde : un programme éducatif qui permet aux jeunes d'acquérir la motivation et l'information concernant les OMD, ainsi que la capacité de promouvoir des projets.
2. Jeunesse et Médias : une initiative visant à promouvoir l'utilisation des médias par les jeunes ou à créer des solutions alternatives pour informer, sensibiliser et mobiliser d'autres jeunes, et une audience plus large, sur les OMD.
3. Prix Jeunesse et Développement : un concours pour encourager les jeunes à faire participer leur communauté de manière à améliorer la prise de conscience et la mobilisation en vue d'atteindre les OMD.

2.0 LES PARTIES

Ce protocole d'accord est conclu entre

- La Campagne du Millénaire, dont l'adresse est : 304 East 45th street FF 6th Floor, New York, NY 10017, et
- L'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (ci-après OMMS) dont l'adresse est : 5, rue du Pré-Jérôme, 1205 Genève, Suisse

3.0 DUREE

Ce protocole d'accord entre en vigueur à sa signature par le dernier représentant dûment autorisé des parties et reste en vigueur jusqu'à ce qu'il soit résilié par l'une des parties.

4.0 ROLES ET RESPONSABILITES

Les parties comptent entreprendre les activités suivantes, conformément à cet accord. Il est convenu que toutes les actions seront entreprises d'une manière opportune.

4.1 Collaboration entre les réseaux

4.1.1 **L'OMMS** partagera ses informations de contact de manière à pouvoir travailler avec les points clés nationaux de la **Campagne du Millénaire**, par le biais de ses membres reconnus, les Organisations Scoutes Nationales (OSN).

4.1.2 La **Campagne du Millénaire** partagera une liste de contact des points clés nationaux de ses pays prioritaires avec l'**OMMS**.

4.1.3 Les deux parties concevront un système pour utiliser au mieux les réseaux nationaux du monde entier de l'OMMS conjointement avec 1) les Campagnes Nationales de la Campagne du Millénaire, 2) les Campagnes Nationales de la Jeunesse pour les OMD.

4.1.4 La **Campagne du Millénaire** enverra une lettre d'approbation aux Organisations Scoutes Nationales de l'**OMMS** soulignant le partenariat et encourageant la mobilisation sur le terrain.

4.1.5 Les OSN seront invitées à collaborer étroitement avec les coordinateurs nationaux de la Campagne du Millénaire, 1) dans les pays en voie de développement sur les Buts 1 à 7[1] et 2) dans les pays industrialisés sur le But 8[2].

4.2 Kit pour les jeunes de la Campagne du Millénaire

Le kit pour les jeunes de la campagne du Millénaire fournira le cadre permettant aux jeunes de lancer leur propre campagne d'information sur les questions qui affectent leur vie. Le kit comprendra :

- Guide d'Action
- Brochures
- Autocollants
- Signets
- Cartes postales

4.2.1 **L'OMMS** se voit offrir la possibilité de publier le « Kit pour les jeunes de la Campagne du Millénaire » sur son site Web (ci-après www.youthoftheworld.net), avec la possibilité de l'adapter en relation avec les trois domaines de la campagne Jeunesse du Monde.

4.2.2 **La Campagne du Millénaire** fournira une copie numérique du « kit pour les jeunes de la Campagne du Millénaire » lorsqu'il sera prêt.

4.2.3 **L'OMMS** se voit offrir la possibilité d'adapter, en entier ou en partie, le « kit pour les jeunes de la Campagne du Millénaire » selon les besoins (en accord avec les lignes directrices ébauchées par la Campagne du Millénaire) et accepte de faire imprimer autant de copies que nécessaire pour les distribuer aux agents appropriés aux niveaux international et national.

4.3 Jeunes Promoteurs de la Campagne du Millénaire

Le prix de la Campagne du Millénaire récompense des jeunes influents dans le domaine de la promotion des OMD, leur offrant une plateforme pour se faire entendre à plus grande échelle.

4.3.1 **L'OMMS** peut soumettre des candidats potentiels (qui correspondent aux critères de sélection créés par la Campagne du Millénaire) pour les pays prioritaires de l'OMMS en se fondant sur le travail qu'ils ont accompli pour la campagne Jeunesse du Monde (Prix Scouts du Monde et Prix Jeunesse pour le Développement).

4.3.2 **L'OMMS,** au mieux de ses possibilités, facilitera la présence de tous les Jeunes Promoteurs aux événements de jeunesse tels que des rassemblements, sommets et séminaires, en leur fournissant des invitations.

4.4 Expériences porteuses

4.4.1 **L'OMMS** fournira à la **Campagne du Millénaire** ses expériences porteuses en ce qui concerne l'information/promotion des OMD en relation avec les activités de Jeunesse du Monde.

4.4.2 **L'OMMS** fournira à la Campagne du Millénaire, avec son projet « Agir », les idées de plan personnel, émanant du prix Scouts du Monde, lorsqu'elles sont applicable au mandat de la **Campagne du Millénaire**.

4.4.3 **La Campagne du Millénaire** publiera des expériences porteuses, lorsqu'elle l'estimera approprié, sur son site Web Jeunes et OMD (www.millenniumcampaign.org/youth).

---

[1] 1) Réduire l'extrême pauvreté et la faim, 2) Assurer l'éducation primaire pour tous, 3) Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, 4) Réduire la mortalité infantile5) , 6) Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies, 7) Assurer un environnement durable

[2] 8) Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

4.4.4 **L'OMMS** assurera la distribution de ces expériences porteuses à ses OSN.

4.5 Clips vidéo « Seulement avec votre voix »

La Campagne du Millénaire a produit plusieurs Clips TV, sous le titre « Seulement avec votre voix ». Ces clips cherchent à encourager les 6 milliards d'habitants de la planète à utiliser leur voix pour exiger de leurs gouvernements qu'ils tiennent leurs promesses d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

4.5.1 **La Campagne du Millénaire** fournira à l'OMMS un nombre raisonnable de copies des clips « Voix » adéquats.

4.5.2 **L'OMMS** tentera de créer ses propres vidéos « Voix » avec une jeune personne respectée s'exprimant à propos des OMD, ou avec un Scout connu dans le monde entier.

4.5.3 **La Campagne du Millénaire** accueillera les vidéos susmentionnées sur son site Web «*Jeunes et OMD* » dans la section multimédia adéquate.

4.6 Collaboration sur Internet

4.6.1 **Les deux parties** collaboreront à la **campagne en ligne** pour créer une prise de conscience et des actions au sujet des OMD aux niveaux global et national.

4.6.2 **Les deux parties** s'accordent à partager des informations se trouvant sur leurs sites Web respectifs en lien avec les événements, les histoires, les nouvelles et les articles. Tout élément utilisé sera accompagné d'un lien correspondant au site Web d'origine.

4.7 Programme Jeunesse du Monde

4.7.1 Service bénévole

4.7.1.1 **L'OMMS** offrira aux jeunes deux types de projets de « Service bénévole »,

a. dont le but est de générer une prise de conscience dans les communautés:
   i. Service bénévole dans le cadre d'une Campagne Nationale de la **Campagne du Millénaire** (pour soutenir les nombreuses ONG ou agences spécialisées impliquées dans la Campagne du Millénaire).

   ii. Développer des projets de prise de conscience spécifiques dans leur communauté locale pour créer un lien avec les sections nationales de la **Campagne du** Millénaire.
b. centré sur le soutien aux ONG ou agences spécialisées travaillant sur la question des OMD ou développant des plans d'action avec des groupes d'amis.

4.7.2 Réseau Scouts du Monde

Au niveau national dans les pays prioritaires, les OSN mettant en œuvre le programme Scouts du Monde :

4.7.2.1 Au niveau régional, les Bureaux Régionaux du Bureau Mondial du Scoutisme auront la possibilité de promouvoir des programmes de sensibilisation au sein de projets en utilisant les outils méthodologiques créés pour la Campagne du Millénaire.

4.7.2.2 Au niveau global, une compilation d'expériences, fondées sur le travail d'information, sera partagée avec la Campagne du Millénaire.

4.7.3 Prix Jeunesse pour le développement

4.7.3.1 Un prix conjoint avec la **Campagne du Millénaire** pour encourager les jeunes qui travaillent pour encourager la prise de conscience et l'information sera proposé au sein du programme Jeunesse du Monde.

4.7.4 Jeunesse et Médias

4.7.4.1 **L'OMMS doit** développer du matériel éducatif pour aider les jeunes à interagir avec les médias ou à créer leurs propres médias pour promouvoir leurs activités en accord avec les buts de la campagne Jeunesse du Monde.

4.7.4.2 **Les deux parties autoriseront** l'utilisation du matériel publié sur leur site Web avec la reconnaissance tel qu'énoncée dans les sections 4.8 et 4.9

4.7.4.3 **La Campagne du Millénaire** collaborera avec l'OMMS pour les événements dans les médias, lorsque cela sera approprié.

4.7.4.4 **La Campagne du Millénaire** aidera à développer, lorsque cela sera approprié et judicieux, des médias et des moyens alternatifs permettant de disséminer l'information à des communautés spécialement affectées par le fossé numérique.

4.7.4.5 **Les deux parties** s'engagent à promouvoir leurs activités conjointes dans le centre média de leur site Web ainsi que dans leurs dossiers de presse.

4.8 Collaboration 2005 / 2015

4.8.1 **Les deux parties** se sont mises d'accord pour développer un plan stratégique pour leur collaboration de 2005 à 2015, de manière à générer une mobilisation de masse par le biais des activités du Scoutisme Mondial. Les activités possibles sont :

- Le processus d'évaluation tous les 5 ans des OMD (2005 et 2015) et particulièrement les questions de jeunesse, par le travail de promotion habituel de l'OMMS au sein des plateformes globales de jeunesse et des acteurs nationaux.
- L'année particulière du Centenaire de 2007 que le Scoutisme Mondial consacrera à la Paix, par le biais du projet Dons pour la Paix.
- Le prix annuel Jeunesse pour le Développement.
- Les événements scouts internationaux comme les Jamborees nationaux, régionaux et mondiaux, le Moot Scout Mondial, le Forum Scout de la Jeunesse, les conférences scoutes régionales et mondiales, durant la même période.
- Des initiatives conjointes, par rapport aux médias ou en utilisant divers médias.

4.8 Reconnaissance publique

4.8.1 Les références à la **Campagne du Millénaire** se feront en utilisant uniquement le terme « la Campagne du Millénaire ». En cas de besoin, c'est le logo de la Campagne du Millénaire « Voix contre la pauvreté » dans son ensemble qui sera utilisé, conformément aux directives concernant le logo, qui seront fournies par des représentants de la Campagne du Millénaire.

4.8.2 Les références au Scoutisme se feront selon le niveau d'action : « Scoutsime Mondial » au niveau international en utilisant conjointement l'Emblème Scout Mondial (fleur de Lys) et le nom officiel de l'Organisation Scout Nationale au niveau national avec l'Emblème Scout Mondial ainsi que

Scoutisme et Nations Unies - © Bureau Mondial du Scoutisme – Avril 2005

l'emblème scout national. L'utilisation du terme Organisation Mondiale du Mouvement Scout sera restreint aux relations institutionnelles.

4.8.3 **Les deux parties** se mettront d'accord pour co-marquer tout matériel co-produit par les parties et s'assureront que les règles concernant chaque logo sont suivies.

4.9 Reconnaissance publique sur Internet

4.9.1 **La Campagne du Millénaire** créera un lien dans la section « Jeunesse » de son site Web avec le site Jeunesse du Monde, et sous la section « Société civile », vers celui de l'OMMS.

4.9.2 **La Campagne du Millénaire** créera un lien dans la section « Liens et ressources » de son site Web Jeunesse vers le site Jeunesse du Monde.

4.9.3 **L'OMMS** fera la promotion de la **Campagne du Millénaire** aussi bien sur le site Web Jeunesse du Monde que sur son site Web institutionnel d'une manière bien visible.

4.9.4 **L'OMMS** créera des liens vers le site Web de la Campagne du Millénaire et vers le site Web jeunesse de la Campagne du Millénaire dans la section « liens » du site Web Jeunesse du Monde.

4.10 Utilisation des données

4.10.1 Toutes les données utilisées conformément à cet accord seront conservées sur leurs serveurs originaux à moins d'une certification contraire, par écrit, de l'autre partie.

4.11 Collaboration future

4.11.1 **Les deux parties** exploreront des manières de collaborer pour de futures initiatives de mobilisation de la jeunesse autour des OMD.

5.0 PAIEMENTS

Aucun paiement ne sera effectué par l'une ou l'autre des parties suite à cet accord. Cela n'exclut pas la recherche de fonds pour la production de matériel éducatif ou publicitaire conjoint, ou pour la création d'activités communes.

6.0 AMENDEMENTS

Chaque partie peut demander d'apporter des changements à cet accord. Tout changement, modification, révision ou amendement à cet accord doit faire l'objet d'un accord mutuel des parties et sera effectif lorsqu'il sera signé par des représentants des deux parties à cet accord.

7.0 DENONCIATION

Cet accord peut être dénoncé, sans avoir à fournir de motif, par chacune des parties, par notification écrite avec un préavis de soixante (60) jours. La notification doit être remise en mains propres ou envoyée par courrier recommandé à l'adresse figurant au point 2.0.

8.0 CONTACTS PRIORITAIRES

Les parties veulent que le travail – au titre de cet accord - soit effectué de la manière la plus efficace possible. Dans ce but, les parties comptent nommer des personnes qui serviront de contacts prioritaires entre les parties. Les parties désirent que, dans toute la mesure du possible, et, à moins que l'autre partie n'en décide autrement toutes les communications importantes entre les parties passent par les contacts prioritaires. Les contacts prioritaires désignés par les parties sont :

Organisation	*Contacts prioritaires*
Campagne du Millénaire	Amil Husain Coordinateur de la Jeunesse + 1 212 906 6024 amil.husain@undp.org
Organisation Mondiale du Mouvement Scout	Richard Amalvy Directeur Médias & Communications + 41 22 705 10 32 ramalvy@world.scout.org Andres Morales Chargé de projet Scouts du Monde + 41 22 705 10 40 amorales@world.scout.org

9.0 DISPOSITIONS GENERALES

A. Intégralité de l'accord

Cet accord fait 9 pages, ce qui représente l'indivisibilité et l'intégralité de l'accord conclu par les parties et supplante toute négociation, représentation et accord, oral ou écrit, conclu précédemment entre les parties.

B. Responsabilité

Chaque partie à cet accord sera responsable des actes et omissions de ses propres employés, membres et sous-traitants.

C. Divisibilité

Si une partie quelconque de cet accord devait être reconnue illégale ou impossible à mettre en œuvre par une autorité judiciaire, le reste de l'accord continuerait à être applicable et produirait ses pleins effets, et chaque partie pourrait renégocier les parties concernées par la suppression.

D. Droits des tierces parties

Cet accord ne confère aucuns droits ou bénéfices à des tierces parties.

E. Relations avec d'autres parties

Cet accord n'empêche aucune partie de signer un accord, contrat ou partenariat similaire dans lequel des actions et fonctions similaires sont entreprises.

10.0 SIGNATURES

En vertu de quoi, les parties à cet accord, par le biais de leurs représentants dûment autorisés, ont exécuté cet accord au jour et à la date indiqués ci-dessous et certifient avoir lu, compris et accepté les clauses et conditions de cet accord.

La date de mise en œuvre de cet accord est celle de la dernière signature apposée sur cette page.

[CAMPAGNE DU MILLENAIRE]

Eveline Herfkens
Coordinatrice Exécutive de la Campagne des Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies du Secrétaire Général

[ORGANISATION MONDIALE DU MOUVEMENT SCOUT]

Eduardo Missoni
Secrétaire Général

Protocole d'Accord avec l'OMS et AHM pour lutter contre la Lèpre (1997)

Veuillez noter que seule la version anglaise fait foi.

Protocole d'Accord pour impliquer l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout dans la mise en œuvre de la Stratégie pour l'élimination de la lèpre en tant que problème de santé publique avec le soutien de l'Organisation Mondiale de la Santé (Programme d'Action pour l'Elimination de la Lèpre) et AHM Leprosy Relief Organisation (Organisation de lutte contre la lèpre).

Ce protocole d'accord est conclu entre l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (ci-après OMMS ou Scoutisme Mondial), Boîte Postale 241, 1211 Genève 4, Suisse,

Et

AHM Leprosy Relief Organisation Munich e.V. (ci-après AHM), Tenettistrasse 45, D-80337 Munich, Allemagne

Avec le soutien de l'

Organisation Mondiale de la Santé (Programme d'Action pour l'Elimination de la Lèpre) (ci-après OMS), 1211 Genève 27, Suisse

1. Le Défi

Le but d'élimination de la lèpre en tant que problème de santé publique d'ici à l'an 2000 a été établi par l'Organisation Mondiale de la Santé. L'OMS a estimé que pour atteindre cet objectif, les pays endémiques devraient détecter deux millions de patients et les traiter avec des thérapies multi médicamenteuses (TMM) au cours des trois prochaines années. C'est un objectif très ambitieux – mais qu'il est possible d'atteindre. Néanmoins, la lèpre n'est pas uniquement un problème médical mais également un problème social, à cause du stigmate qui y est attaché. Les deux aspects – médical et social – nécessitent la mobilisation de la communauté internationale et l'implication sérieuse et la participation de nombreux partenaires. Le Scoutisme Mondial s'engage fermement à prendre part à la lutte contre la lèpre, pas uniquement pour les soins, mais également pour aider les gens à développer un sentiment de tolérance et pour surmonter les préjugés. C'est un défi pour chaque homme et chaque femme ayant le sens de la solidarité et donc pour tous les Scouts, spécialement dans les pays où la lèpre sévit toujours et où le Scoutisme est fort.

2. Les partenaires

L'OMMS est une organisation bénévole, non politique et non gouvernementale. Son but principal est de contribuer au développement complet des jeunes en tant qu'individus et citoyens responsables au sein de leurs communautés locale, nationale et internationale.

L'Organisation Mondiale de la Santé est une agence spécialisée des Nations Unies, dont le but principal est la réalisation par tous du plus haut niveau de santé possible, comme l'un des droits fondamentaux de chaque être humain.

L'AHM Leprosy Relief Organisation Munich est une organisation dont le but principal est de combattre la lèpre, aussi bien ses aspects médicaux que sociaux. La politique d'AHM depuis 25 ans a été de promouvoir la prise de conscience de la lèpre et de stimuler l'intérêt public. Au cours des années, AHM a produit de nombreuses approches innovantes pour s'occuper efficacement de la lèpre et de ses conséquences sociales négatives non seulement pour la personne affectée, mais également pour sa famille et la communauté.

Durant les 15 dernières années, de nombreuses Organisations Scoutes Nationales membres de l'OMMS ont travaillé activement sur la lèpre, dans bien des cas avec le soutien d'AHM. Cela a créé entre les deux organisations un partenariat de long terme, des relations de confiance mutuelle et le désire de réunir leurs forces et leurs engagements pour lutter contre le problème de la lèpre de manière globale.

3. Le but

S'appuyant sur ces réalisations, le but de ce protocole d'accord est de développer la capacité d'Organisations Scoutes Nationales sélectionnées de conduire efficacement des programmes de prise de conscience, de détection et de traitement de la lèpre avec le soutien de l'OMS et d'AHM dans leurs domaines de compétence respectifs.

4. Les éléments clefs de la stratégie

La Stratégie est fondée sur trois éléments-clefs :

- l'identification des pays sélectionnés
- la préparation de plan par pays au niveau national, et
- le soutien financier fourni par AHM

La procédure à suivre pour ces trois éléments est exposée ci-dessous.

5. Identification des pays

Les trois partenaires ont identifié 10 pays où, en tant que groupe, la prévalence du taux de lèpre est de 4,7 pour 10'000, ce qui est cinq fois plus élevé que l'objectif d'élimination établi par l'OMS, et où les Organisations Scoutes Nationales membres de l'OMMS sont assez fortes pour apporter une contribution précieuse au but d'élimination de la lèpre.

La liste de ces pays est donnée ici en ordre décroissant du nombre de cas de lèpre : Inde, Brésil, Indonésie, Népal, Bangladesh, Philippines, Zaïre, Madagascar, Soudan et Tanzanie.

6. Préparation des Plans par Pays

Les plans par pays seront préparés au niveau national par les Organisations Scoutes Nationales, en consultation avec le Programme National contre la Lèpre.

L'OMS s'assurera que les propositions sont réalistes et efficaces pour répondre aux besoins médicaux de la population concernée et, en particulier, le but d'élimination de la lèpre en tant que problème de santé publique. Le BMS s'assurera que les activités effectuées dans le contexte de cet accord ont un impact éducatif sur les Scouts impliqués et sont en accord avec les principes et la méthode Scoute.

7. Soutien financier fourni par AHM

Lorsque l'OMS et le BMS pensent que les critères requis par chacun selon l'article 6 ci-dessus ont été satisfaits, le plan national sera soumis par l'Organisation Scoute Nationale à l'AHM, pour chaque pays.

AHM essaiera de trouver les ressources pour financer ces plans par pays.

8. Documentation

De manière à faciliter le travail des Organisations Scoutes Nationales impliquées dans ce projet, l'OMS (Programme d'Action pour l'Elimination de la Lèpre) préparera des matériaux éducatifs pertinents. Le « prototype » de ces documents sera préparé par l'OMS, évalué par l'OMMS et envoyé à une ou plusieurs Organisations Scoutes Nationales concernées pour traduction dans les langues locales et tests. A l'aide du retour de ces tests, une version corrigée (ou des versions corrigées) seront préparées et imprimées.

9. Responsabilités de l'OMMS

Pour la mise en œuvre de ce protocole d'accord, l'OMMS :

- rappeler aux Organisations Scoutes Nationales la résolution adoptée par la Conférence Mondiale du Scoutisme à Oslo en 1996 demandant à « toutes les Associations Scoutes Nationales concernées d'impliquer leurs membres dans le travail dans le but d'éliminer la lèpre en coordination avec les autorités pour la lutte contre la lèpre de l'OMS et les ministères de la santé »,
- ouvrir les portes et faciliter l'accès à AHM aux 10 Organisations Scoutes Nationales sélectionnées,
- motiver les Associations Scoutes Nationales à s'impliquer dans les activités de prévention et de sensibilisation à la lèpre.

L'OMMS ne prend aucun engagement financier dans ce cadre.

10. Responsabilités d'AHM

AHM :

- apportera son aide à l'OMS et à l'OMMS pour la préparation des documents de base,
- apportera son aide à chaque pays pour la préparation de son plan national,
- fera tout son possible pour trouver les moyens financier de mettre en œuvre ses plans nationaux.

11. Responsabilités de l'OMS

L'OMS :

- préparera les documents susmentionnés, avec l'aide de l'OMMS et d'AHM,
- examinera chaque plan national et donnera son approbation une fois que les changements nécessaires auront été apportés.

12. Consultation et coopération

De manière à atteindre les objectifs établis par cet accord, les trois organisations partenaires acceptent :

- de se consulter chaque fois que nécessaire pour coordonner leur action,
- de se tenir informées de tout nouveau développement qui pourrait affecter la mise en œuvre de ce projet,
- de tenir une session d'évaluation une fois par année pour évaluer les progrès accomplis et pour coordonner la planification et la mise en œuvre du projet.

13. Villages Globaux du Développement (VGD)

Les trois partenaires s'engagent à fournir la plus grande visibilité possible à leur partenariat et à en faire un instrument de contribution aux efforts éducatifs du Scoutisme Mondial dans le domaine de la prise de conscience de la lèpre. Une occasion idéale serait le 19ème Jamboree Scout Mondial qui aura lieu au Chili du 27 décembre 1998 au 6 janvier 1999, et particulièrement son Village Global du Développement. Cette activité éducative, qui se trouvera au centre du Jamboree et dans le noyau du programme du Jamboree, fournira une occasion au jeunes de participer à des ateliers, des jeux de simulation, des projets de démonstration, des expositions et bien d'autres activités dans le but de mettre en lumière la contribution des jeunes au développement.

L'OMMS fournira des invitations et les installations nécessaires pour que l'OMS (Programme d'Action pour l'Elimination de la Lèpre) et AHM soient présents et actifs durant le VGD. AHM, avec l'aide de l'OMS, préparera un atelier et une exposition interactive.

14. Résiliation de l'accord

Chaque partie peut à tout moment envoyer aux autres, par courrier recommandé, une notification de résiliation de cet accord. La résiliation sera effective au plus tard dans les deux conditions suivantes :30 jours après réception de la notification ou à la date spécifiée par la notification.

Signé au nom de

Organisation Mondiale du Mouvement Scout

Dr. Jacques Moreillon
Secrétaire Général
Genève, 3 juillet 1997

Signé au nom de

AHM Leprosy Relief Organisation Munich e.V.

Mrs. Mathilde Gruner
Directeur Général

Signé au nom de

Organisation Mondiale de la Santé (Programme d'Action pour l'Elimination de la Lèpre)(OMS)

Dr. S. K. Noordeen
Directeur, Programme d'Action pour l'Elimination de la Lèpre

Scoutisme et Nations Unies - © Bureau Mondial du Scoutisme – Avril 2005

D. COMPOSITION ACTUELLE DE L'EQUIPE ONU DE L'OMMS

Equipe de représentants à l'ONU de l'OMMS, Palais des Nations, Genève, décembre 2004

Bureau Mondial du Scoutisme, Genève

- **Dr. Jean Cassaigneau**
  jcassaigneau@world.scout.org

  Secrétaire Général Adjoint – Chef du Département des Partenariats, Evénements et Initiatives Globales

- **M. Arturo Romboli** (*)
  aromboli@world.scout.org

  Chargé de Projet, Département des Partenariats, Evénements et Initiatives Globales

  Coordinateur de l'équipe ONU de l'OMMS

- **Mlle. Chalongkwan Tavarayuth** (*)
  chalongkwan@worldnet.scout.org

  Chargée de Projet, Département des Partenariats, Evénements et Initiatives Globales

- **M. Hany Abdul Monem** (*)
  hany@worldnet.scout.org

  Chargé de Projet, Département des Partenariats, Evénements et Initiatives Globales

- **M. Andres Morales** (*)
  amorales@world.scout.org

  Chargé de Projet, Département des Partenariats, Evénements et Initiatives Globales

- **M. Richard Amalvy**
  ramalvy@world.scout.org

  Directeur, Communication Extérieure

Equipe de Genève

- **M. David Wanstall** (*)
  dwanstall@worldnet.scout.org

- **M. Axel Marion** (*)
  amarion@worldnet.scout.org

- **M. David McAdam** (*)
  dmcadam@worldnet.scout.org

Equipe de Nairobi

- **M. Gathogo Ngugi**
  gngugi@africa.scout.org

- **Mlle. Lucia Chebet** (*)
  lchebet@africa.scout.org

Equipe de New York

- **Mme. Shana Moland** (*)
  smoland@worldnet.scout.org

- **Mlle. KerryAnn Haggerty** (*)
  khaggerty@worldnet.scout.org

- **M. Jonathan Stimmer** (*)
  jstimmer@worldnet.scout.org

- **M. Anthony Byrnes-Alvarado** (*)
  abyrnesalvarado@worldnet.scout.org

Equipe de Paris

- **M. Nicolas Coiffier** (*)
  ncoiffier@worldnet.scout.org

- **Mlle. Amélie Teisserenc** (*)
  ateisserenc@worldnet.scout.org

- **M. Mathieu Pouret** (*)
  mpouret@worldnet.scout.org

- **M. Robert Wilmes**

Equipe de Rome

- **M. Paolo Rozera**
  prozera@worldnet.scout.org

- **M. Giuseppe Porcaro** (*)
  gporcaro@euro.scout.org

Equipe de Vienne

- **M. Alexander Söllei** (*)
  asollei@worldnet.scout.org

Autres représentants de l'OMMS

- **M. Henrik Söderman** (*)
  hsoderman@world.scout.org
  Ancien Chargé de Projet, Bureau Mondial du Scoutisme

- **Mme. Daniella Doueiry** (*)
  ddoueiry@hotmail.com
  (UN ESCWA, Beirut)

- **M. Ruben Garcia Santos** (*)
  rgarcia@worldnet.scout.org
  (WHO, Genève)

Commissions régionales de l'ONU

Commission Economique pour l'Afrique (CEA)

- Bureau Régional Africain
  afrscout@africa.scout.org

Commission Economique pour l'Europe (CEE)

- Bureau Régional Européen
  eurobureau@euro.scout.org

Commission Economique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes (CEPALC)

- Bureau Régional Interaméricain
  wscout@interamerica.scout.org

Commission Economique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP)

- Bureau Régional Asie-Pacifique
  yalta@eurasia.scout.org

Commission Economique et Social pour l'Asie Occidentale (CESAO)

- Bureau Régional Arabe
  wosmo@arab.scout.org

(*)Représentants de moins de 30 ans, tel que mentionné dans la Déclaration de Politique du Comité Mondial du Scoutisme et tel qu'amendé et accepté par la 36ème Conférence Mondiale du Scoutimse (Thessalonique, juillet 2002)

E. ADRESSES UTILES

Pour une liste de contacts à jour, consultez:

http://www.un-ngls.org/ngls_handbook.htm or

http://www.un.org/esa/coordination/ngo/morecontacts.htm

ONU – Nations Unies

http://www.un.org

Nations Unies et Jeunesse

http://www.un.org/partners/civil_society/m-youth.htm
http://www.un.org/youth

Service de liaison avec les Organisation Non Gouvernementales de l'ONU

http://www.un-ngls.org/

MDGs – Objectifs du Millénaire pour le Développement

http://www.un.org/millenniumgoals
http://www.developmentgoals.org

ECOSOC – Conseil Economique et Social

http://www.un.org/esa/coordination/ecosoc

AG – Assemblée Générale

http://www.un.org/ga

OIT – Organisation Internationale du Travail

http://www.ilo.org

4, route des Morillons
CH-1211 Geneva 22
Switzerland
Tel: +41 22 799 6111
Fax: +41 22 798 8685
Email: ilo@ilo.org

Contact ONG:
Mrs. Maria Ducci, Chief
Office for Inter-Organization Relations
4 route des Morillons
CH-1211 Geneva 22
Switzerland
Tel: (+41-22) 799 7148
Fax: (+41-22) 799 7289

UIT – Union Internationale des Télécommunications

http://www.itu.int

Place des Nations
1211 Geneva 20
Switzerland
Tel: +41 22 730 5111
Fax: +41 22 733 7256
Email: itumail@itu.int

FAO – Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture

http://www.fao.org

Viale delle Terme di Caracalla
00100 Rome
Italy
Tel: +39 06 5 7051
Fax: +39 06 570 5 3152
Email: **FAO-HQ@fao.org**

Contact ONG :
Ms. Nora Mc Keon
Office for External Relations
Vialle delle Terme di Caracalla

I-00100 Rome, Italy
Tel: (+39-06) 570 53852
Fax: (+39-06) 570 55175

ONUSIDA – Programme Commun de l'ONU contre le VIH/SIDA

http://www.unaids.org

20, avenue Appia
CH-1211 Geneva 27
Switzerland
Tel: +41 22 791 3666
Fax: +41 22 791 4187
Email: unaids@unaids.org

PNUD – Programme de l'ONU pour le Développement

http://www.undp.org

One United Nations Plaza
New York
NY 10017
USA
Fax: +1 212 906 5364

Contact ONG:
Ms. Caitlin Wiesen
NGO Section
Room DC1-2058, United Nations
New York, NY 10017
Tel: (212) 906-5906
Fax:(212) 906-5313
E-mail: caitlinwiesen@undp.org

PNUE – Programme de l'ONU pour l'Environnement

http://www.unep.org

United Nations Avenue
Gigiri
PO Box 30552
00100 Nairobi
Kenya
Tel: +254 20 62 1234
Fax: +254 20 62 4489/90
Email: eisinfo@unep.org

Contact ONG :
Mr. Tore Brevik, Chief
Information and Public Affairs
P.O. Box 30552
Nairobi, Kenya
Tel: (25-42) 62-3292
Fax: (25-42) 62-3927
E-mail: tore.brevik@unep.org

Ms. Janet Edwards
NGO Focal Point
Regional Office for North America
Room DC2-0803
Two United Nations Plaza
New York, NY 10017
Tel: (212) 963-8093
Fax: (212) 963-7341
E-mail: uneprona@un.org

UNESCO – Organisations de l'ONU pour l'Education, la Science et la Culture

http://www.unesco.org

7, place de Fontenoy
75352 Paris 07 SP
France
Tel: +33 145 68 1000
Fax: +33 145 67 1690

Contact ONG :
Mr. Michael Millward
Section of NGOs and Foundations
UNESCO House
7, place de Fontenoy
75700 Paris, France
Tel: (331) 4568-1731
Fax: (331) 4567-1690

Mr. Andrew Radolf
UNESCO Liaison Office
Room DC2-0900
Two United Nations Plaza
New York, NY 10017
Tel: (212) 963-5974
Fax: (212) 963-8014

FNUAP – Fonds des Nations Unies pour la Population

http://www.unfpa.org

220 East 42nd Street
New York
NY 10017
U.S.A.

Contact ONG :
Ms. Diana Lee Langston
Senior Technical Officer and Manager, NGO Theme Group
Room 17th floor
220 East 42 Street
New York, NY
Tel: (212) 297-5143
Fax: (212) 297-4915
E-mail: langston@unfpa.org

ONU HABITAT – Programme de l'ONU pour les Etablissements Humains

http://www.unhabitat.org

Information Services Section
Office of the Executive Director
UN-HABITAT

P.O. Box 30030
Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 62 3120
Fax: +254 20 62 3477
Email: infohabitat@unhabitat.org

Contact ONG:
Ms. Marni Rosen
NGO Section
Office of Programme Coordination
P.O. Box 30030, Nairobi, Kenya
Tel: (+254-2) 621 234
Fax: (+254-2) 624-266
E-mail: ngounit@unhabitat.org
Web site: www.unhabitat.org

New York Liaison Office
Room DC2-0944
Two United Nations Plaza
New York, NY 10017
Tel: (212) 963-4200
Fax: (212) 963-8721

HCDH- Haut Commissariat aux Droits de l'Homme

http://www.ohchr.org

United Nations Office at Geneva
1211 Geneva 10, Switzerland
Email: InfoDesk@ohchr.org

HCR – Haut Commissariat pour les Réfugiés

http://www.unhcr.ch

Case Postale 2500
CH-1211 Genève 2 Dépôt
Suisse
Tel: +41 22 739 8111

Contact ONG:
Ms. Maureen Connolly
NGO Coordinator, Division of External Relations, CP 2500
CH-1211 Geneva 2 dépôt
Switzerland
Tel: (+41-22) 739 8985
Fax: (+41-22) 739 7302

UNICEF – Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

http://www.unicef.org

UNICEF House
3 United Nations Plaza
New York, New York 10017
U.S.A.
Fax: +1 212 887 7465/54

Contact ONG:
Ms. Katarina Borchardt
Programme Officer, Programme Partnerships Unit, Programme Division
Tel: (212) 824-6381
Fax:(212) 824-6466
E-mail: kborchardt@unicef.org

UNODC – Office de l'ONU contre la Drogue et le Crime

http://www.unodc.org/unodc

Vienna International Centre
PO Box 500
A-1400 Vienna
Austria
Tel: +43 1 26 0600
Fax: +43 1 26060 5866
Email: unodc@unodc.org

Contact ONG:
Ms. Sumru Noyan, Chief
External Relations Unit
Vienna International Centre
P.O. Box 500
A-1400 Vienna, Austria
Tel: (43-1) 26060 5931
Fax: (43-1) 26060 4266
E-mail: snoyan@unvienna.un.or.at
Web site: www.odccp.org

Mr. Vincent McClean
Representative, New York Office
DC1-0613, United Nations
New York, NY 10017
Tel: (212) 963-5631
Fax:(212) 963-4185

VNU – Volontaires des Nations Unies

http://www.unv.org

Postfach 260 111
D-53153 BONN, Germany
Tel: +49 228 815 2000
Fax: +49 228 815 2001
Email: information@unvolunteers.org

Réseau pour l'Emploi des Jeunes

http://www.ilo.org/public/english/employment/strat/yen

Communication and Public Information Officer
Justin Sykes
International Labour Office
CH-1211 Geneva 22, Switzerland
Tel: +41 22 799 7454
Fax: +41 22 799 7978
Email: sykes@ilo.org

OMPI – Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

http://www.wipo.int

34, ch. des Colombettes
CH-1202 Geneva
Switzerland
Tel: +41 22 338 9111
Fax: +41 22 733 5428
Email: wipo.mail@wipo.int

Banque Mondiale

http://www.worldbank.org

The World Bank
1818 H Street, N.W.
Washington, DC 20433
U.S.A.
Tel: +1 202 473 1000
Fax: +1 202 477 6391

OMS – Organisation Mondiale de la Santé

http://www.who.int

Avenue Appia 20
1211 Geneva 27
Switzerland
Telephone: +41 22 791 2111
Fax: +41 22 791 3111
Email: info@who.int

Contact ONG:
Ms. Eva Wallstam
Civil Society Initiative
20, avenue Appia
CH-1211 Geneva 27, Switzerland
Tel: (41-22) 791-2903
Fax: (41-22) 791-1380
E-mail: wallstame@who.int

F. GLOSSAIRE DES ACRONYMES

AG Assemblée Générale
BM Banque Mondiale
CdE Conseil de l'Europe
CDE Comité sur les Droits de l'Enfant
CDH Commission des Droits de l'Homme
CDSC Comité sur les Droits Economique, Sociaux et Culturels
CeDH Comité des Droits de l'Homme, également connu sous le nom de Comité des Droits Civils et Politiques
CEI Communauté des Etats Indépendants
CESAP Commission Economique et Sociale pour l'Asie et le Pacifique
CICR Comité International de la Croix-Rouge
CIJ Cour Internationale de Justice
CNUCED Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CS Conseil de Sécurité
CSF Commission sur le Statut de la Femme
DPF Division pour la Promotion de la Femme
DUDH Déclaration Universelle des Droits de l'Homme
ECOSOC Conseil Economique et Social
ECOWAS Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
FAO Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FICR Fédération Internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge
FMI Fond Monétaire International
FNUAP Fond des Nations Unies pour les Population
GT Groupe de Travail
HCDH Haut Commissariat aux Droits de l'Homme
HCR Haut Commissariat pour les Réfugiés
IASC Comité Permanent Inter-Agences (ONU)
ICMYO Réunion Internationale de Coordination des Organisations de Jeunesse
MDG Objectifs du Millénaire pour le Développement
OCDE Organisation pour la Coopération et le Développement Economique
OCHA Bureau de Coordination des Affaires Humanitaires (ONU)
OIM Organisation Internationale pour les Migrations
OIT Organisation Internationale du Travail
OMPI Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle
OMS Organisation Mondiale de la Santé
ONG Organisation Non Gouvernementale

ONU	Organisation des Nations Unies
ONUSIDA	Programme Commun des Nations Unies Contre le SIDA
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RepSpe	Représentant Spécial
RS	Rapporteur Spécial
SG	Secrétaire Général
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM	Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
VNU	Volontaires des Nations Unies

G. EMPLACEMENT DES PROGRAMMES ET AGENCES

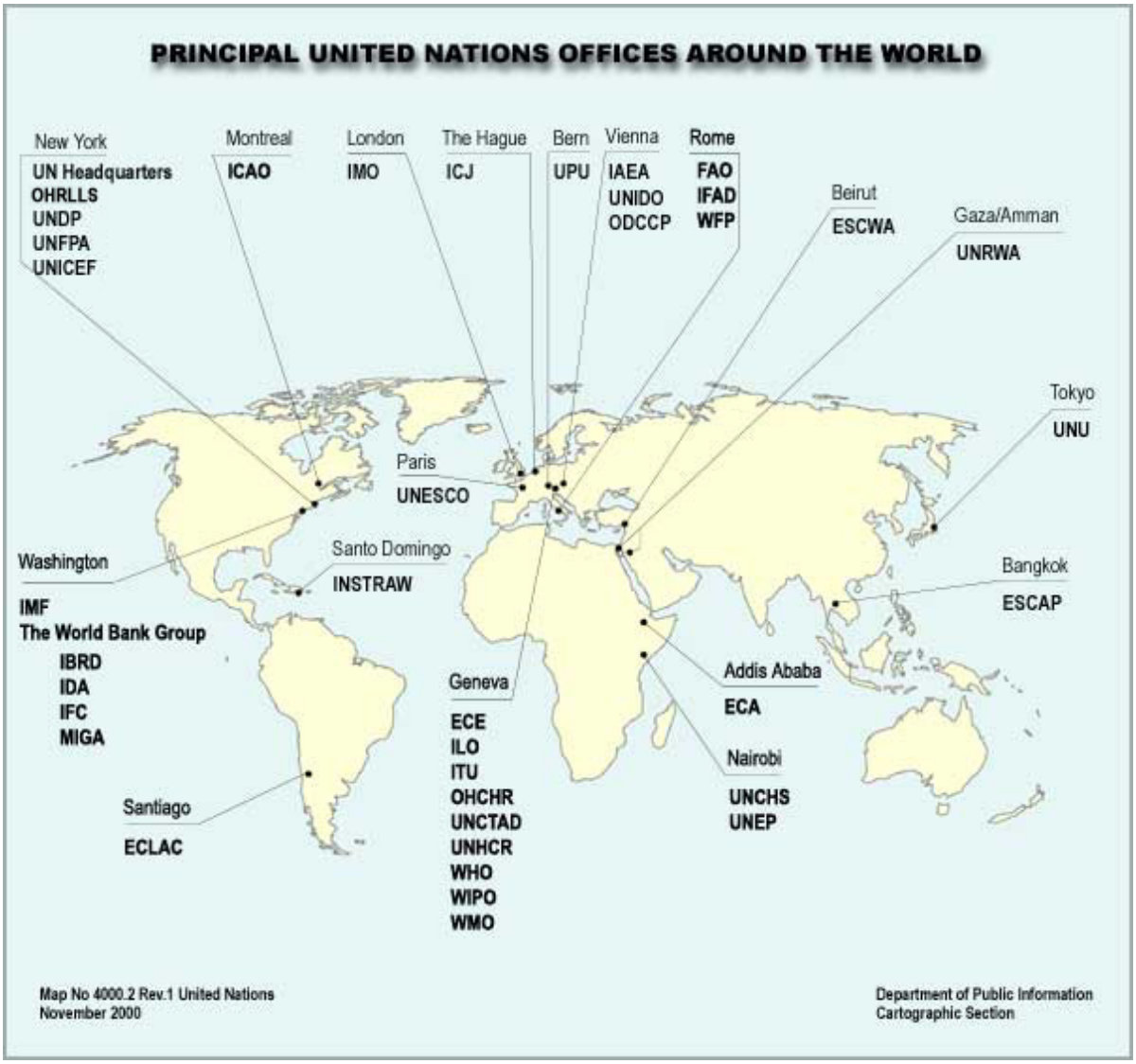

H. AGENDA DE LA JEUNESSE DES NATIONS UNIES

Vous trouverez ci-dessous un bref survol de l'intérêt des Nations Unies pour la Jeunesse. Il contient la vision de l'ONU sur la contribution des jeunes à la société.

Autonomiser les Jeunes pour le Développement et la Paix

Les jeunes sont une force importante du monde contemporain. Ils sont à la pointe des développements sociaux, économiques et politiques globaux. En plus de leur contribution intellectuelle et de leur capacité à mobiliser des soutiens, les jeunes femmes et hommes ont un point de vue unique. La manière dont nos sociétés progresseront est déterminée, entre autres, par la mesure dans laquelle nous impliquons les jeunes dans la construction et la conception du futur. Mais dans de nombreuses sociétés, il est devenu plus difficile pour les jeunes de s'impliquer dans la vie de leur société.

Les problèmes auxquels font face les jeunes ne sont pas uniquement un défi pour les sociétés d'aujourd'hui, mais également pour les générations futures. Sont inclus : les ressources limitées à la disposition des programmes et activités de jeunesse, les conditions sociales, économiques et politiques inégales, les discriminations sexuelles, les moyens d'existence précaires, les hauts niveaux de chômage chez les jeunes, les conflits armés, les discriminations raciales, l'exclusion sociales, les sans-abri, la détérioration continue de l'environnement, l'accroissement des maladies, la faim et la malnutrition, les changements du rôle de la famille et les opportunités inadéquates d'éducation et de formation.

Dans le même temps, les jeunes peuvent également être une grande ressource pour la mobilisation sociale nécessaire pour combatte ces mêmes problèmes. La situation des jeunes dans le monde demeure précaire. Les besoins et aspirations des jeunes dans les pays industrialisées comme dans les pays en voie de développement sont loin d'être remplis.

Les difficultés économiques auxquelles font face de nombreux pays en voie de développement sont souvent plus dures pour les jeunes. Les jeunes sont également affectés par l'incidence grandissante de l'abus de drogues et de délinquance juvénile. De plus, dans de nombreux pays en voie de développement, un nombre sans précédant de jeunes migre des zones rurales aux centres urbains.

Bien que les jeunes dans les pays industrialisés représentent une proportion relativement faible de la population totale, généralement à cause des taux de natalité plus bas et la plus longue espérance de vie, ils forment un groupe social qui fait face à des problèmes particuliers et des incertitudes concernant le futur – des problèmes dus en partie aux possibilités d'emploi restreintes.

« Personne n'est né un bon citoyen ; aucune nation n'est née démocratique. Ce sont tous deux plutôt des processus qui évoluent continuellement tout au long de la vie. Les jeunes doivent être impliqués dès la naissance. Une société qui se coupe de ses jeunes se coupe de sa bouée de sauvetage. »

M. le Secrétaire Général Kofi Annan, lors de son allocution à la Conférence Mondiale des Ministres de la Jeunesse à Lisbonne le 8 août 1998.

Le Programme Mondial d'Action pour la Jeunesse – Un Guide pour l'Action

Les Nations Unies reconnaissent depuis longtemps que l'imagination, les idéaux et l'énergie des jeunes femmes et hommes sont vitaux pour le développement continu des sociétés dans lesquelles ils vivent. Cela a été reconnu en 1965 par les Etats membres de l'ONU lorsqu'ils ont approuvé la Déclaration sur la Promotion des Idéaux de Paix, Respect Mutuel et Compréhension entre les Peuples chez les Jeunes.

Deux décennies plus tard, l'appel de l'Assemblée Générale de l'ONU pour le respect de l'Année Internationale de la Jeunesse : Participation, Développement et Paix, à focalisé l'attention internationale sur le rôle important joué par les jeunes dans le monde et en particulier sur leur contribution potentielle au développement et aux buts de la Charte des Nations Unies.

La même année, l'Assemblée a également accepté les lignes directrices pour plus de planification et un suivi adéquat dans le domaine de la jeunesse, qui sont importantes pour leur focalisation sur les jeunes en tant que large catégorie comprenant de nombreux sous-groupes, plutôt qu'une seule entité démographique. En 1995, lors du 10ème anniversaire de l'Année Internationale de la Jeunesse, les Nations Unies ont renforcé leur engagement pour les jeunes en dirigeant la réponse de la communauté internationale aux défis posés par la jeunesse dans le nouveau millénaire. Elle a fait cela en adoptant une stratégie internationale – le Programme Mondial d'Action pour la Jeunesse pour l'Année 2000 et au-delà – pour répondre plus efficacement aux problèmes des jeunes hommes et femmes et pour augmenter les opportunités pour eux de prendre part à la vie de la société. Ce programme mondial cherche à rendre les gouvernements plus réceptifs aux aspirations des jeunes à un monde meilleur, de même qu'à leurs demandes de faire partie de la solution plutôt que du problème.

Le Programme Mondial est un guide pour l'action qui couvre les dix domaines prioritaires : éducation, emploi, faim, pauvreté, environnement, abus de drogues, délinquance juvénile, activités durant le temps libre, filles et jeunes femmes et la pleine et effective participation des jeunes à la vie de la société et aux prises de décision. Dans chacun de ces domaines, le Programme analyse en profondeur la nature du défi et présente des propositions pour l'action. Ces dix domaines prioritaires sont reliés et intrinsèquement liés.

Par exemple, la délinquance juvénile et l'abus de drogues sont souvent des conséquences directes des opportunités insuffisantes d'éducation, d'emploi et de participation. M. le Secrétaire Général de l'ONU Kofi Annan a exhorté les gouvernements à prendre les recommandations du Programme Mondial sérieusement et à travailler avec les jeunes pour sa mise en œuvre. Le développement social des jeunes peut être vu sous la perspective des droits. Le cadre des Droits de l'Homme est large, allant de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et la Déclaration sur le Droit au Développement à, par exemple, un grand nombre de conventions de l'Organisation Internationale du Travail sur les standards de travail liés aux jeunes, contenant de nombreuses preuves de l'intérêt exprimé par la communauté internationale pour les droits des jeunes. Le droit des jeunes femmes et hommes à l'éducation, l'emploi et la santé ont été proclamés dans de nombreux instruments internationaux et programmes d'action, de même que pour des groupes de jeunes spécifiques, comme la jeunesse urbaine, la jeunesse rurale, les jeunes travailleurs et les jeunes handicapés. Le droit au développement est une partie essentielle du processus de développement des jeunes et est directement lié aux autres droits mentionnés ci-dessus.

Les Conférences Mondiales de la Jeunesse

Les sessions du Forum Mondial de la Jeunesse du système des Nations Unies, de même que les Conférences Mondiales des Ministres Responsables de la Jeunesse, ont servi à mobiliser les parties prenantes au Programme Mondial d'Action pour la Jeunesse pour l'Année 2000 et au-delà : les ministres des gouvernements responsables de la jeunesse et les dirigeants des organisations non gouvernementales de jeunesse. La première Conférence Mondiale des Ministres Responsables de la Jeunesse (Lisbonne, 8-12 août 1998) s'est concentrée sur la mise en œuvre du Programme Mondial d'Action pour la Jeunesse en adoptant la Déclaration de Lisbonne sur la Jeunesse.

Le Forum Mondial de la Jeunesse du système des Nations Unies a été mandaté par l'Assemblée Générale, dans sa résolution 44/59, pour servir de voie de communication entre les organisations de jeunesse et les organes et agences des Nations Unies. Le Secrétaire Général a dit du Forum que c'était « un exemple splendide de jeunes gens se rassemblant pour travailler sur leurs propres programmes, sans attendre que les gouvernements leurs disent quoi faire ». La première et la deuxième session du Forum Mondial de la Jeunesse ont été convoquées à Vienne (Autriche)

en 1991 et 1996. La troisième session s'est déroulée à Braga, au Portugal en 1998. La quatrième session du Forum a eu lieu à Dakar, au Sénégal, du 6 au 10 août 2001 sur le thème « autonomiser les jeunes pour l'action ». Les délégués des organisations de jeunesse du monde entier ont rencontré les représentants du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales pour attirer l'attention du monde sur les questions d'autonomisation des jeunes et sur les défis du 21ème siècle.

Le Forum a adopté la Stratégie de Dakar pour l'Autonomisation des Jeunes, qui inclura des recommandations concrètes, des stratégies et des outils pour donner la possibilité aux jeunes de participer à la prise de décision et à l'évaluation des politiques et programmes sur les questions de jeunesse importantes, de manière à assurer l'action aux niveaux local, national, régional et international.

Pour des détails à propos du Forum Mondial de la Jeunesse, consultez : www.un.org/esa/socdev/unyin/forum

La Jeunesse – Un Défi et une Ressource

Il est généralement accepté que des sociétés démocratiques, tolérantes et justes sont seulement maintenues par des citoyens qui peuvent faire une utilisation informée des opportunités de participation. Le Secrétaire Général a encouragé l'implication des jeunes femmes et hommes dans les décisions qui touchent leurs propres vies. Il a déclaré, par exemple, que la participation active de jeunes dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation de services de santé, de programmes de prévention des dépendances et de politiques nationales de jeunesse qui soient bénéfiques aux jeunes ajoutait de la pertinence et de l'accessibilité pour le groupe cible – les jeunes femmes et hommes. Depuis que l'Année Internationale de la Jeunesse a été proclamée en 1985, l'Assemblée Générale des Nations Unies a défini la participation des jeunes comme comprenant les éléments suivants :

- La participation économique, qui a trait au travail et au développement ;
- La participation politique, qui a trait au processus de prise de décision et à la distribution du pouvoir ;
- La participation sociale, qui a trait à l'implication dans la communauté et au groupe de pairs ;
- La participation culturelle, qui a trait aux arts, à la musique, aux valeurs et à l'expression culturelle.

L'autonomisation des jeunes inclut la participation de jeunes hommes et femmes non seulement dans la prise de décisions, mais également dans la société, par l'accès à l'éducation, l'emploi et la santé, de même qu'aux ressources, telles que la terre et les crédits. Le concept d'autonomisation des jeunes se focalise sur les opportunités grandissantes pour les jeunes et leurs réalisations dans la société, mais reconnaît qu'une grande partie du potentiel des jeunes n'a pas été exploité.

L'ONU: travaillant pour et avec les jeunes

Depuis leur création, les Nations Unies ont continué à construire et à renforcer leurs partenariats avec les jeunes tout autour du monde. De nombreuses agences et organisations du système des Nations Unies ont des politiques et des projets liés à la jeunesse, ainsi que des programmes pour mettre en œuvre le Programme d'Action pour la Jeunesse pour l'Année 2000 et au-delà. Les agences et les organisations suivantes en font partie :

Division pour l'Avancement de la Femme

Fondée sur la vision d'égalité de la Charte des Nations Unies, la Division pour l'Avancement de la Femme vise à promouvoir l'amélioration du statut des jeunes filles et des femmes de par le monde ainsi que la réalisation de l'égalité des sexes. La division est le secrétariat du Comité pour l'Elimination des Discriminations Envers les Femmes, l'organe conventionnel de l'ONU responsable du contrôle de la mise en œuvre de la Convention pour l'Elimination de Toutes Formes de Discriminations Envers les Femmes, dont le but est de faire cesser les discriminations contre les jeunes filles et les femmes sous toutes leurs formes. La division est également le secrétariat de la Commission sur le Statut de la Femme, qui est responsable, entre autres, de l'évaluation des progrès effectués dans la mise en œuvre de la Plateforme d'Action adoptée lors de la Quatrième Conférence Mondiale sur la Femme (Pékin, 1995). La Plateforme cherche à promouvoir et à protéger la pleine jouissance des Droits de l'Homme et les libertés fondamentales pour toutes les femmes tout au long de leur vie. L'engagement pour l'autonomisation de la femme et des fillettes a été rappelé par les Etats membres de l'ONU en juin 2000, lorsque la vingt-troisième session spéciale de l'Assemblée Générale (Pékin+5) a identifié des actions et initiatives à prendre pour mettre en œuvre pleinement la Plateforme de Pékin pour l'Action. Pékin+5 a défini des objectifs spécifiques pour refermer le fossé entre les sexes en terme d'éducation primaire et secondaire d'ici à 2005 et pour assurer une éducation primaire pour les garçons et les filles d'ici à 2015. Elle a également suggéré des actions spécifiques pour améliorer l'accès des filles à la santé, pour combattre la violence envers les filles, dont le trafic et l'exploitation sexuelle et pour protéger les enfants des conflits armés.

Contact: Division for the Advancement of Women Department of Economic and Social Affairs United Nations 2 UN Plaza, DC2-1234 New York, NY 10017, USA
Site Web: www.un.org/womenwatch ou http://www.un.org/womenwatch/daw/

Unité de la Jeunesse de la Division pour les Politiques Sociales et le Développement

Le point central au sein des Nations Unies pour les questions relatives à la jeunesse est l'Unité de la Jeunesse de la Division pour les Politiques Sociales et le Développement. Elle a été mise en place pour : améliorer la prise de conscience de la situation globale de la jeunesse et accroître la reconnaissance des droits et aspirations des jeunes ; promouvoir les politiques nationales de jeunesse, les mécanismes nationaux de coordination de la jeunesse et les programmes d'actions nationaux de jeunesse en tant que partie intégrale du développement économique et social, en collaboration avec des organisations gouvernementales et non gouvernementales et pour renforcer la participation des jeunes dans les processus de prise de décision à tous les niveaux de manière à accroître leur impact sur le développement national et la coopération internationale. Entre autres activités, l'Unité de la Jeunesse édicte des normes mondiales pour la jeunesse ; envoie un rapport biannuel à l'Assemblée Générale sur la mise en œuvre du Programme Mondial d'Action pour la Jeunesse pour l'Année 2000 et au-delà ; produit des publications périodiques sur la jeunesse, dont un Bulletin d'Information sur la Jeunesse des Nations Unies et les Informations Mondiales de la Jeunesse ; entreprend des recherches telle que la Situation Globale de la Jeunesse ; coordonne les réunions inter-agence des Nations Unies sur la jeunesse et les réunions des comités des ONG sur la jeunesse et des organisations intergouvernementales de jeunesse et soutient la Conférence Mondiale des Ministres Responsables de la Jeunesse et le Forum Mondial de la Jeunesse du Système des Nations Unies.

Contact: Division for Social Policy and Development Department of Economic and Social Affairs 2 UN Plaza, DC2-1312 United Nations New York, NY 10017, USA
Site Web: www.un.org/esa/socdev/unyin

Division pour le Développement Durable

Le plan d'action adopté par les gouvernements lors du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992, Agenda 21, fournit les bases du travail de la Division et celles de son travail avec les jeunes en particulier. Cet agenda reconnaît les enfants et les jeunes comme un groupe important – c'est-à-dire un segment de la société qui a un rôle spécial et important à jouer pour parvenir au développement durable – un développement qui améliore les standards de vie tout en protégeant l'environnement. Les activités pertinentes de la Division tentent d'aider les jeunes à exprimer leur point de vue et leurs priorités lors des réunions annuelles et intersessions de la Commission du Développement Durable, dont son processus de rapports analytiques. Une stratégie globale doit permettre de s'assurer que les activités conjointes avec les jeunes sont menées par les jeunes eux-mêmes. Le travail de la Division avec les jeunes et les autres groupes importants a généré des précédents positifs pour ce qui est de la participation pour l'Agenda 21 et son suivi.

Contact: Division for Sustainable Development Department of Economic and Social Affairs
2 UN Plaza, DC2-2262 United Nations New York
NY 10017, USA

Site Web: www.un.org/esa/sustdev
or
www.johannesburgsummit.org (voir également PNUE ci-dessous).

Département de l'Information Publique

La DPI tente de maintenir le contact avec les jeunes et entreprend des activités d'information publique qui soutiennent les efforts des Nations Unies en vue d'améliorer la situation des jeunes.

Le Département fait un effort pour impliquer d'avantage les organisations non gouvernementales de jeunesse dans ses activités avec les ONG. DPI et son réseau de centres et services d'information reproduit et distribue les instruments et stratégies internationaux concernant la jeunesse et produit du matériel informatif sur les questions qui concernent particulièrement les jeunes, comme l'élimination de la pauvreté, l'abus de drogue, le VIH/SIDA, la promotion de la femme et le développement durable. Dans le domaine de l'assistance éducative, le DPI produit du matériel informatif ciblé pour les jeunes, dont des brochures pour étudiants et des plans des Nations Unies pour étudiants.

Depuis le lancement de son programme de radio quotidien du vendredi sur les affaires courantes dans les six langues officielles de l'organisation, les émissions de la Radio des Nations Unies, elle présente des sujets qui sont exclusivement liés aux jeunes. Certaines des questions abordées dernièrement incluaient « les Enfants dans les Conflits Armés » et « Ramener les Enfants chez eux », un programme sur la réunification des enfants réfugiés et de leurs parents. Le Cyberschoolbus des Nations Unies est l'une des autres activités pour les jeunes du DPI.

Contact: Department of Public Information (DPI)
Development and Human Rights Section
United Nations, S-1040 New York
NY 10017, U.S.A.

Site Web: http://www.un.org/dpi/ngosection/

Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO)

La mission de la FAO par rapport aux jeunes est d'aider à créer, renforcer et étendre les programmes gouvernementaux et non gouvernementaux de développement de la jeunesse. Pour peu qu'on lui donne le savoir, les compétences et les ressources adéquates, la jeunesse peu jouer un rôle significatif pour atteindre les objectifs du Sommet Mondial de l'Alimentation qui est de diviser par deux le nombre de personnes souffrant de la faim d'ici à 2015. Le programme encourage le développement de compétence essentielles à la vie par l'apprentissage par l'expérience et les projets et activités générateurs de revenu.

En reconnaissance de l'importance de la jeunesse et de son impact potentiel sur la faim, la FAO a créé en 1999 un nouveau projet intitulé Jeunesse dans l'Agriculture, Sécurité Alimentaire et Source de Revenu Durable (2002-2007). Le développement de la jeunesse rurale à la FAO peut compter sur les ressources et le soutien des nombreuses divisions techniques de l'organisation, dont la nutrition, les genres, l'agriculture, les ressources forestières, les ressources naturelles et la pêche. La FAO cherche activement à développer des partenariats et des collaborations avec d'autres agences onusiennes, des organisations internationales de développement, des donateurs potentiels et la société civile qui partage son intérêt pour l'autonomisation des jeunes dans les régions rurales, de manière à ce qu'ils deviennent des citoyens productifs qui contribuent à la vie de leur communauté locale, de leur pays et du monde.

Contact: Food and Agriculture Organisation of the United Nations (FAO) Viale delle Terme di Caracalla 00100 Rome, Italy
Site Web: www.fao.org/ruralyouth

Organisation Internationale du Travail (OIT)

La promotion de l'emploi productif pour les jeunes femmes et hommes est l'une des priorités de l'agenda du travail décent de l'OIT. Ses efforts dans ce domaine sont guidés par la reconnaissance du fait que des politiques et programmes efficaces sont nécessaires pour améliorer leurs standards de vie et pour faciliter leur pleine intégration dans la société.

L'OIT a adopté le mélange de stratégies suivant pour répondre au défi de l'emploi des jeunes :

- Etablir un cadre pour la promotion du travail décent pour les jeunes par le biais d'une Convention Fondamentale et d'autres conventions et recommandations qui sont liées à leur emploi et à leur protection ;
- Faire prendre conscience des questions d'emploi des jeunes chez ses Etats membres. L'emploi des jeunes faisait partie de l'agenda de plusieurs sessions de la Conférence Internationale du Travail, en 1986, 1996, 1998 et 2000 ;
- Entreprendre des recherches sur la question de l'emploi des jeunes, y compris sur les politiques innovantes et efficaces d'améliorer les opportunités pour les jeunes en emploi et dans les entreprises ;
- Préparer et distribue des outils de politique facile à utiliser, ainsi que des manuels de pratiques efficaces sur les programmes et politiques d'emploi des jeunes ;
- Etablir et maintenir des bases de données qui fournissent des informations sur la situation de l'emploi des jeunes à travers le monde. La base de donnée des Indicateurs Clés pour le Marché de l'Emploi, par exemple, incluent des données désagrégées par genre sur le taux de chômage chez les jeunes, la proportion du chômage chez les jeunes par rapport au chômage chez les adultes, la proportion de jeunes sans emploi par rapport au total des chômeurs et la proportion de jeunes sans emploi par rapport à la population jeune.
- Fournir un soutien technique aux Etats membres dans la conception et la mise en œuvre de politiques et de programmes visant le défi de l'emploi des jeunes.
- Militer aux niveaux national, régional et international pour l'égalité des opportunités d'emploi pour tous les jeunes et leur protection contre la discrimination sur le marché du travail.

Contact: International Labour Organisation (ILO) 4, route des Morillons CH-1211 Genève, Suisse
Site Web: www.ilo.org/youth

Union Internationale des Télécommunications (UIT)

La troisième Conférence Mondiale de Développement des Télécommunications de l'UIT (WTDC-02), qui s'est tenue à Istanbul en Turquie en mars 2002, a lancé l'Initiative de la Jeunesse dans le cadre des Initiatives Spéciales et en accord avec la résolution 38 visant le Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications (BDT) Cette résolution lui demande de chercher les moyens adéquats pour intégrer les questions de jeunesse dans les activités du BDT et de mettre en place des programmes de jeunesse mettant l'accent sur la création de capacités et lancer des initiatives de suivi de soutien des jeunes pour le développement de capacités TIC pour les jeunes.

En réponse à la résolution 38 du WTDC d'Istanbul, le Directeur du BDT a créé un Programme de Jeunesse dont le but est d'intégrer les questions de jeunesse dans ses activités de développement, en incluant des programmes pour la création de capacités. L'Unité pour la Jeunesse et les Genres est également influencée par les problèmes et recommandations faites par les jeunes lors du Forum de la Jeunesse de TELECOM UIT concernant l'éducation, la technologie, la promotion de la paix et du développement, les investissements, les politiques et législations, etc. Le Programme de la Jeunesse, alors même qu'il continue à faire la liaison avec le Forum de la Jeunesse de TELECOM ITU, a lancé plusieurs projets dans le but d'assister et de promouvoir la jeunesse, comme l'UIT YES (Youth Education Scheme, Projet d'Education des Jeunes), le programme de stages, service d'assistance téléphonique, etc.

Les jeunes responsables dans les réseaux TIC est un projet de suivi du Programme de la Jeunesse des Alumni du Forum de la Jeunesse de TELECOM, qui permet aux jeunes du monde entier d'être en contact avec les activités du Secteur du Développement de l'UIT et d'avoir la possibilité de communiquer entre eux sur des sujets liés aux télécommunications.

Pour plus d'informations sur le réseau, veuillez consulter :
http://www.itu.int/ITU-D/youth/YLinICTs/documents/websiteYLinIct.html

HCDH – Haut Commissariat aux Droits de l'Homme

Le Haut Commissariat aux Droits de l'Homme est le département des Nations Unies qui mène la promotion des Droits de l'Homme. Le Haut Commissariat s'occupe de la plupart des organes de suivi des traités, dont le Comité sur les Droits de l'Enfant. La première Conférence Internationale des Droits de l'Homme en 1968 a adopté l'Acte Final, qui notait que les « aspirations de la jeune génération pour un monde meilleur, dans lequel les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales seraient pleinement mis en œuvre, doit être fortement encouragé ».

La Commission des Droits de l'Homme et sa sous-commission sur la Prévention des Discriminations et la Protection des Minorités, qui toutes deux se réunissent annuellement à Genève, ont discuté de problèmes concernant la jeunesse et ses droits, dont le rôle de la jeunesse dans la promotion et la protection des Droits de l'Homme, l'objection de conscience au service militaire et les droits et libertés des jeunes. La Commission et la Sous-commission ont spécialement examiné cette dernière question de 1985 à 1992, lorsque le Rapporteur Spécial de la Sous-commission a présenté son rapport final.

Contact: Office of the United Nations High Commissioner for Human Rights
Palais Wilson
CH-1211 Geneva 10, Switzerland

Site Web: www.unhchr.ch

ONUSIDA – Programme Commun de l'ONU contre le VIH/SIDA

Le Programme Commun des Nations Unies contre le VIH/SIDA (ONUSIDA) est une entreprise conjointe sans précédant dans la famille onusienne qui rassemble l'expertise et les ressources de six de ses organisations dans le domaine du VIH/SIDA. Les activités d'ONUSIDA ont pour but d'aider à répondre aux besoins des jeunes en relations avec le VIH/SIDA et les Maladies Sexuellement Transmissibles (MST).

En collaboration avec ses co-sponsors (UNICEF, PNUD, FNUAP, UNOCP, UNESCO, OMS et Banque Mondiale) et d'autres partenaires, ONUSIDA cherche à renforcer les efforts nationaux et internationaux pour atteindre les jeunes par le biais des écoles ainsi que par les canaux communautaires. ONUSIDA répond également aux besoins de jeunes par le biais de ses activités liées aux composantes de programmes tels que « le soulagement de l'impact du VIH/SIDA sur les enfants, les jeunes et leur famille » et « populations vulnérables et difficilement accessibles ». Le Groupe de Travail Inter-Agences de l'ONUSIDA sur le VIH/SIDA et la Prévention STD auprès des Personnes Particulièrement Vulnérables et le Groupe de Travail Inter-Agences de l'ONUSIDA sur les Communications répondent également aux besoins des jeunes.

Contact: Joint United Nations Programme on HIV/AIDS (UNAIDS) 20, avenue Appia CH-1211 Geneva 27, Switzerland

Site Web: www.unaids.org

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

Etant l'agence de développement de l'ONU ayant des responsabilités trans-sectorielles importantes, le PNUD s'occupe de programmes de jeunesse de nombreuses manières dans son travail. Le Rapport sur le Développement Humain s'occupe des questions éducatives, de santé et d'emploi auxquelles font face les jeunes. Au niveau des pays, le programme se concentre sur les priorités nationales, mais cible souvent les jeunes, particulièrement ceux qui vivent dans la pauvreté. Le Programme de Prévention de l'Abus de Drogues en Afrique du Sud en est un exemple.

Le Programme fait partie d'une initiative plus large, l'Initiative Globale pour la Prévention Primordiale de l'Abus de Drogues. Cette initiative cherche à développer et tester un modèle pour la prévention de l'abus de drogues, et les problèmes sociaux et de santé qui y sont liés, chez les jeunes dans de nombreux lieux géographiques. Chaque lieu représente un projet en soi mais est lié aux buts et objectifs communs de l'initiative élargie.

Contact: United Nations Development Programme (UNDP) 1 UN Plaza, DC1-2050 New York, NY 10017, USA

Site Web: www.undp.org

Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Le PNUE a pris en compte et travaillé avec les jeunes depuis 1985. Sa stratégie globale à long terme pour impliquer les jeunes dans les questions d'environnement, adoptée par le Conseil de Direction en février 2003, est appelé « Tunza », ce qui veut dire traiter avec soin et affection dans le langage ouest africain Kiswahili. La stratégie a pour but d'impliquer les jeunes dans le travail du PNUE et d'améliorer leur participation aux problèmes d'environnement et de développement durable.

La stratégie inclut une grande diversité d'activités, dont : la Conférence Internationale Tunza de la Jeunesse qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans de partager leurs expériences sur les questions d'environnement, la création de réseaux et la mise en place de partenariats pour des activités écologiques. La prochaine Conférence Tunza de la Jeunesse aura lieu à Bangalore, en Inde, en octobre 2005.
La Retraite Globale de la Jeunesse du PNUE, qui a lieu en conjonction avec la session du Conseil

de Direction du PNUE pour les responsables des groupes écologiques de jeunesse, permet aux participants de passer en revue l'implication de la jeunesse au PNUE et d'élire le Conseil Consultatif de la Jeunesse du PNUE. Le Conseil Consultatif de la Jeunesse conseille le PNUE sur les manières efficaces de travailler avec les jeunes et de les représenter lors de négociations intergouvernementales sur l'environnement. La dernière Retraite Globale de la Jeunesse a eu lieu du 16 au 25 février 2005 à Nairobi, Kenya.

Le Prix des Jeunes pour l'Environnement Global 500 récompense les réussites écologiques hors du commun de jeunes de 6 à 21 ans et est attribué chaque année durant la Journée Mondiale de l'Environnement célébrée le 5 juin. Le PNUE est en contact avec un réseau de 2'000 organisations écologiques de jeunesse et utilise un réseau électronique pour partager des informations écologiques avec les groupes de jeunes dans tous les coins du monde.

Un Processus de la Jeunesse pour le Développement Durable a eu lieu pour améliorer la participation des jeunes au Sommet Mondial du Développement Durable (août 2002) à Johannesburg, en Afrique du Sud.

Les publications du PNUE pour les jeunes incluent *Tunza : Agissant pour un Monde Meilleur* et un *Guide du Développement Durable pour les Jeunes* et *Pachamama : Notre Terre, Notre Futur* – la version des jeunes du rapport du PNUE sur La Vision Globale de l'Environnement de 2000.

Contact: United Nations Environment Programme (UNEP)
P.O. Box 30552 Nairobi, Kenya

Site Web: www.unep.org/tunza

UNESCO – Organisation de l'ONU pour l'Education, la Science et la Culture

La « Stratégie pour l'Action de l'UNESCO avec et pour les Jeunes » a été établie en 1999 pour guider la politique de jeunesse de l'organisation. Le but est l'autonomisation des jeunes, afin d'assurer leur pleine participation dans la société en tant que partenaires égaux et fiables. Dans ce but, l'UNESCO cherche à encourager et mobiliser le soutien, au sein de l'organisation, des Etats membres et des autres partenaires dans trois domaines de même importance :

1. La réelle présence des jeunes hommes et femmes dans les organes de l'UNESCO et à tous les événements organisés par l'UNESCO ou ses partenaires.
2. L'incorporation des opinions et priorités des jeunes et la collaboration avec les jeunes pour le lancement de projets et de programmes dans les domaines de compétence de l'UNESCO.
3. L'intégration des problèmes et des intérêts de la jeunesse dans les politiques des Etats membres de manière à créer des espaces et des opportunités pour la participation des jeunes et pour donner une visibilité à leur contribution.

La participation des jeunes aux activités de l'UNESCO est également assurée par les forums de la jeunesse lors des conférences internationales, comme la Conférence Mondiale sur l'Education Tertiaire (Paris, 1998), la Conférence Mondiale de la Science (Budapest, 1999) et la 29ème session de la Conférence Générale de l'UNESCO (Paris, 1999). Les recommandations de ces réunions ont eu pour résultat des projets concrets mis en œuvre en partenariats entre les jeunes et les spécialistes de l'UNESCO dans le domaine de la réforme de l'éducation tertiaire, la prévention du VIH/SIDA, l'éducation scientifique, la promotion de la culture de la paix et le volontariat, entre autres.

Contact: United Nations Educational, Scientific and Cultural Organisation (UNESCO)
7, place de Fontenoy
F-75352 Paris, France

Site Web: www.unesco.org/youth

Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP)

Dans le cadre de la Conférence Internationale de l'ONU sur la Population et le Développement (ICPD) du Caire, en 1994, et la session spéciale de l'Assemblée Générale de l'ONU (ICPD+5) en 1999, le FNUAP cherche à promouvoir, dans la plupart de ses programmes nationaux, les comportements sexuels et reproductifs responsables et sains chez les jeunes, dont l'abstinence volontaire et la mise à disposition de services et conseils appropriés pour réduire substantiellement les grossesses chez les adolescentes. Il appelle également les gouvernements, la communauté internationale, les ONG et la société civile à promouvoir le droit des adolescents à l'accès aux standards de santé les plus élevés et à la mise en place de programmes appropriés pour répondre à leurs besoins d'une manière globale et complète.

De tels programmes incluent l'information, l'éducation, le conseil et les services cliniques pour les adolescents pour promouvoir la santé sexuelle et reproductive, éliminer la violence basée sur le sexe et éviter les maladies sexuellement transmissibles telle que le VIH/SIDA. Les actions stratégiques futures du FNUAP dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive des adolescents se concentrent sur la prévention du VIH/SIDA, ce qui englobe le renforcement de son soutien aux interventions liées au VIH pour les jeunes et adolescents aussi bien à l'école qu'à l'extérieur. Pour les jeunes qui sont déjà sexuellement actifs, le FNUAP continuera à soutenir la mise en place de services adaptés aux jeunes pour les aider à adopter des comportements plus sûrs, dont l'éducation et les programmes soutenus par leurs pairs, particulièrement pour les jeunes les plus vulnérables, à entreprendre en collaboration avec d'autres agences des Nations Unies et des partenaires tels que l'UNICEF et l'OMS.

Contact: United Nations Population Fund (UNFPA)
220 East 42nd Street New York
NY 10017, U.S.A.

Site Web: www.unfpa.org

ONU-HABITAT Etablissements Humains

Habitat attache une grande importance à l'implication et à la contribution de tous les groupes importants, dont les jeunes, dans les étapes préparatoires et les activités de la Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains (Habitat II) (Istanbul, Turquie, 3-14 juin 1996). L'agenda d'Habitat, le plan d'action de la conférence, incorpore les recommandations et demandes des jeunes et guide leur implication et rôle futur dans le processus de mise en œuvre. Dans ce contexte, Habitat, conjointement avec Jeunesse pour l'Habitat - un réseau international de jeunes et d'organisations de jeunesse - développe un programme de la jeunesse dans lequel des activités comme le réseautage pourront être promues et soutenues.

Comme suivi d'Habitat II, Jeunesse pour l'Habitat organise un programme des jeunes parallèle durant la seizième session de la Commission sur les Etablissements Humains (Nairobi, avril et mai 1997). Lors de ce programme, un plan d'action sur trois ans a été adopté pour guider les activités de jeunesse qui contribueront à la mise en œuvre du suivi d'Habitat II. Sur ce sujet, la Commission sur les Etablissements Humains a adopté la résolution 16/11 intitulée « Contributions des jeunes à la mise en œuvre de l'agenda d'Habitat ». La session spéciale de l'Assemblée Générale pour passer en revue et évaluer la mise en œuvre de l'agenda d'Habitat (New York, 6 au 8 juin 2001) comprenait une partie jeunesse.

Contact: United Nations Centre for Human Settlements (Habitat)
P.O. Box 30030 Nairobi, Kenya

Site Web: www.unchs.org

Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)

Guidé par la Convention de l'ONU sur les Droits de l'Enfant, l'UNICEF soutien les programmes pour et avec les enfants et les jeunes qui traitent de leurs droits à la santé, au développement et à la participation aux décisions et aux actions qui affectent leur existence. Les programmes de l'UNICEF tentent de fournir aux jeunes des informations, des compétences de vie et l'accès à des services dans le contexte d'un environnement sûr et encourageant sans exploitation ou abus.

Parmi les nombreuses questions prioritaires, une attention spéciale est donnée aux activités de programme dans des domaines tels que le VIH/SIDA, l'éducation des jeunes filles, la violence, les genres et les situations dans lesquelles les enfants et les jeunes manquent de soutien familial et communautaire et sont particulièrement marginalisés. L'UNICEF travaille avec les gouvernements, les partenaires de l'ONU et les organisations de la société civile, dont des organisations d'enfants et de jeunes, pour traiter ces questions d'une manière intersectorielle. Les domaines clés du programme incluent : les plans et politiques nationales, les interventions à l'école, les programmes d'assistance des ONG et les services de santé adaptés aux jeunes. Les activités vont des programmes entre pairs au travail avec les médias d'information et de divertissement. L'UNICEF a un projet Internet interactif sur les Droits des Jeunes, La Voix des Jeunes (www.unicef.org/voy) qui contribue aux droits des jeunes à l'information et à la participation.

Contact: United Nations Children's Fund (UNICEF) 3 UN Plaza, TA 24 New York, NY 10017, USA

Site Web: www.unicef.org.
Consultez également www.unicef.org/specialsession

Fonds De Développement des Nations Unies pour la Femme

L'UNIFEM est une organisation d'éducation et un groupe de pression qui travaille stratégiquement pour l'autonomisation économique et politique des femmes et pour l'égalité des sexes en Asie et dans le Pacifique, en Afrique, en Amérique Latine, dans les Caraïbes et la Communauté des Etats Indépendants/Pays d'Europe Centrale et de l'Est. La stratégie de programme est conçue et guidée par le cadre de l'autonomisation fondée sur la promotion des droits, opportunités et capacités des femmes.

Dans ce cadre, l'UNIFEM se concentre sur trois domaines d'inquiétude immédiate : le renforcement des capacités économiques des femmes, un plus grand rôle des femmes dans en matière de gouvernance et de leadership, la promotion des Droits de l'Homme des femmes. De manière à atteindre ces objectifs, l'UNIFEM estime qu'il est crucial de développer et soutenir le rôle dirigeant (leadership) des jeunes femmes.

Contact: United Nations Development Fund for Women (UNIFEM) 304 East 45th Street, 6th floor New York, NY 10017, USA

Site Web: www.unifem.undp.org

Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

L'UNODC collabore avec les agences onusiennes pour promouvoir et renforcer les efforts pour réduire l'abus de drogues parmi les jeunes par le biais d'actions préventives dans les écoles et dans la communauté. Il développe des programmes complets qui traitent de la santé et de l'éducation de la jeunesse à risque. L'UNODC fait des recherches et analyse les mesures et stratégies de réduction de la demande qui sont capable de toucher les jeunes et ont un impact mesurable en matière de prévention de l'abus de drogues. Parmi les nombreuses initiatives, l'UNODC a créé un réseau de groupes de jeunesse pour la prévention de l'abus de drogues dont le but est de renforcer la capacité du système onusien, des gouvernements et des communautés à répondre aux schémas changeants d'abus de drogue et aux tendances parmi les

jeunes. Ceci a été possible grâce au développement d'approches de réduction de la demande de drogue et de prévention actualisée pour répondre aux tendances nouvelles et émergentes d'abus de drogue parmi les jeunes. Il a également fallu mettre en place un dialogue continu avec les jeunes, par le biais d'un réseau de programmes utilisant des approches innovantes et efficaces de prévention de l'abus de drogue chez les jeunes.

Depuis 1998, plus de 300 groupes de jeunesse dans plus de 40 pays au sein du Réseau des Jeunes ont participé aux activités dans le but de les former et de les équiper pour identifier et disséminer des approches innovantes de prévention de l'abus de drogues parmi les jeunes dans leur propre région et au-delà. Le Réseau des Jeunes se concentre sur la communication, la création de capacités et l'expansion du réseau.

Contact: United Nations Office on Drugs and Crime (UNODC), Vienna International Centre P.O. Box 500, A-1400 Vienna, Austria

Site Web: http://www.unodc.org/youthnet

Volontaires des Nations Unies (VNU)

Depuis 1971, des milliers de Volontaires des Nations Unies – des spécialistes VNU, des hommes de terrain et des volontaires VNU nationaux – ont contribué aux projets destinés à autonomiser les jeunes en facilitant leur participation au développement. Ces projets incluent ceux qui sont conçus pour faciliter l'accès des jeunes à l'éducation et à la formation, dont l'éducation directe dans les collèges, les lycées et les universités. Mais aussi ceux de développement de nouveaux programmes, la production locale de matériel de classe ou l'évaluation de méthodes innovantes comme d'éducation à distance pour surmonter l'analphabétisme. Certains projets encouragent l'emploi et le travail indépendant des jeunes, et soutiennent la formation professionnelle pour les jeunes et soutiennent les petites entreprises des jeunes. Les Volontaires de l'ONU apportent leur aide à des programmes qui encouragent la santé parmi les jeunes hommes et femmes, ce qui englobe la prévention du VIH/SIDA et la lutte contre l'abus de drogue. D'autres projets de VNU comprennent l'aide aux jeunes pour surmonter les situations post-crises. Au vu de l'importance vitale de l'information et de la communication pour le développement de nos jours et du fossé numérique grandissant, en particulier entre les pays industrialisés et ceux en développement, on a donné à VNU la tâche de mettre en œuvre UNITeS – le Service d'Information Technologique des Nations Unies – l'une des initiatives du Millénaire du Secrétaire Général des Nations Unies Kofi Annan. VNU est le point de convergence au sein du système des Nations Unies pour l'Année Internationale des Volontaires de 2001.

Contact: United Nations Volunteers (UNV) Postfach 260111 D-53153 Bonn, Germany

Site Web: www.unv.org .

Consultez également www.iyv2001.org.

Organisation Mondiale de la Santé (OMS)

L'OMS a prêté une attention particulière à la mise en place d'un cadre conceptuel pour la santé et le développement des adolescents, en particulier en ce qui concerne les problèmes des rapports sexuels forcés et non protégés. D'autres activités importantes ont porté sur la prévention de l'abus de drogue et sur le développement d'interventions pour créer des capacités et fournir des conseils aux adolescents, ainsi que pour promouvoir des services médicaux complets et adaptés aux jeunes à l'école.

Le Programme pour la Santé et le Développement des Adolescents de l'OMS a publié une brochure intitulée « Action pour la santé des adolescents : Vers un agenda commun », qui contient les recommandations tirées d'un groupe d'étude sur la conception des programmes pour la santé des adolescents qui avait été réuni conjointement par l'OMS, le FNUAP et l'UNICEF. Il a évalué les preuves scientifiques concernant l'efficacité des interventions clés pour la santé des adolescents, en mettant en lumière les facteurs essentiels et les stratégies nécessaires pour

établir, mettre en œuvre et maintenir des programmes pour la santé des adolescents. Il a également développé un cadre commun pour la conception des programmes nationaux et recommandé des actions prioritaires pour accélérer et renforcer la conception de programmes pour la santé des adolescents.

Contact: World Health Organisation (WHO) CH-1211 Geneva 27, Switzerland

Site Web: www.who.int

Réseau pour l'Emploi des Jeunes

Plus de 70 millions de jeunes sont sans emplois et bien plus encore peinent à vivre à cause de bas salaires et de mauvaises conditions de travail, souvent dans l'économie informelle. Les jeunes ont au moins deux fois plus de chances d'être au chômage que les adultes. La majorité des jeunes du monde, 85 pourcents, vit dans les pays en développement et ce chiffre va grandissant.

De manière à éviter de gaspiller la plus précieuse des ressources humaines et pour bâtir des sociétés stables et productives, une stratégie tournée vers le futur permettant de créer des emplois pour les jeunes, est nécessaire et urgente. A la lumière de cette information, le Secrétaire Général de l'ONU, dans son rapport pour le Sommet du Millénaire (New York, 6-8 Septembre 2000) intitulé « Nous, les Peuples : le rôle des Nations Unies au Vingt-et-unième siècle », affirmait que « avec les directeurs de la Banque Mondiale et de l'Organisation Internationale du Travail, je vais convoquer un réseau politique de haut niveau sur l'emploi des jeunes – composé des dirigeants les plus créatifs du secteur privé, de la société civile et des politiques économiques pour explorer des approches innovantes à ce défi difficile ». Lors du sommet, les chefs d'Etats et de gouvernements ont décidé de « développer et mettre en œuvre des stratégies qui donnent aux jeunes où qu'ils soient un véritable chance de trouver un travail décent et productif » (Déclaration du Millénaire des Nations Unies, résolution A/RES/55/2 du 8 septembre 2000).

L'objectif de ce réseau est a) de formuler une série de recommandations sur l'emploi des jeunes ; b) de disséminer des informations sur les pratiques efficaces et les leçons tirées de politiques et programmes d'emploi des jeunes passés ou en cours de réalisation ; c) d'identifier une série d'initiatives collaboratives de jeunesse pour les mettre en œuvre. Le Secrétaire Général a lancé en juillet 2001, avec la Banque Mondiale et l'OIT, le Réseau pour l'Emploi des Jeunes.

Le Réseau n'a pas seulement fourni au Secrétaire Général des recommandations de politiques sur l'emploi des jeunes à relayer à l'Assemblée Générale, mais également des propositions pour mettre ces recommandations en action par le biais d'initiatives de coopération à entreprendre pour le suivi de la Déclaration du Millénaire.

Contact: Secretary-General's Youth Employment Network Joint Secretariat Division for Social Policy and Development Department of Economic and Social Affairs 2 UN Plaza, DC2-1378 United Nations New York, NY 10017, USA

Site Web: http://www.ilo.org/public/english/employment/strat/yen/

One World One Promise

同心許諾 世界大同

Un Monde Une Promesse

عالم واحد وعد واحد

Eine Welt Ein Versprechen

עולם אחד—הבטחה אחת

Un Mundo Una Promesa

2007: Un Monde Une Promesse - L'aube d'un nouveau siècle de Scoutisme

Один Мир Одно Обещание

Eén Wereld Eén Belofte

ひとつの世界 ひとつのちかい

Um Mundo Uma Promessa

ร่วมโลกเดียวกัน หนึ่งคำสัญญา

Un Mondo Una Promessa

Ένας Κόσμος Μια Υπόσχεση

O Lume O Promisiune

World Organization of the Scout Movement
Organisation Mondiale du Mouvement Scout

www.scout.org

Avec le soutien de
l'Amitié Internationale Scoute et Guide
Bruxelles